

Institut National de la Statistique



**SERIE METHODES
STATISTIQUES**

N° 6

Février 2009



Avant propos

Dans le cadre de ses activités de diffusion, l'Institut National de la Statistique se propose de publier dans sa série "Méthodes Statistiques" la présentation des méthodes d'élaboration des différentes statistiques produites par l'INS jusqu'à l'année 2007.

Par souci de transparence, cette publication met à la disposition des utilisateurs de l'information statistique les caractéristiques techniques et méthodologiques des différentes enquêtes et opérations statistiques menées par l'INS, ainsi que les méthodes d'élaboration de plusieurs catégories de statistiques et d'indicateurs régulièrement publiées: recensements de la population, enquêtes auprès des ménages, répertoires d'entreprises, enquêtes auprès des entreprises, indicateurs de conjoncture (production, prix, commerce extérieur,...), comptabilité nationale,.....

Les méthodologies présentées pour chaque enquête ou indicateur sont accompagnées de tableaux des dernières données statistiques issues de l'exploitation et de l'analyse de ces sources.

Il est à noter que la présente publication (Numéro 6) renouvelle les numéros 1 et 5 de la série "Méthodes Statistiques" qui ont été publiés et complète les numéros 2,3 et 4 de la série qui n'ont pas été publiés. Le numéro 6 de cette publication méthodologique décrit les dernières versions des méthodes utilisées par l'INS pour la production de ses statistiques.

SOMMAIRE

RECENSEMENT ET ENQUETES AUPRES DES MENAGES	1
- Recensement général	3
I- Généralité	3
II- Concept et définition	4
III- Phase de recensement	5
IV- Le questionnaire	5
- La Tunisie à travers les recensements généraux de la population et de l'habitat	7
- Enquête nationale sur le budget, la consommation et le niveau de vie des ménages 2005	15
I- Introduction	15
II- Objectifs de l'enquête	15
III- Plan de sondage	17
IV- Méthodologie de l'enquête	19
V- Questionnaire de l'enquête	21
VI- Organisation de la collecte des données	23
VII- Exploitation des données collectées	24
- Evolution de la méthodologie d'évaluation des indicateurs de l'emploi et du chômage à travers les enquêtes auprès des ménages et les recensements	27
I- Ancienne méthodologie appliquée jusqu'en 2003	27
II- Nouvelle méthodologie appliquée en 2004 et 2005	29
- Taux d'évolution trimestrielle des salaires premiers résultats	40
REPertoire NATIONAL D'ENTREPRISE	47
I-Présentation du répertoire national d'entreprise	49
II- Le circuit déclaratif actuel	51
ENQUETE AUPRES DES ENTREPRISES	55
- Enquête Nationale sur les Activités Economiques (ENAE)	57
- Enquête auprès des micro-entreprises	59
SYSTEME DE COMPTABILITE NATIONALE	63
I- Architecture du système	65
II-Elaboration des comptes nationaux	69
III- Les principaux agrégats	71
- Les comptes nationaux trimestriels	80
I- Introduction	80
II- Méthodologie des comptes trimestriels	81
III- Trimestrialisation des comptes: La demarche	83
IV- Base de données: Structure et contenu	84
STATISTIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR	91
- Statistique du commerce extérieur	93
I- Introduction	93
II- Concept et définition	93
III- Méthodologie	93
IV- Présentation des statistiques du commerce extérieur	94
- Calcul des indices du commerce extérieur base 2000	100
I- Objectifs	100
II- Méthodologie	100

III-Indices valeurs unitaires par groupements sectoriel d'activité	103
IV- Indices valeurs unitaires par branche d'activité	104
INDICATEURS DE CONJONCTURE	105
- Indice des prix à la consommation (IPC)	107
- Indice des prix de vente industriels (IPVI)	117
- Indice de la production industrielle (IPI)	124
ENQUETE OPINION	137
- La situation et les perspectives des entreprises industrielles	139
I- Objectifs de l'enquête	139
II- Champs de l'enquête	139
III- Echantillon de l'enquête	139
IV- Questionnaire	139
V- Méthode de calcul des soldes d'opinion	139
VI- Principaux résultats	140
LES NOMENCLATURES	143
- Nomenclatures d'activités et de produits	145
I- Introduction générale	145
II- Aperçu historique	145
III- Nomenclature d'activités tunisienne (NAT)	146
IV- La classification tunisienne des produits (CTP)	146
- Nomenclature nationale des professions (NNP-97)	146
- Le code géographique (CG)	147
LES PRINCIPAUX INDICATEURS ET RESULTATS D'ENQUETES	149
- Les principaux indicateurs socio-economiques	151



**RECENSEMENT ET
ENQUETES AUPRES
DES MENAGES**

Le recensement général de la population et de l'habitat 2004

I. Généralités :

1.1. Présentation :

Le recensement général de la population et de l'habitat est considéré comme l'une des tâches les plus importantes confiées à l'INS tant sur le plan de l'organisation que celui de la mobilisation des moyens matériels et humains.

1.2. Le concept statistique de recensement :

Le concept de « Recensement général » signifie toutes les opérations qui permettent de dresser un inventaire complet de toutes les personnes résidentes ou se trouvant sur le territoire (ou zone) à un moment donné. Il s'agit de recueillir les diverses informations relatives à la population et effectuer ensuite leur analyse des données en vue de leur diffusion. Ces données touchent différentes caractéristiques dont principalement les caractéristiques démographiques, économiques et sociales de la population et des ménages.

Les statisticiens ont pris l'habitude de recenser les logements parallèlement à celui de la population sachant que les individus sont interviewés dans le lieu de résidence des ménages.

1.3. Les dates des recensements en Tunisie :

En 1921, date du premier recensement, la population tunisienne comptait 2 500 000 habitants ; tandis qu'au dernier recensement qui remonte au mois d'avril 2004, elle est passée à 9 910 872 habitants. Le recensement de 2004 est le cinquième depuis l'indépendance alors qu'il est le onzième dans l'histoire de la Tunisie.

Les quatre premiers recensements sont à périodicité quinquennale (1921, 1926, 1931, 1936) qui est devenue décennale depuis le cinquième en 1946 suite aux recommandations internationales (1946, 1956, 1966). Cette périodicité a été réduite d'une année au cours des opérations de 1975 et 1984 en vue de la disponibilité des résultats lors de la préparation des plans quinquennaux de développement. De nouveau, la périodicité est devenue décennale pour les recensements de 1994 et 2004.

1.4. Objectifs du recensement :

Le recensement a pour objectifs la collecte et l'exploitation des informations touchant aux différentes caractéristiques relatives à la population, aux ménages, aux logements et aux immeubles d'habitation en vue de disposer de données statistiques aux niveaux national, régional et local. Il s'agit de :

- la distribution de la population selon les unités administratives (gouvernorat, délégation, commune, secteur),
- la distribution de la population selon les caractéristiques démographiques : âge, sexe, état matrimonial, parité des femmes, âge au premier mariage.
- les caractéristiques éducationnelles : niveau d'instruction, analphabétisme, fréquentation sco-

- laire et universitaire, formation professionnelle, diplôme obtenu...
- les caractéristiques économiques : population active et taux d'activité, distribution de la population occupée selon les professions et le secteur d'activité économique, niveau et taux de chômage,
- les ménages et leurs caractéristiques : taille des ménages, niveau de vie (eau, électricité), équipements ménagers (TV, parabole, téléphone, auto, réfrigérateur, ordinateur...),
- les logements et leurs caractéristiques : type de logement, nombre de pièces, raccordement aux réseaux de la STEG et de la SONEDE, raccordement aux réseaux assainissement, éléments de confort (salle de bain, cuisine...)

Le recensement sert aussi à l'élaboration d'une base formée de districts et de ménages utilisée dans les tirages des échantillons d'enquêtes auprès des ménages que réalise l'INS tel que l'enquête nationale sur le budget et la consommation des ménages 2005, les enquêtes nationales sur l'emploi, la 3ème consultation de la jeunesse 2005. Cette base sera utilisée aussi pour le tirage des échantillons d'enquêtes que réalisent les structures statistiques des ministères et les différentes entreprises.

1.5. Bases légales du recensement :

Le recensement de 2004 est organisé conformément aux dispositions d'un décret chargeant l'INS de son exécution. Ce décret institue la création d'une commission nationale et des commissions régionales dont la mission consiste à aider l'INS dans sa tâche et surtout dans le suivi des opérations ainsi que dans l'organisation des campagnes publicitaires tant au niveau national que régional. Un arrêté du premier ministre fixe le jour de référence et les modalités de réalisation du recensement tout en insistant sur la nécessité de réponse aux renseignements demandés à toutes les personnes résidentes en Tunisie à l'exception des diplomates et des étrangers logés dans les ambassades et les consulats. La loi 32 –1999 en date du 13 avril 1999 relative au système statistique national garantit le secret des informations recueillies auprès des ménages et des personnes qui ne peuvent être utilisées qu'à des fins statistiques.

II. Concepts et définitions de base :

2.1. Le découpage administratif :

Le territoire national est découpé administrativement en gouvernorat, délégation, secteur et commune. Certaines grandes communes sont découpées en unités urbaines dites arrondissements. La notion de quartier qui n'a pas un caractère officiel sert à repérer et reconnaître un endroit dans une ville.

L'agglomération concerne tout regroupement de constructions (10 au moins) distantes l'une de l'autre de moins de 200 mètres et situé hors des communes. Une agglomération est dite principale quand le nombre de ménages dépasse 80 ménages. Autrement c'est une agglomération secondaire

2.2. Le découpage technique propre au recensement :

- Ilot : c'est une partie de terrain d'une commune ou d'une agglomération principale entourée de tous côtés par des rues et qui n'est traversée par aucune rue,
- Section : c'est l'ensemble d'îlots délimité par des artères principales traversant une commune ou une agglomération principale,
- Zone naturelle : il s'agit d'une partie du territoire d'un secteur rural (agglomération principale exclue), bien délimité sur le terrain par des limites naturelles (routes, pistes, oued, chotts, chemin de fer,...),

- Circonscription : c'est une zone géographique bien délimitée comptant environ 25000 personnes ou 5000 ménages, ça correspond à une délégation ou une partie de délégation
- Division de contrôle : zone géographique formée d'un nombre de districts de recensement,
- District de recensement : aire du territoire bien délimitée comptant environ 70 ménages au recensement 2004,
- Local : lieu à usage d'habitation ou à usage professionnel, caractérisé généralement par l'unicité d'usage,
- Ménage ordinaire : Groupe de personnes ayant ou non entre eux un lien de parenté, vivant sous le même toit et prenant en général leur repas en commun,
- Ménage collectif : ensemble de personnes vivant en communauté,
- Institution : établissement où habite une catégorie spéciale de population appelée «population comptée à part»,
- Population comptée à part : population habitant en groupe dans une institution.

III. Phases du recensement :

Les opérations du recensement se déroulent en deux phases :

- **Le prédénombrement :**

Il a pour objet principal de repérer sur le terrain les logements et les ménages et de constituer les districts de recensement.

Dans le milieu urbain, il s'agit de repérer les ménages par îlot et de relever leur effectif pour constituer les districts de recensement. Dans le milieu rural, il s'agit de repérer les ménages par îlot dans les agglomérations principales ou l'établissement d'une liste des chefs de ménage dans chaque zone naturelle pour pouvoir constituer les districts de recensement.

- **Le dénombrement :**

C'est la phase au cours de laquelle les agents recenseurs sont appelés à visiter tous les locaux de leur district respectif et à procéder au recensement proprement dit de la population et des logements. Ils complètent alors tous les documents de travail et de contrôle (feuille ménage-logement, dossier d'institution, feuille de population comptée à part, cahiers de district...)

IV. Le questionnaire :

Le questionnaire logement/ménage, qui constitue le document de base du recensement, est conçu pour recueillir des données, en même temps, sur chaque logement dans un district, chaque ménage qui y réside ainsi que ses membres présents ou absents provisoirement le jour de référence du recensement.

Le questionnaire du recensement 2004 porte sur :

- L'identification statistique,
- Le logement et ses caractéristiques,
- Le ménage et ses conditions de vie,
- Liste des membres résidents du ménage (y compris les absents provisoirement),
- Liste des visiteurs au ménage à la veille du jour de référence,
- Les renseignements démographiques
- Les renseignements éducationnels,
- Mobilité, migration intérieure et immigration,

- L'immigration vers l'étranger.
- L'activité économique (emploi et chômage),
- Les TIC (les nouvelles Technologies d'Informations et de Communications),
- Groupes e population spécifique :
 - Les personnes de la tranche d'âge 60 et plus,
 - Les handicapés,
- Population de femme et âge au premier mariage : Fécondité,
- Fiche immeuble d'habitation
- Les renseignements éducationnels,
- Mobilité, migration intérieure et immigration,
- L'immigration vers l'étranger.

La Tunisie à travers les recensements généraux de la population et de l'habitat

POPULATION DE LA TUNISIE

La population de la Tunisie d'après les recensements ;

Taux d'accroissement annuel moyen

Date	Population	Etrangers (%)	Taux acc.(%)
06/03/1921	2 093 939	10,5	
20/04/1926	2 159 708	11,2	0,6
22/03/1931	2 410 692	11,1	2,3
12/03/1936	2 608 313	10,9	1,6
01/11/1946	3 230 952	10,1	2,0
01/02/1956	3 783 169	9,0	1,7
03/05/1966	4 533 351	1,5	1,8
08/05/1975	5 588 209	0,7	2,3
30/03/1984	6 966 175	0,5	2,5
20/04/1994	8 785 711	0,4	2,3
28/04/2004	9 910 872	0,3	1,2

REPARTITION SPATIALE

Logements, ménages et population par gouvernorat en 2004

(en milliers)

Gouvernorat	Logements	Ménages	Population	Population%
Tunis	266	244	984	9,9
Ariana	117	101	422	4,3
Ben arous	136	118	506	5,1
Manouba	74	71	336	3,4
District de Tunis	593	534	2 248	22,7
Nabeul	187	163	694	7,0
Zaghuan	35	34	161	1,6
Bizerte	138	120	524	5,3
Nord-Est	359	316	1 379	13,9
Béja	72	69	305	3,1
Jendouba	103	93	417	4,2
Le kef	64	59	259	2,6
Siliana	51	48	234	2,3
Nord-Ouest	290	269	1 214	12,2
Kairouan	119	108	546	5,5
Kasserine	90	79	412	4,2
Sidi bouzid	89	77	396	4,0
Centre Ouest	298	264	1 354	13,7
Sousse	151	125	544	5,5
Monastir	117	101	456	4,6
Mahdia	96	79	378	3,8
Sfax	233	199	855	8,6
Centre-Est	598	503	2 233	22,5
Gafsa	73	66	324	3,3
Tozeur	23	20	98	1,0
Kébili	30	27	143	1,4
Sud-Ouest	126	113	564	5,7
Gabès	82	70	343	3,5
Médenine	120	90	433	4,4

Tataouine.	35	27	144	1,4
Sud-Est	237	186	919	9,3
Tunisie	2 501	2 186	9 911	100,0

Structure de la population par milieu (en %)

Année	Communal	Non communal	Total
1975	47,5	52,5	100,0
1984	52,8	47,2	100,0
1994	61,0	39,0	100,0
2004	64,9	35,1	100,0

**Populations des gouvernorats et des communes chefs-lieux
(en milliers)**

	Gouvernorat			chef- lieu		
	1984	1994	2004	1984	1994	2004
Tunis	775	890	984	597	674	728
Ariana ⁽¹⁾	374	569	422	99	153	98 ⁽²⁾
Ben arous	246	372	506	52	67	75
Manouba ⁽¹⁾	-	-	336	-	-	27
Nabeul	461	580	694	40	49	56
Zaghouan	119	143	161	10	14	16
Bizerte	395	484	524	95	99	114
Béja	275	305	305	47	53	57
Jendouba	359	404	417	23	40	44
Le kef	248	272	259	35	42	45
Siliana	222	246	234	12	21	24
Kairouan	421	531	546	72	103	118
Kasserine	298	387	412	48	68	76
Sidi bouzid	289	378	396	19	34	40
Sousse	323	435	544	84	125	173
Monastir	278	363	456	36	51	71
Mahdia	270	334	378	37	37	46
Sfax	578	733	855	232	231	271
Gafsa	236	308	324	61	71	85
Tozeur	68	89	98	22	29	32
Kébili	95	131	143	12	17	19
Gabès	240	310	343	92	99	116
Médenine	296	385	433	27	41	61
Tataouine	100	135	144	30	50	59
Total	6 966	8 785	9 911			

(1) Création du gouvernorat de la Manouba en juillet 2000 en scindant l'ancien gouvernorat de l'Ariana en deux gouvernorats: Manouba et Ariana

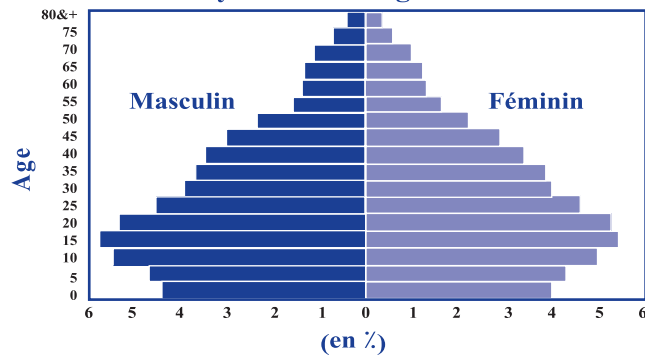
(2) la commune de l'Ariana a été scindée en 3 communes: commune de l'Ariana, de la Soukra et de Raouad.

DEMOGRAPHIE

Population (en %) par âge et sexe en 2004

Age	Masculin	Féminin	Ensemble	M/F x100
0-4 ans	8,3	7,8	8,1	106,5
5-9 ans	8,8	8,4	8,6	105,3
10-14 ans	10,3	9,7	10,0	106,0
15-19 ans	10,9	10,5	10,7	104,0
20-29 ans	18,7	19,2	18,9	98,0
30-39 ans	14,2	15,3	14,7	93,6
40-49 ans	12,2	12,2	12,2	100,4
50-59 ans	7,3	7,6	7,4	97,0
60-69 ans	4,9	5,0	5,0	97,7
70-79 ans	3,2	3,1	3,2	104,6
80 ans et +	1,2	1,2	1,2	98,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Pyramide des âges - 2004



Evolution de la structure (en %) par âge

Age	1975	1984	1994	2004
0-4 ans	16,0	14,6	11,0	8,1
5-9 ans	14,6	13,4	12,0	8,6
10-14 ans	13,1	11,7	11,8	10,0
15-19 ans	11,3	11,4	10,7	10,7
20-29 ans	14,4	17,4	17,8	18,9
30-39 ans	9,9	10,2	13,9	14,7
40-49 ans	8,9	8,1	8,5	12,2
50-59 ans	5,9	6,6	6,1	7,4
60 ans et +	5,9	6,6	8,4	9,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Age médian (ans)	17,7	19,5	22,4	24,5
Age moyen (ans)	23,3	24,6	26,7	29,4

Taux de célibataires (en %) par âge et sexe

Age	masculin			féminin		
	1984	1994	2004	1984	1994	2004
15-19	100,0	100,0	100,0	93,3	97,0	97,9
20-24	91,4	96,3	97,7	59,0	72,3	83,6
25-29	51,9	71,0	84,4	24,5	37,7	52,9
30-34	17,7	31,0	50,7	9,7	18,1	28,0
35-39	5,9	9,5	19,5	3,8	8,9	15,5
40-44	3,2	4,7	8,2	2,2	4,7	9,4
45-49	2,7	3,0	4,3	1,6	2,3	5,6
50-54	2,4	2,4	2,9	1,9	1,8	3,3
55-59	2,1	2,1	2,5	1,9	1,3	2,0
60 et +	3,4	2,2	2,1	3,0	1,4	1,2
Total	43,4	44,9	47,1	32,2	34,7	38,0

MIGRATION**Solde migratoire interne (1999- 2004) par gouvernorat**

District de Tunis	58472	Sousse	22047
Nabeul	8197	Monastir	16878
Zaghouan	-1371	Mahdia	-2246
Bizerte	-2329	Sfax	12829
Béja	-10015	Gafsa	-7618
Jendouba	-11367	Tozeur	-1123
Le kef	-11842	Kébili	-1618
Siliana	-12000	Gabès	-1588
Kairouan	-23824	Médenine	527
Kasserine	-14068	Tataouine	-3412
Sidi bouzid	-14529	Tunisie	0

INSTRUCTION-ANALPHABETISME**Taux d'analphabétisme (10 ans et +) par sexe**

	1975	1984	1994	2004
Masculin	42,3	34,6	21,3	14,8
Féminin	67,9	58,1	42,3	31,0
Ensemble	54,9	46,2	31,7	22,9

Taux d'analphabétisme (10 ans et +) par âge et sexe - 2004

	Masculin	Féminin	Total
10 à 14 ans	1,7	2,8	2,3
15 à 19 ans	3,1	5,7	4,4
20 à 29 ans	4,9	12,6	8,8
30 à 39 ans	10,1	28,6	19,7
40 à 49 ans	13,8	39,9	26,8
50 à 59 ans	26,4	63,6	45,3
60 à 69 ans	53,5	88,7	71,3
70 à 79 ans	68,6	95,2	81,6
80 ans et +	77,8	96,5	87,2
Total	14,8	31,0	22,9

Population de 10 ans et plus (en %) suivant le niveau d'instruction

	1984	1994	2004
Néant	46,2	31,7	23,1
Primaire	34,2	40,2	37,0
Secondaire	17,2	24,3	32,0
Supérieur	2,4	3,8	7,9
Total	100,0	100,0	100,0

POPULATION ACTIVE

	1984	1994	2004
Population active par sexe (en milliers)	2137,1	2772,4	3328,6
Hommes	1681,6	2119,3	2444,1
Femmes	455,5	653,1	884,5
% des femmes	21,3	23,6	26,6
Taux global d'activité (%)	50,5	48,4	45,8
Chômeurs (18-59 ans) par sexe	245,2	378,4	432,9
Hommes	199,8	279,6	292,9
Femmes	45,4	98,8	140,0
Taux de chômage (%)	13,1	15,6	13,9

	1984	1994	2004
Population active occupée (en millier)	1786,4	2320,6	2854,7
Occupés (en %) selon le niveau d'instruction			
Néant	43,0	24,1	14,5
Primaire	32,5	39,9	37,9
Secondaire	20,6	29,1	34,9
Supérieur	3,9	6,9	12,7
Total	100,0	100,0	100,0
Occupés (en %) selon le secteur d'activité			
Agriculture et pêche		21,9	16,3
Industrie et mines		21,5	20,8
Bâtiments et travaux publics		13,4	13,5
Commerce		9,5	11,0
Transports et Communications		4,9	5,7
Autres		28,8	32,7
Total		100,0	100,0

HABITAT

	1984	1994	2004
Logements (en milliers)	1313	1870	2501
Logements suivant le type (en %)			
Dar, villa, appartement	91,2	97,3	99,2
Autres	8,8	2,7	0,8
Logements suivant le milieu (en milliers)			
Milieu communal	725,8	1211,3	1726,0
Milieu non communal	587,3	657,2	774,8
Raccordement au réseau d'égouts en (%)			
Milieu communal	51,5	59,8	75,4
Ensemble du pays	29,9	39,5	53,4

MENAGES / CONDITIONS DE VIE

	1984	1994	2004
Nombre de ménages (en milliers)			
Milieu communal	693,0	1093,2	1488,6
Milieu non communal	580,0	611,6	697,2
Total	1273,0	1704,2	2185,8
Taille moyenne des ménages			
Milieu communal	5,3	4,9	4,3
Milieu non communal	5,7	5,6	5,0
Total	5,5	5,2	4,5
Alimentation en eau (en %)			
Eau courante (sonede)	49,4	69,1	83,4
Citerne ou puits privé	16,8	13,0	6,4
Citerne ou fontaine Publique	23,1	14,2	7,9
Source, oued	10,7	3,7	2,3
Total	100,0	100,0	100,0
Utilisation du courant électrique (en %)			
Milieu communal	91,3	98,2	99,7
Milieu non communal	29,3	63,7	97,0
Total	63,4	85,9	98,9
Existence dans le logement (en %)			
D'une cuisine	59,7	80,6	89,9
Nbre moyen de pièces par ménage	2,3	2,6	2,9
Ménages propriétaires du logement (en %)	78,9	78,3	77,4
		1994	2004
Biens d'équipements ménagers			
% des ménages ayant :			
Voiture		15,7	21,0
Télévision		79,0	90,2
Réfrigérateur		55,4	81,7
Téléphone Fixe		15,2	35,5
Téléphone Mobile		-	46,3

Enquête nationale sur le budget, la consommation et le niveau de vie des ménages 2005

1.- Introduction

Dans le cadre des travaux préparatoires du XI^{ème} Plan de développement économique et social (2007-2011), l'Institut National de la Statistique a réalisé la huitième enquête nationale sur le budget, la consommation et le niveau de vie des ménages au cours de la période 2005 – 2006. Les sept enquêtes précédentes ont été menées en 1966, 1975, 1980, 1985, 1990, 1995 et en 2000, soit une enquête tous les cinq ans, au même rythme que les Plans quinquennaux de développement.

Les enquêtes sur la consommation des ménages touchent généralement trois domaines d'étude : les dépenses, la consommation alimentaire et l'accès des ménages aux services communautaires d'éducation et de santé. Trois types de questionnaires sont ainsi élaborés pour l'étude de chacun de ces trois domaines.

Le volet relatif à l'enquête sur les dépenses a pour objectif principal de fournir des informations quantitatives sur le niveau de vie des ménages à travers les acquisitions et les dépenses à la consommation. La méthode de collecte des données est celle de l'interview des ménages au cours de plusieurs visites. La période d'observation directe des dépenses de chaque ménage échantillon est de quatre semaines. Toutefois, pour les grosses dépenses qui se font à fréquence plus longue tels que les achats des biens durables, la période d'observation est d'une année en complétant le mois de l'enquête par des relevés rétrospectifs sur les 11 mois qui le mois de suivi du ménage.

La partie de l'enquête consacrée à la consommation alimentaire repose sur la méthode de la pesée des quantités d'aliments destinés à la consommation des ménages, ration par ration, et, jour par jour, et ce, pendant une semaine, pour chaque ménage échantillon.

Enfin, le volet consacré à l'étude de l'accès des ménages aux services de santé et d'éducation permet de discerner le degré et les disparités d'accès de la population à ces services vitaux. Ces services constituent des composantes importantes de la mesure du niveau de vie des ménages, autres que celles de la consommation privée et de la nutrition, objet des deux autres volets de l'enquête.

Les dernières enquêtes sur la consommation des ménages touchent des échantillons de 10 000 à 14 000 ménages répartis entre les zones urbaines et rurales de chaque gouvernorat. La collecte des données de chaque enquête sur le terrain dure une année pour couvrir les variations saisonnières de la consommation des ménages.

2.- Objectifs de l'enquête :

L'enquête sur le budget, la consommation et le niveau de vie des ménages de l'an 2005 touche les trois domaines d'études habituelles plus deux niveaux thèmes:

1. Les dépenses et les acquisitions des ménages

2. La consommation alimentaire et la situation nutritionnelle des ménages.
3. L'accès des ménages aux services communautaires de santé et d'éducation.
4. Le budget et temps des ménages.
5. L'endettement des ménages.

2.1- L'enquête sur le budget et les dépenses :

Il s'agit de dégager des éléments d'appréciation quantitative sur le niveau de vie des ménages à travers les acquisitions et les dépenses de consommation. Ce volet a pour objectifs :

- a- **Niveaux des dépenses** : L'enquête vise à évaluer les niveaux des dépenses des ménages. La dépense totale du ménage, constitue non seulement un indicateur de son revenu, mais aussi un indice quantitatif d'appréciation de son niveau de vie.
- b- **Distribution des revenus** : Faute de données sur la distribution des revenus, la distribution de la masse des dépenses entre les différentes catégories de la population constitue une première esquisse de la distribution des revenus dans le pays.
- c- **Structure des dépenses** : Les informations détaillées recueillies sur les dépenses par produit permettent d'établir les structures de dépenses des ménages ainsi que les coefficients budgétaires selon les différents niveaux de classification des produits dans la nomenclature des biens et services. Ces coefficients sont notamment utiles pour la révision et l'élaboration des pondérations des indices des prix à la consommation. Il est à signaler également que la modification de la structure des dépenses est un indicateur de l'évolution du niveau de vie.
- d- **Analyse de la demande des ménages** : Le comportement des ménages en matière de demande de produits est synthétisé par les coefficients d'élasticité-revenu qui, selon le modèle de consommation retenu et sous des hypothèses d'accroissement du revenu et de la population, permettent de projeter la demande future des ménages.
- e- **Equilibres ressources-emplois dans la comptabilité nationale** : Les résultats relatifs à la consommation par produit de l'enquête sont des éléments nécessaires pour l'élaboration des équilibres ressources-emplois des produits dans le cadre des comptes nationaux.

2.2- L'enquête alimentaire et nutritionnelle :

Les principaux objectifs assignés à cette enquête sont :

- a) **Estimation de la consommation alimentaire**: La pesée des quantités d'aliments permet d'évaluer les quantités consommées par produit au niveau national et pour différents groupes de ménages.
- b) **Estimation de l'autoconsommation alimentaire**: L'enquête vise à estimer la part des quantités consommées par produit qui ne transitent pas par le circuit commercial.
- c) **Apport nutritifs de la ration alimentaire**: Les quantités d'aliments pesés sont convertis moyennant une table de composition alimentaire en leur équivalent nutriments : calorie, protéines, sels minéraux, vitamines ...

- d) Etude de l'état nutritionnel de la population:** La comparaison des apports de la ration en éléments énergétiques et nutritionnels avec les besoins de la population établis selon les normes internationales permet de calculer les taux moyens d'adéquation par nutriment et de dégager les carences ou les excédents des apports nutritifs de la ration alimentaire pour différents groupes de ménage.
- e) Analyse de la demande des ménages:** Le comportement des ménages en matière de demande de produits est synthétisé par des coefficients d'élasticité quantité-revenu. Ainsi sous des hypothèses d'accroissement du revenu et de la population, on peut projeter la demande des ménages en quantités de produits alimentaires.
- f) Etude de la population pauvre :** L'analyse du niveau de dépenses des ménages permet de fournir les différentes caractéristiques de la population pauvre ainsi que celle vulnérable. La méthode de calcul du seuil de pauvreté repose sur l'estimation de deux composantes : Une composante alimentaire calculée sur la base du besoin énergétique minimale et une composante non alimentaire dégagée par application de structure de dépense au niveau quintile le plus pauvre.

3.- Plan de sondage :

L'enquête nationale sur le budget, la consommation et le niveau de vie des ménages de l'an 2005 a porté sur un échantillon initial de 13 392 ménages tiré selon un sondage aléatoire stratifié à deux degrés au niveau de chaque gouvernorat. La base de sondage est constituée par le fichier des données du recensement général de la population et de l'habitat de 2004.

3.1- Critères de stratification :

La base de sondage est stratifiée selon deux critères géographiques: le gouvernorat et le milieu d'habitat. Ce dernier est stratifié comme suit : les grandes communes, les moyennes et petites communes, les agglomérations principales et le reste des zones non communales.

Ces critères de stratification (gouvernorat, milieu d'habitat et taille des communes), présentent des variables de différenciation des modes de vie des ménages. Ainsi les strates retenues sont les suivantes :

3.1.1. Strate des grandes villes (strate 1) : Il s'agit des communes de la ville de Tunis et ses banlieues, la ville de Bizerte et ses banlieues, la ville de Sousse et ses banlieues, la ville de Kairouan et ses banlieues, la ville de Sfax et ses banlieues, ainsi que du grand Gabès. Ainsi cette strate est formée des grands centres urbains correspondants aux communes de plus de 100.00 habitants et des communes limitrophes.

3.1.2. Strate des autres communes (strate 2) : Il s'agit de l'ensemble des communes du territoire autres que celles classées dans la strate des grandes villes.

3.1.3. Strate des agglomérations principales (strate 3) : Ce sont les agglomérations du milieu non communal classées en tant qu'agglomérations principales lors du recensement général de la population et de l'habitat de 2004 (une population supérieure à 80 ménages).

3.1.4. Strate du milieu non communal dispersé (strate 4): Il s'agit des zones du territoire situées hors des communes et des agglomérations principales. Les ménages de ces zones résident dans des logements dispersés ou groupés dans de petites agglomérations.

3.2- Type de sondage :

La base de sondage est découpée au niveau de chaque gouvernorat selon les strates précédemment définies. Il a été décidé, à l'échelle de chaque strate, d'opérer par un sondage aléatoire à deux degrés pour le tirage de l'échantillon des ménages de l'enquête. Ce procédé de tirage permet d'avoir une répartition de l'échantillon en grappes de 12 ménages relativement peu éloignés les uns des autres, facilitant ainsi le déroulement de l'enquête au moment de la collecte de l'information sur le terrain .

- Au premier degré : un échantillon d'unités primaires est tiré proportionnellement à leur taille en nombre de ménages tels qu'ils ont été recensés lors du recensement de la population de 2004. Rappelons que les unités primaires sont des aires géographiques (les districts du recensement) regroupant en moyenne 70 ménages.
- Au second degré : dans chaque district échantillon, douze ménages sont tirés selon le procédé suivant : les ménages de chaque district échantillon sont classés d'abord selon le nombre d'actifs occupés dans le ménage.

A l'intérieur de chaque catégorie de ménages ainsi classée, les ménages sont également classés selon le nombre de personnes composant chaque ménage. Un tirage systématique est alors effectué pour sélectionner 12 ménages échantillons par unité primaire (district échantillon).

Par ailleurs, un tirage de 12 ménages supplémentaires est effectué au niveau de chaque district échantillon. En effet, étant donné la mobilité des ménages ainsi que le délai qui sépare la date du tirage de l'échantillon et la date de l'exécution de l'enquête qui s'étale sur 12 mois, cette liste de ménages remplaçants permettra de pallier à l'absence des ménages non identifiés.

3.3- Taille de l'échantillon :

La taille de l'échantillon tiré au premier degré du tirage est de 1116 unités primaires correspondant à 13392 ménages échantillons au second degré. La détermination du nombre des unités primaires tient compte, en plus de la représentativité de l'échantillon, de considérations liées à l'organisation du travail sur le terrain et au fait que l'enquête doit durer 12 mois dans chaque gouvernorat.

Ceci a conduit à tirer un minimum de 36 unités primaires (U.P.) échantillons dans les gouvernorats les moins peuplés, soit 3 U.P. par mois d'enquête. Ceci correspondant au travail mensuel d'une équipe formée en permanence de 3 enquêteurs coiffés par un contrôleur et à laquelle est affectée une voiture. Par ailleurs, comme le nombre de ménages varie d'un gouvernorat à l'autre, il a été convenu d'adopter des taux de sondage différents d'un gouvernorat à l'autre.

Le tableau suivant fournit la répartition régionale de l'échantillon et les taux de sondage correspondants.

Taille et taux de sondage de l'échantillon des unités primaires et des ménages par région

Région	Nombre Total de :		Taille de l'échantillon:		Taux de sondage du tirage au second degré: (en %des ménages)
	Districts	Ménages	Nbr. districts	Nbr. Ménages	
District de Tunis	7 863	533 996	240	2 880	0,54%
Nord-Est	4 446	316 199	156	1 872	0,59%
Nord-Ouest	3 821	269 016	144	1 728	0,64%
Centre-Est	7 379	503 248	216	2 592	0,52%
Centre-Ouest	3 871	264 142	144	1 728	0,65%
Sud-Est	2 711	186 278	108	1 296	0,70%
Sud-Ouest	1 644	112 960	108	1 296	1,15%
TOTAL	31 735	2 185 839	1 116	13 392	0,61%

4.- Méthodologie de l'enquête :

L'enquête nationale sur le budget, la consommation et le niveau de vie des ménages comporte trois volets :

- a/ Les dépenses (13392 ménages).
- b/ La consommation alimentaire.(6500 ménages)
- c/ l'accès des ménages (4500 ménages).

Les dépenses, la consommation alimentaire et l'accès des ménages aux services communautaires d'éducation et de santé portent sur la totalité des 13.392 ménages échantillons. L'enquête est réalisée par interview. Quant au troisième volet relatif aux aspects alimentaire et nutritionnel, l'enquête est effectuée par pesée des aliments et porte sur la moitié de l'échantillon des ménages, soit 6 500 ménages environ.

4.1. – L'enquête sur le budget et les dépenses :

Le principal objectif de ce volet est l'estimation de la dépense annuelle totale du ménage. La durée d'observation au niveau d'un ménage donné est de quatre semaines (7 relevés journaliers + 2 relevés décadaires). Ainsi, les biens et services ont été classés dans des catégories de produits qui sont concernées chacune par un ou plusieurs types relevés. Les fréquences de relevés et les périodes de référence varient selon la nature et la régularité des différentes dépenses des ménages.

4.1.1. Types de relevé : Pour mieux cerner toutes les catégories de dépenses, cinq types de relevés sont identifiés :

- a) **Relevé des dépenses régulières** : Il s'agit d'un relevé destiné à recueillir les dépenses régulières et périodiques effectuées par le ménage. Ces dépenses concernent généralement l'ensemble du ménage (loyer, facture STEG pour l'électricité, facture SONEDE pour l'eau potable ...).
- b) **Relevé des dépenses individuelles** : Il s'agit d'un relevé destiné à recueillir les dépenses individuelles effectuées par les membres actifs du ménage ou ayant une source de revenu autre que celle du chef de ménage. Certains produits sont observés sur la semaine (tabac, consommation à l'extérieur...), d'autres sont observés sur le mois (coiffeur, soins médicaux, habillement courant ...) et enfin d'autres biens et services sont observés sur l'année (vignette auto, grosses réparations de véhicule, dépenses à l'occasion d'une fête religieuse ou d'un événement familial ...).
- c) **Relevé journalier** : Il s'agit d'un relevé qui concerne toutes les acquisitions effectuées par le ménage, jour par jour, durant une semaine, à l'exception des dépenses régulières et des dépenses individuelles des membres actifs (ou ayant une source de revenu) autres que le chef du ménage.
- d) **Relevé décadaire** : Il s'agit d'un relevé qui concerne toutes les acquisitions effectuées par le ménage au cours de la décade d'observation (10 jours) à l'exception de biens et services à fréquence journalière (pain, légumes, tabac ...), des dépenses individuelles et des dépenses périodiques auprès de ce ménage.
- e) **Relevé rétrospectif** : C'est un relevé qui concerne exclusivement les acquisitions de biens et services de la catégorie de produits à fréquence d'acquisition longue et irrégulière (biens durables,...), effectuées par le ménage au cours des onze derniers mois qui précèdent le démarrage de l'enquête.

4.1.2- Catégories de produits : Quatre catégories de produits ont été identifiées

- a) **Les dépenses régulières** : Il s'agit des dépenses régulières et périodiques effectuées chaque semaine (carte semaine de transport urbain...), chaque mois (loyer...), bimestriel (électricité...), chaque trimestre (eau, téléphone...), chaque semestre (assurance auto...) ou par année (vignette, abonnement annuel de transport...) ; Pour ces dépenses, l'extrapolation annuelle repose sur le montant de la dernière facture payée par le ménage et sur la périodicité de la dépense.
- b) **Les produits d'achat courant à fréquence hebdomadaire** : Il s'agit de produits, notamment alimentaires et souvent périssables, qui sont généralement acquis d'une manière fréquente, tels que le pain, les légumes et fruits, les boissons ainsi que le tabac. Ces produits sont observés au cours de chacun des 7 jours de la semaine, c'est la semaine des relevés journaliers. Au niveau de ces produits, la semaine est jugée suffisante pour une évaluation de la consommation annuelle.
- c) **Les biens et services à fréquence mensuelle**: Il s'agit d'abord des produits alimentaires qui sont souvent stockables et qui peuvent s'acquérir en quantité importante (pâte alimentaire, couscous, huile de mélange, boîtes de conserve, sucre, thé ...) ou des produits pour lesquels la semaine d'observation est jugée trop courte pour avoir une bonne estimation annuelle (viandes, poissons, œufs ...). Sont également concernés par cette catégorie de produits, les biens et services non alimentaires d'acquisition régulière tels que la coiffure, les dépenses d'entretien des véhicules, les produits de nettoyage, les dépenses de soins médicaux non exceptionnels ...

Tous ces produits sont observés et suivis pendant le mois de l'enquête au niveau de chaque ménage échantillon (exactement 4 semaines). Cette catégorie de produits a fait donc l'objet de sept relevés journaliers et de deux relevés décennaires (de dix jours d'observation chacun).

- d) **Les biens et services à fréquence annuelle** : Sont regroupés dans cette catégorie, les grosses dépenses et les biens et services dont la fréquence d'acquisition est réduite. Pour ces produits, l'année est retenue comme période d'observation.

L'année de référence est couverte d'abord par le mois de l'enquête, pour un ménage donné, et par une période rétrospective des onze derniers mois qui précèdent la date du démarrage de l'enquête, au niveau de ce ménage. L'année d'observation est mobile et n'est pas la même pour l'ensemble des ménages enquêtés puisque l'échantillon des ménages est réparti sur les 12 mois de l'année.

Cette catégorie de produits fera donc l'objet des sept relevés journaliers, des deux relevés décennaires et du relevé rétrospectif.

4.2.- L'enquête alimentaire et nutritionnelle :

La méthode de collecte des données consiste à peser les quantités d'aliments qui sont destinés à être consommés directement par les membres du ménage ou qui constituent des ingrédients dans la préparation des repas (petit déjeuner, déjeuner et dîner). L'échantillon des ménages est tournant, c'est à dire l'échantillon est réparti sur les 12 mois de l'année de l'enquête et la période d'observation pour chaque ménage est d'une semaine. Les travaux de terrain ont duré une année pour couvrir toutes les variations saisonnières. Il est à remarquer ici que la semaine de l'enquête alimentaire coïncide avec la période des 7 relevés journaliers de l'enquête budgétaire ce qui permet le contrôle de cohérence des

informations recueillies tant par l'enquête budgétaire que par l'enquête alimentaire et nutritionnelle.

Parallèlement à la pesée des quantités d'aliments consommés par le ménage, l'enquêteur fait le relevé du poids et de la taille des membres du ménage moyennant un pèse-personne et une toise. Ces variables permettent avec le relevé d'autres caractéristiques individuelles des consommateurs (âge, sexe, activité) d'établir les besoins propres en chacun des nutriments sur la base des recommandations des organismes internationaux en la matière. Les données anthropométriques recueillies dans l'enquête permettent également d'étudier l'état nutritionnel de la population par groupe d'âge et sexe sur la base des données individuelles sur le poids et la taille.

5.- Questionnaire de l'enquête :

Pour répondre aux différents objectifs de l'enquête, trois types de questionnaires sont conçus. Le premier a trait au volet du budget et des dépenses des ménages. Le deuxième questionnaire est réservé au module sur l'accès des ménages aux services d'éducation et de santé. Le troisième questionnaire est relatif au volet alimentaire et nutritionnel.

5.1.- Questionnaire de l'enquête sur le budget et les dépenses :

Le questionnaire de l'enquête sur le budget et les dépenses des ménages se compose d'un questionnaire principal destiné à enregistrer les dépenses du ménage à caractère collectif et d'un questionnaire complémentaire destiné à consigner les dépenses individuelles de chacun des membres des ménages ayant un revenu. Les étudiants, les retraités et les chômeurs au moment de l'enquête sont également concernés par le questionnaire individuel.

Pour le questionnaire principal du volet relatif aux dépenses, les informations demandées se rapportent aux dépenses qu'effectue le chef de ménage pour ses besoins et pour ceux des membres à sa charge dont notamment les catégories de dépenses à caractère collectif (nourriture, services d'habitation, entretien et équipements du logement, ...).

Ce questionnaire comprend plusieurs sections et il est structuré selon l'enchaînement temporel des types de relevés. L'enquêteur commence d'abord par recueillir les principales caractéristiques démographiques et économiques des membres du ménage puis il entame les relevés journaliers (une semaine), puis les relevés décennaires (2 relevés espacés de 10 jours) et les relevés rétrospectifs. Le relevé des dépenses régulières, n'étant pas lié à une période d'observation directe, peut se faire au cours des relevés journaliers.

Le questionnaire relatif à ce volet de l'enquête est ainsi composé des sections suivantes :

- a- Tableau de composition du ménage :** Ce tableau dresse la liste des membres résidents dans le ménage avec leurs caractéristiques démographiques, leur niveau d'instruction et certaines informations sur la fréquentation scolaire.
- b- Informations sur l'activité économique des membres du ménage âgés de 15 ans et plus :** Ce tableau permet de décrire la situation de l'activité économique (actif ou inactif) pour tous les membres du ménage âgés de 15 ans et plus, tel qu'elle a été défini au recensement général de la population 2004

- c- **Caractéristiques économiques des membres actifs** : Ce tableau est destiné à recueillir la profession, le statut dans la profession, la branche d'activité et le type de l'emploi pour les actifs occupés ainsi que la durée de chômage et des informations sur la recherche d'un emploi pour les chômeurs.
- d- Les dépenses régulières du ménage : Cette partie du questionnaire est destinée à relever toutes les dépenses régulières du ménage ainsi que certaines dépenses individuelles concernant le chef du ménage lui-même ou ses enfants âgés de moins de 18 ans.
- e- Les relevés journaliers (sept relevés) : Cette section est subdivisée en sept parties correspondantes aux sept jours des relevés journaliers. chacune des sept parties est destinée à relever les acquisitions de biens et de services effectués au cours de la journée correspondante, à l'exception des dépenses régulières et individuelles qui sont enregistrées dans les sections correspondantes du questionnaire.
- f - Les relevés décennaires (deux relevés) : Chacune de ces deux parties est destinée à relever les acquisitions de biens et services à fréquence mensuelle ou annuelle effectuées par le ménage au cours de la décade (10 jours) correspondante.
- g- Le relevé rétrospectif : Cette partie est destinée à relever les acquisitions de biens et services à fréquence annuelle, effectuées au cours des 11 derniers mois qui précèdent l'enquête.
- h- Les relevés des dépenses individuelles : Cette partie est destinée à recueillir les dépenses individuelles (hebdomadaires, mensuelles ou annuelles) des membres actifs autres que le chef du ménage ou les inactifs ayant une source de revenu. Pour un ménage donné il y aura autant de questionnaires individuels que de membres actifs occupés ayant une source de revenu, autres que le chef du ménage.

5.2.- Questionnaire de l'enquête alimentaire et nutritionnelle :

Pour bien cerner les quantités consommées par chaque ménage et les caractéristiques de ses membres, le questionnaire de l'enquête alimentaire et nutritionnelle a été conçu et structuré comme suit :

- a) Tableau de composition du ménage : ce tableau dresse la liste des membres du ménage et éventuellement celle des visiteurs ayant participé aux repas préparés par le ménage au cours de la semaine d'enquête. On relève les caractéristiques démographiques, économiques et anthropométriques (poids et taille) de tous les rationnaires.
- b) Décompte des rationnaires : un tableau est conçu pour faire un pointage systématique après chaque repas principal : petit déjeuner, déjeuner et dîner de tous les membres du ménage et éventuellement les visiteurs (à l'exception des enfants âgés de moins d'un an) ayant participé à la consommation de repas ayant fait l'objet de la pesée.

Les différentes informations pour une personne donnée consiste à indiquer au niveau de chaque repas si elle a participé à ce repas ou si elle a mangé à l'extérieur ou si elle n'a pas mangé du tout. Lors du traitement des données, un poids est affecté à chacun de ces trois repas selon l'importance qu'il a généralement dans les habitudes alimentaires des ménages, soit 0,2 pour le petit déjeuner; 0,4 pour le déjeuner et autant pour le dîner. Ainsi une ration journalière complète comprend un petit déjeuner, un déjeuner et un dîner qui sont pris à la maison.

Ces informations vont intervenir dans le calcul des quantités et des apports moyens consommés par personne. Il s'agit de rapporter les quantités pesées aux seules personnes qui les ont réellement consommées. Parallèlement, ces informations interviennent également dans le calcul des besoins physiques des rationnaires au cours de la semaine d'enquête.

- c) Repas préparés à la maison et aliments pris entre les repas : La méthode suivie dans l'enquête alimentaire et nutritionnelle consiste à peser tous les aliments consommés directement par les membres du ménage ou entrant comme ingrédients dans la préparation des repas.

Pour assurer l'exhaustivité de l'observation des aliments consommés par les membres du ménage, on a distingué 3 types de repas et d'aliments : les repas principaux, les préparations spéciales et les aliments pris entre les repas.

- Les repas principaux : le petit déjeuner; le déjeuner et le dîner constituent généralement les principaux pas pris dans le ménage. On relève pour chaque repas le menu du jour et on effectue la pesée des quantités s différents ingrédients qui compose chaque repas.
- Les préparations spéciales : Il s'agit des plats préparés pour certains membres des ménages, tels un enfant en bas âge, un membre malade, un membre actif occupé qui prend ses repas sur le lieu de travail (plats réparés à la maison)...
- Les autres aliments pris entre les repas : Il s'agit d'aliments pris comme complément aux repas principaux pris dans le ménage et consommés en dehors des heures de repas, soit à la maison (fruit, goûter, yaourt, boissons...) soit hors du foyer (boissons, sandwich, pâtisserie...). Il est à signaler à ce niveau que les repas pris dans un restaurant ainsi que les petits déjeuners pris dans un café ou autre que dans la maison n'entrent pas dans le cadre de ce type d'aliments.

L'enquêteur interroge systématiquement tous les membres du ménage sur la consommation de ce type d'aliments lors de chaque passage et relève la nature et la quantité d'aliments consommés.

- d) Plats envoyés-reçus et reste: Pour une meilleure approche des quantités réellement consommées par ménage et des apports nutritifs de la ration, il a été tenu compte dans la méthodologie de l'enquête de prendre en considération l'échange des plats cuisinés entre ménages : plats reçus, plats envoyés ainsi que le reste des plats non consommé.

Comme il n'est pas aisé d'estimer les quantités des ingrédients des plats déjà cuisinés, l'approche adoptée consiste à relever pour chaque plat envoyé ou reçu par le ménage ainsi que pour les restes non consommés des plats, le nombre de «personnes-adultes» que peut nourrir le contenu de ces différents types de plats. Cette information sert à ajuster le nombre définitif de rations prises par les membres du ménage au cours de la semaine d'enquête.

6. Organisation de la collecte des données :

Les techniques de relevés et la méthode de tirage de l'échantillon sont conçues de sorte que la collecte des données auprès des douze ménages échantillon d'une unité primaire puisse être confiée à un agent enquêteur pendant un mois. Les travaux de collecte des données se déroulent tous les jours de l'année, y compris, les dimanches et les jours fériés. Les douze ménages de l'unité primaire sont répartis en trois séries de quatre ménages chacune. Chaque série fera l'objet de l'enquête sur le budget, les

dépenses et l'accès des ménages aux services de santé et d'éducation. Cependant, au niveau de chaque série, deux ménages seulement sur les quatre seront concernés par l'enquête alimentaire.

Ainsi, des équipes formées de 3 enquêteurs coiffés par un contrôleur travailleront en permanence sur le terrain, dimanche et jours fériés compris, pendant les 12 mois de l'année de l'enquête, pour la collecte des données. A ce titre, il a été procédé au recrutement de 4 enquêteurs par équipe, de sorte que 3 d'entre eux soient en permanence sur le terrain et le quatrième, par roulement, est en congé de repos compensateur. Un programme annuel de travail par équipe est élaboré dans ce sens. Chaque équipe est chargée de la collecte des données de 3 unités primaires chaque mois selon un programme mensuel préétabli pour chaque enquêteur. Ainsi un effectif de 121 agents enquêteurs a été recruté et formé pour les besoins de l'enquête. L'opération de contrôle a nécessité un effectif de 31 agents contrôleurs dont une vingtaine sont choisis parmi les agents de l'I.N.S. expérimentés dans ce genre d'enquête.

La coordination et la supervision des équipes est faite à l'échelle des Directions Régionales par des superviseurs, cadres de l'Institut National de la Statistique, sous le contrôle des responsables des directions régionales. Ces superviseurs sont les responsables techniques et administratifs de l'enquête dans leurs zones d'affectation. Par ailleurs, la coordination et la supervision à l'échelle nationale a été assurée par l'équipe centrale de l'enquête.

7. Exploitation des données collectées :

A la fin des travaux de terrain de chaque mois de l'enquête, les questionnaires remplis sont envoyés aux bureaux régionaux. Ils sont, dans une première phase, vérifiés en bureau par 20 agents recrutés et formés à cet effet. Ces agents contrôlent le nombre de documents et leur contenu : exhaustivité des sections remplies, cohérence et vraisemblance des données recueillies.

La seconde phase consiste à la codification des réponses à certaines questions qui nécessitent l'utilisation de nomenclatures détaillées telle que celles relatives aux biens et services de consommation, aux professions et aux activités économiques. Ainsi, 20 agents de codification sont recrutés et formés au niveau régional pour compléter notamment les codes des produits, des professions et des activités. La tâche de ces agents consiste également à vérifier que toutes les cases des questionnaires ont été bien remplies par les agents enquêteurs sur le terrain.

Une fois les questionnaires d'un mois donné sont vérifiés et codifiés, ils sont saisis informatiquement. La saisie informatique des questionnaires de l'enquête se déroule également dans les bureaux régionaux. A cet effet, il a été procédé au recrutement et à la formation de 22 agents de saisie. La saisie a été faite par le logiciel CSPRO.

Il y a lieu de remarquer également que les travaux de terrain, de codification et de saisie informatique se font en parallèle. Les unités échantillons sont réparties uniformément sur les 12 mois de l'année de l'enquête, un volume constant de travail est ainsi assuré à chaque stade de l'enquête.

Le traitement des données, les calculs et la sortie des résultats sont réalisés par le logiciel ARIEL+ au niveau central en deux phases. Une exploitation des informations recueillies d'un échantillon partiel relatif aux six premiers mois de l'enquête a permis d'établir une première évaluation des principales variables. Dans une deuxième étape, l'exploitation de l'échantillon exhaustif des ménages permet d'élaborer l'ensemble des résultats définitifs.

Evolution de la dépense moyenne par personne et par an selon le milieu

	Dépense moyenne par personne et par an (en dinars)							Taux d'accroissement annuel moyen (en %)					
	1975	1980	1985	1990	1995	2000	2005	75-80	80-85	85-90	90-95	95-2000	2000-2005
Communal	192	332	619	890	1209	1604	2171	11,5	13,3	7,2	6,7	5,8	6,2
Non communal	106	157	294	460	581	864	1161	8,1	13,4	8,9	5,0	8,3	6,1
Ensemble	147	248	471	716	966	1329	1820	11,0	13,7	8,3	6,5	6,6	6,5

Evolution de la dépense moyenne par personne et par an selon la région

Région	Dépense moyenne par personne et par an (en dinars)							Taux d'accroissement moyen annuel (en%)					
	1975	1980	1985	1990	1995	2000	2005	75-85	80-85	85-90	90-95	95-2000	2000-2005
District de Tunis	260	403	725	1007	1289	1761	2390	9,1	12,5	6,5	5,3	6,4	6,3
Nord Est	132	239	450	760	958	1190	1613	12,6	13,5	10,5	5,0	4,4	6,3
Nord Ouest	98	169	284	501	677	1103	1416	11,5	10,9	11,4	6,5	10,3	5,1
Centre Ouest	103	168	324	502	586	909	1138	10,2	14,0	8,7	3,3	9,2	4,6
Centre Est	175	255	544	806	1275	1594	2084	7,8	16,4	7,8	10,1	4,6	5,6
Sud	101	235	382	570	728	1066	1690	18,4	10,2	7,9	5,3	7,9	9,7
Ensemble	147	248	471	716	966	1329	1820	11,0	13,7	8,3	6,5	6,6	6,5

Evolution des coefficients budgétaires des dépenses des ménages (%)

Fonction de consommation	1975	1980	1985	1990	1995	2000	2005
Alimentation	41,7	41,7	39,0	40,0	37,7	38,0	34,8
Habitation	27,9	29,0	27,7	22,0	22,2	21,5	22,8
Habillement	8,8	8,5	6,0	10,2	11,8	11,1	8,8
Hygiène et soins	5,4	5,7	7,0	8,7	9,6	10,0	10,3
Transport et télécommunication	4,7	4,9	9,0	8,2	8,7	9,7	14,4
Enseignement, culture et loisirs	8,0	7,7	8,5	8,2	8,5	8,3	8,4
Autres dépenses	3,5	2,5	2,8	2,7	1,5	1,4	0,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Structure de la dépense moyenne par personne et par an selon le milieu

Fonction de consommation	Dépense moyenne par personne et par an (en Dinars)		Coefficients budgétaires (en %)	
	Communal	Non communal	Communal	Non communal
Alimentation	708	497	32,6	42,7
Habitation	524	205	24,2	17,7
Habillement	193	103	8,8	8,7
Hygiène et soins	227	115	10,5	9,8
Transport et télécommunication	323	145	14,9	12,6
Enseignement, culture et loisirs	186	90	8,5	7,9
Autres dépenses	10	7	0,5	0,6
Total	2171	1161	100,0	100,0

Evolution de la population pauvre et du taux de pauvreté

	1975	1980	1985	1990	1995	2000	2005
Population pauvre (en milliers)	1223	823	554	544	559	399	376
taux de pauvreté (en %)	22,0	12,9	7,7	6,7	6,2	4,2	3,8

Evolution de la méthodologie d'évaluation des indicateurs de l'emploi et du chômage à travers les enquêtes auprès des ménages et les recensements

A l'occasion du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2004, il a été décidé de compléter la révision de la méthodologie des enquêtes sur l'emploi, auprès des ménages afin d'assurer une meilleure conformité avec les méthodes et les concepts du BIT en matière d'emploi et de chômage. Cette nouvelle méthodologie permet d'appréhender directement la population active occupée, puis la population en chômage pour finir avec la population économiquement inactive qui se déduit par solde de la population en âge d'activité qui est constituée par la tranche d'âge «15 ans et plus». Quant à la population active totale, elle s'obtient tout simplement par sommation de la population occupée et de la population en chômage ou non occupée. Par contre, l'ancienne méthodologie conduite depuis le milieu des années 1970 et jusqu'à l'année 2003 consistait à effectuer une première identification de la population active totale à travers des questions filtres, puis définir la population occupée et la population non occupée et en déduire une délimitation définitive de la population active.

1-/ Ancienne méthodologie appliquée jusqu'en 2003

L'Organisation Internationale du Travail fait mention d'un âge minimum dans sa définition de la population active, mais sans toutefois fixer un âge précis. En Tunisie, la population active est appréhendée, à travers les enquêtes par sondage sur l'emploi et les recensements de population parmi les personnes âgées de 15 ans et plus, catégorie de population appelée communément «population d'âge actif».

Dans les enquêtes auprès des ménages sur l'emploi et les **recensements de population** réalisés par l'I.N.S. jusqu'en 2003, une première distinction, parmi la population d'âge actif, des personnes actives et des personnes inactives est faite selon une question **spontanée** intitulée « **type d'activité** ». En fait, cette question permet de relever la situation de chaque personne d'âge actif par rapport à l'emploi. Les rubriques prévues sont les suivantes :

- Occupé
- Sans travail
- Sans travail pour la première fois (primodemandeur d'emploi)
- Militaire du contingent (sous les drapeaux)
- Femme ou fille au foyer
- Elève, étudiant
- Retraité
- Vieillard
- Infirmes

Les personnes qui se déclarent : occupées, sans travail ou sans travail pour la première fois forment en principe la population économiquement active. Quant aux personnes qui se déclarent : femme ou fille au foyer, retraité, élève, étudiant, vieillard ou infirme, elles constituent la population inactive. Les militaires de contingent sont également classés « **inactifs** ».

Mais cette question spontanée sur le type d'activité s'avère, à elle seule insuffisante pour cerner convenablement la population active, et ce, du fait de l'existence d'une frange de population flottante entre les deux catégories de population, plus particulièrement parmi les femmes. En effet, il a été constaté que bon nombre de personnes d'âge actif, en raison de l'ambiguïté de la notion d'activité économique, se classent de prime abord, à tort, dans une catégorie non appropriée. Ces personnes ne pourraient être repêchées, pour les classer convenablement, qu'à un stade avancé de l'interview.

C'est le cas des filles et des femmes qui travaillent d'une façon saisonnière ou occasionnelle, comme aides familiales dans l'exploitation agricole d'un membre de la famille. Lors des enquêtes sur l'emploi et les recensements, ces femmes se déclarent spontanément qu'elles sont « femmes au foyer », parce qu'elles ne considèrent pas leur activité en tant que telle comme une activité économique, car elle est non rémunérée, et elle est généralement confondue avec l'activité ménagère et domestique.

C'est aussi le cas de certaines femmes qui s'adonnent à des travaux d'artisanat de textile ou de couture à domicile. Lorsque cette activité ne constitue pas pour leur ménage une source importante de revenu, elle risque d'être ignorée et ces femmes se déclarent spontanément femmes ou filles au foyer à la question « **type d'activité** ».

C'est également le cas de bon nombre de jeunes filles qui ne fréquentent plus l'école, qui ne participent aux travaux ménagers que partiellement et qui sont disponibles pour travailler. Ces jeunes filles, généralement découragées par le manque d'emploi, lors des enquêtes, à l'inverse des garçons, elles déclarent spontanément qu'elles sont « **à la maison** » ou « **fille au foyer** ».

La démarche suivie lors des recensements et des enquêtes jusqu'en 2003 pour déterminer la population active a consisté à poser dans un premier temps la question habituelle sur le **type d'activité** à toutes les personnes d'âge actif (15 ans et plus). Les personnes qui répondent spontanément à cette première question qu'elles soient occupées ou en chômage (sans travail ou sans travail pour la 1ère fois) constituent ce qu'on a appelé **la population active effective**.

Puis, à toutes les personnes qui ont répondu à la première question qu'elles sont inactives, il a été demandé de préciser si elles exercent habituellement au cours de la période de référence (l'année précédent l'enquête) une activité donnée. Celles qui répondent qu'elles ont travaillé au cours de cette période sont incluses dans la population active. Cette catégorie d'actifs est appelée **population active marginale**.

En poussant encore l'investigation, il a été demandé à toute personne qui n'est ni active, ni active marginale d'indiquer la raison qui l'empêche de travailler.

Les modalités de réponses étaient les suivantes :

- suffisamment occupée par les travaux ménagers
- les études
- le conjoint ou les parents ne veulent pas qu'elle travaille
- manque de travail ou emploi existant non approprié
- incapacité de travailler (pour des raisons de santé, de vieillesse,)
- ne veut pas travailler
- autres raisons

Seules les femmes et les jeunes filles, âgées de 18 à 59 ans, ayant répondu qu'elles sont inactives pour « manque d'emploi ou emploi non approprié » ont été incluses dans la population active. Ces

jeunes filles qui se déclarent spontanément «**femmes ou filles au foyer**» et qui n'ont pas travaillé au cours de l'année de référence soit pour manque d'emploi ou emploi non approprié, qui n'osent pas se déclarer d'emblée en chômage, ont été classées **actives potentielles**.

Ainsi, la population active est définie dans une première étape en fonction des réponses à des questions filtres comme étant formée des sous-populations suivantes :

- a-/ La première sous-population est composée des personnes qui se déclarent exerçant au moment de l'enquête une activité économique quelconque ou qui sont en chômage ou en quête de leur premier emploi. C'est la catégorie de population appelée **population active effective**.
- b-/ La deuxième sous-population est constituée des personnes qui ne sont pas déclarées spontanément actives mais qui ont exercé d'une façon marginale une activité économique au cours de l'**année** de référence. C'est la catégorie appelée **population marginale**.
- c-/ La troisième sous-population est constituée des femmes et des jeunes filles qui se sont déclarées spontanément femmes ou filles au foyer et n'ont pas exercé une activité économique au cours de l'année de référence par manque d'emploi ou l'existence d'emploi non approprié. C'est la catégorie appelée **population active potentielle**.

Cette population active ainsi délimitée sera soumise aux questions classiques sur l'occupation et le chômage (activité au cours de la semaine, recherche effective d'emploi, disponibilité).

En effet, il est demandé, à tout individu classé initialement actif, le nombre de jours travaillés au cours de la semaine qui précède le jour de l'interview. S'il a travaillé au moins un jour au cours de cette semaine ou s'il n'a pas travaillé pour des raisons de congé de repos ou de maladie ou pour des raisons d'intempéries ou d'arrêt momentané du travail, cet actif est considéré occupé. Par contre si l'individu n'a pas travaillé au cours de la semaine (ne fut-ce une heure) pour des raisons autres que celles citées plus haut, il sera interrogé s'il cherche un emploi. Si la réponse est **non** l'individu est reclassé **inactif**, et si c'est oui il sera interrogé de nouveau s'il est disponible à travailler. Dans l'affirmative cet individu est considéré **non occupé** et sera classé selon son âge **chômeur** (si 18-59 ans) ou autre **non occupé**. Par contre s'il n'est pas disponible à travailler, il sera reclassé **inactif**.

2-/ Nouvelle méthodologie appliquée en 2004 et 2005

La nouvelle méthodologie qui est appliquée dans le recensement de 2004 et l'enquête auprès des ménages sur l'emploi de 2005 et les enquêtes futures, consiste à interroger tout individu âgé de 15 ans et plus s'il a travaillé durant la semaine qui précède le jour de l'interview, ne serait-ce qu'une heure, avec ou sans rémunération. Dans l'affirmative, l'individu est considéré **occupé**, si non il est interrogé sur les raisons pour lesquelles il n'a pas travaillé au cours de cette semaine.

S'il n'a pas travaillé pour :

- *congé de repos ou de maladie,*
- *des raisons d'intempérie et de conditions climatiques pour ceux qui travaillent dans l'agriculture,*
- *pour des raisons d'arrêt momentané du travail,*
- *pour service militaire (sous les drapeaux),*

L'individu est considéré **occupé**.

Par contre, si l'individu n'a pas travaillé au cours de la semaine par ce que :

- *il se prépare pour démarrer un projet pour son propre compte,*
- *ou qu'il a une promesse ferme d'emploi salarié,*

L'individu est considéré **non occupé**

Par ailleurs, la raison de non travail est l'une des raisons qui suivantes :

- *manque de travail,*
- *ne veut pas travailler,*
- *travaux ménagers,*
- *étude ou formation,*
- *retraite,*
- *vieillard, handicapé.*

Cet individu est interrogé d'abord s'il est à la recherche d'un emploi : Dans l'affirmative, l'individu est de nouveau interrogé sur sa disponibilité à travailler dans les deux semaines qui suivent le jour de l'interview. Si la réponse est positive, il est considéré **non occupé**. Dans le cas d'une réponse négative à l'une ou l'autre des deux questions (recherche et disponibilité), l'individu est classé **inactif**.

De la sorte, les occupés et les non occupés sont définis comme suit :

a /- Population occupée :

La population occupée est constituée des individus des deux sexes âgés de 15 ans et plus et qui ont travaillé au moins un jour, ne serait-ce qu'une heure, durant les sept jours qui précèdent la date de l'enquête, des militaires du contingent (sous les drapeaux) et des personnes qui n'ont pas travaillé au cours de la semaine pour des raisons de congé de repos ou de maladie ou d'intempéries notamment pour les personnes s'adonnant à des activités agricoles ou pour des raisons d'arrêt momentanée du travail.

b /- Population non occupée :

Cette catégorie de population groupe les personnes des deux sexes âgées de 15 ans et plus qui n'ont pas travaillé pendant les sept jours qui précèdent la date de l'enquête (pour autre cause que congé de repos ou de maladie ou intempérie) et qui se déclarent à la recherche d'un emploi et disponibles pour travailler dans les deux semaines qui suivent le jour de l'interview. Sont également considérées non occupées, les personnes qui se préparent pour démarrer leurs projets pour leur propre compte ou celles qui ont des promesses fermes pour des emplois salariés.

Dans l'optique adoptée par la Tunisie au point de vue de la terminologie, la catégorie des « non occupés » est ventilée à son tour, par référence à l'âge, en deux sous-catégories.

- *la sous-catégorie formée des personnes âgées de 18 à 59 ans, appelée population en chômage ;*

- la sous-catégorie formée des personnes âgées de 15 à 17 ans et de 60 ans et plus, appelée « **Autres non occupés** »

Cette deuxième catégorie est traitée à part pour ne considérer en chômage que les personnes âgées de 18 à 59 ans ; dans la mesure où :

- les personnes âgées de 15 à 17 ans, relèvent plutôt du domaine de la formation et de la préparation à la vie active que du marché du travail.
- les personnes âgées de 60 ans et plus, relèvent du domaine de la protection et de la solidarité sociale plutôt que du marché du travail

c /- Population active

Quant à la population active totale, elle est obtenue par sommation de la population occupée d'une part et la population non occupée d'autre part. Il va de soi que ces deux composantes doivent être bien cernées et identifiées sur le terrain d'après cette nouvelle méthodologie qui porte sur la situation économique de l'interviewé au moment de l'enquête, et de ce fait, ça ne nécessite pas de retour sur ses déclarations.

Par ailleurs, et afin que la nouvelle méthodologie s'inscrive dans la ligne générale des concepts du B.I.T., il est demandé à tout individu ayant déclaré qu'il est à la recherche d'un emploi de préciser s'il a effectué une démarche effective de recherche d'emploi au cours du mois qui précède la date de l'enquête (inscription ou réinscription à l'ANETI, envoi de demande, contact direct avec employeurs, participation à un concours ...).

Mais la méthodologie prévoit de continuer l'interview et interroger l'individu s'il est disponible pour le travail pendant les 2 semaines qui suivent, même s'il n'a fait **aucune démarche effective**, car les bureaux de placement n'existent pas dans certaines zones..

Ainsi, en dehors des limites d'âge, et la condition de démarche effective, le concept de chômage en Tunisie reprend les trois conditions essentielles mentionnées dans la définition du B.I.T. à savoir :

- n'a pas travaillé ne fut ce une heure pendant la période de référence (semaine précédant le jour de l'enquête)
- être à la recherche effective d'un emploi
- être disponible pour travailler

Le **taux de chômage** est calculé en Tunisie en rapportant le nombre de chômeurs (âgés de 18-59 ans) à la population active totale (chômeurs+occupés) du même groupe d'âge.

3-/ Nouveau concept du chômage à partir de 2005 :

A partir de janvier 2005, l'INS a adapté un nouveau concept du chômage qui n'a plus de restriction sur l'âge et donc plus proche des concepts du B.I.T. Ainsi, est considéré chômeur selon ce nouveau concept, toute personne âgée de 15 ans et plus qui n'a pas travaillé ne fut ce une heure pendant la semaine de référence, qu'est à la recherche d'un emploi et qui est disponible pour travailler.

4-/ Principaux indicateurs d'activité économique, d'emploi et de chômage

a/ - Taux brut d'activité

C'est le rapport de la population active à la population totale (nombre d'actifs pour 100 habitants).

b/ - Taux global d'activité

C'est le rapport de la population active à la population d'âge actif (15 ans et plus), (nombre d'actifs pour 100 personnes d'âge actif).

c/ - Taux d'activité par âge

C'est le rapport du nombre de personnes actives, dans un groupe d'âge donné, au nombre total de personnes de ce même groupe d'âge, (nombre d'actifs pour 100 personnes d'un groupe d'âge donné).

d/ - Taux de chômage

C'est le rapport du nombre de chômeurs âgés de 15 ans et plus au nombre d'actifs du même groupe d'âge (jusqu'à 2005 le taux de chômage n'a été que pour le groupe 18 à 59 ans).

e/ - Taux de chômage par groupe d'âge

C'est le rapport du nombre de chômeurs d'un groupe d'âge donné au nombre d'actifs de ce même groupe d'âge (nombre de chômeurs pour 100 actifs dans un groupe d'âge donné).

f/ - Secteurs d'activités

Les actifs occupés sont classés dans les secteurs d'activité des entreprises ou les employeurs auxquelles ils appartiennent. Les secteurs d'activité sont identifiés selon la Nomenclature des Activités Tunisiennes (NAT).

g/ - Statut dans la profession

Cinq statuts dans la profession sont distingués :

1. *Patron: est classé "patron" toute personne qui exerce pour son propre compte et qui emploie un ou plusieurs salariés (en dehors des aide-familiaux).*
2. *Indépendant: est classé "indépendant" toute personne qui exerce pour son propre compte, seule ou avec des aide-familiaux.*
3. *Salarié: c'est la personne qui exerce pour le compte d'un patron, de l'administration ou d'une société, un travail rémunéré.*
4. *Aide-familial: c'est la personne qui contribue dans l'activité d'une exploitation agricole ou entreprise familiale sans rémunération*

5. Apprenti: c'est la personne qui est encore au stade d'apprentissage d'un métier.

h/ - Demande additionnelle d'emplois dans un groupe d'âge donné

C'est la variation de la population active de ce groupe d'âge d'une année à l'autre.

I/ - Création annuelle d'emplois dans un groupe d'âge donné

C'est la variation de la population active occupée dans ce groupe d'âge d'une année à l'autre.

Année	Nature de l'opération	Taille de l'échantillon (ménage)
1975	RGPH*	-
1980	Enquête par sondage	60 000
1984	RGPH*	-
1989	Enquête par sondage	110 000
1994	RGPH*	-
1997	Enquête par sondage	30 000
1999	Enquête par sondage	130 000
2000	Enquête par sondage	25 000
2001	Enquête par sondage	54 000
2002	Enquête par sondage	135 000
2003	Enquête par sondage	64 000
2004	RGPH*	-
2005	Enquête par sondage	65 000
2006	Enquête par sondage	65 000
2007	Enquête par sondage	145 000

* Recensement Général de la population et de l'Habitat

Population totale

	1966	1975	1984	1989	1994	1997	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Ensemble sexe	4533,4	5588,2	6966,2	7909,6	8785,7	9196,1	9442,9	9545,2	9636,5	9736,1	9827,4	9910,9	10014,1	10107,1	10208,9
Masculin	2314,4	2840,9	3547,3	4013,8	4447,3	4644,8	4761,9	4793,5	4842,3	4880,2	4926,9	4965,4	5014,3	5053,8	5100,4
Femmin	2218,9	2747,3	3418,9	3895,8	4338,0	4551,3	4681,0	4751,8	4794,2	4855,9	4900,6	4945,4	4999,8	5053,3	5108,5

Unité : Le millier

Population d'âge actif (15 ans et plus)

	1966	1975	1984	1989	1994	1997	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Ensemble sexe	2433,9	3129,4	4209,9	4908,5	5727,3	6124,5	6522,0	6687,7	6851,5	7003,1	7152,3	7269,0	7382,7	7525,9	7676,7
Masculin	1230,6	1574,6	2127,5	2475,9	2873,3	3071,2	3262,6	3326,2	3412,0	3480,7	3557,8	3606,6	3652,1	3727,2	3798,4
Femmin	1203,3	1554,8	2082,4	2432,6	2854,0	3053,3	3259,4	3361,5	3439,4	3522,4	3594,5	3662,4	3730,6	3798,7	3878,3

Unité : Le millier

Population active âgée de (15 ans et plus)

	1966	1975	1984	1989	1994	1997	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Ensemble sexe	1093,7	1571,3	2002,1	2260,5	2597,3	2978,3	2956,4	3027,8	3101,9	3181,4	3261,6	3328,6	3414,9	3506,2	3593,2
Masculin	1027,2	1293,2	1596,6	1773,6	1985,5	2255,7	2214,2	2270,4	2311,2	2360,6	2406,0	2444,1	2506,4	2555,0	2612,8
Femmin	66,5	278,1	405,5	486,9	611,8	722,6	742,2	757,4	790,6	820,8	855,5	884,5	908,5	951,2	980,4

Unité : Le millier

Taux d'activité en %

	1966	1975	1984	1989	1994	1997	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Ensemble sexe	44,9	50,2	47,6	46,1	45,3	48,6	45,3	45,3	45,3	45,4	45,6	45,8	46,3	46,6	46,8
Masculin	83,5	82,1	75,0	71,6	69,1	73,4	67,9	68,3	67,7	67,8	67,6	67,8	68,6	68,5	68,8
Feminin	5,5	17,9	19,5	20,0	21,4	23,7	22,8	22,5	23,0	23,3	23,8	24,2	24,4	25,0	25,3

Population occupée selon le niveau d'instruction (15 ans et plus)

	Ensemble sexe															Unité : Le millier	
	1966	1975	1984	1989	1994	1997	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2006	2007
Néant	612,5	727,3	708,6	619,6	505,7	459,9	474,3	443,1	430,4	414,9	412,1	412,2	419,0	409,3	392,5		
Primaire	226,5	376,7	532,4	730,0	859,1	988,5	1009,5	1035,9	1071,0	1086,1	1112,2	1079,4	1078,6	1099,7	1137,1		
Secondaire	66,5	178,1	354,6	452,0	654,6	714,5	771,8	815,8	856,7	901,4	940,1	995,2	1046,1	1087,8	1114,4		
Supérieur	12,0	22,4	69,5	91,9	161,4	194,2	226,7	257,6	274,3	293,5	323,8	360,3	381,6	404,8	436,8		
Non déclaré	9,7	19,1	8,0	7,0	5,6	-	1,6	0,3	0,3	-	-	7,6	3,2	3,3	4,3		
Total	927,2	1323,6	1673,1	1900,5	2186,4	2357,1	2483,9	2552,7	2632,7	2695,9	2788,2	2854,7	2928,5	3004,9	3085,1		

Population occupée selon le niveau d'instruction (15 ans et plus)

	Masculin													Unité : Le millier	
	1966	1975	1984	1989	1994	1997	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Néant	577,5	590,3	556,1	475,4	369,1	315,0	319,4	294,6	275,7	261,1	247,7	285,8	263,0	9,245	245,9
Primaire	217,0	315,0	431,3	619,0	697,9	802,8	812,2	831,8	853,3	864,6	888,5	858,2	866,6	877,8	912,6
Secondaire	57,2	143,5	278,6	350,9	494,5	538,3	581,5	617,1	657,0	683,5	714,4	741,5	795,0	826,5	835,8
Supérieur	10,5	18,5	54,8	69,3	115,7	136,5	154,9	179,2	183,6	199,8	220,7	230,5	250,6	266,4	282,0
Non déclaré	7,4	17,5	6,7	5,2	4,6	-	1,2	0,3	0,2	-	-	5,4	2,4	2,1	3,0
Total	869,6	1 084,8	1 327,5	1 519,8	1 681,8	1 792,6	1 869,2	1 923,0	1 969,8	2 009,0	2 071,3	2 121,4	2 177,6	2 218,6	2 279,3

Population occupée selon le niveau d'instruction (15 ans et plus)

	Feminin													Unité : Le millier	
	1966	1975	1984	1989	1994	1997	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Néant	35,0	137,0	152,5	144,2	136,6	144,9	154,9	148,5	154,7	153,8	164,4	126,4	155,9	163,5	146,6
Primaire	9,5	61,7	101,1	111,0	161,2	185,7	197,3	204,1	217,7	221,5	223,7	221,2	212,0	221,9	224,5
Secondaire	9,3	34,6	76,0	101,1	160,1	176,2	190,3	198,7	199,7	217,9	225,7	253,7	251,1	261,3	278,6
Supérieur	1,5	3,9	14,7	22,6	45,7	57,7	71,8	78,4	90,7	93,7	103,1	129,8	131,0	138,4	154,7
Non déclaré	2,3	1,6	1,3	1,8	1,0	-	0,4	-	0,1	-	-	2,2	0,9	1,2	1,4
Total	57,6	238,8	345,6	380,7	504,6	564,5	614,7	629,7	662,9	686,9	716,9	733,3	750,9	786,3	805,8

Chômeurs âgés de 15 ans et plus selon le niveau d'instruction

	Ensemble sexe													Unité : Le millier		
	1966	1975	1984	1989	1994	1997	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	
Néant	119,2	114,5	126,7	77,5	102,1	57,6	63,8	48,0	48,5	60,8	52,4	60,0	35,3	35,3	24,5	
Primaire	42,1	103,6	153,6	183,6	204,0	253,7	236,0	216,6	220,3	216,1	209	200,3	201,5	197,8	177,7	
Secondaire	2,8	26,6	47,1	93,1	97,8	146,3	151,1	179,1	168,6	170,1	169,2	171,8	183,2	181,8	203,4	
Supérieur	0,1	0,4	1,6	4,8	6,4	17,1	21,2	31,4	31,8	38,6	42,8	40,8	66,2	86,1	102,3	
Non déclaré	2,3	2,6	-	1,0	0,6	-	0,4	0,1	-	-	-	1,0	0,2	0,2	0,2	
Total	166,5	247,7	329,0	360,0	410,9	474,8	472,5	475,1	469,2	485,5	473,4	473,9	486,4	501,3	508,1	

Chômeurs âgés de 15 ans et plus selon le niveau d'instruction

	Masculin													Unité : Le millier		
	1966	1975	1984	1989	1994	1997	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	
Néant	113,9	98,5	104,4	48,6	69,4	38,9	43,3	34,3	31,7	39,9	30,5	38,2	25,4	21,8	16,4	
Primaire	39,0	85,0	128,4	135,3	157,5	193,7	179,7	161,9	170,5	166,0	158,4	144,6	151,2	150,4	128,6	
Secondaire	2,4	22,3	35,1	65,9	72,4	106,0	110,0	133,6	121,5	123,6	122,0	119,8	122,6	127,1	144,7	
Supérieur	0,1	0,3	1,2	3,3	3,9	10,7	11,9	17,6	17,8	22,1	23,8	19,4	29,5	36,9	43,6	
Non déclaré	2,2	2,3	-	0,7	0,5	-	0,2	0,0	-	-	-	0,7	0,1	0,1	0,1	
Total	157,6	208,4	269,1	253,8	303,7	349,3	345,1	347,4	341,4	351,6	334,7	322,7	328,8	336,3	333,4	

Chômeurs âgés de 15 ans et plus selon le niveau d'instruction

	Féminin													Unité : Le millier	
	1966	1975	1984	1989	1994	1997	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Néant	5,3	16,0	22,3	28,9	32,7	18,7	20,6	13,7	16,8	20,9	21,9	21,8	9,8	13,5	8,0
Primaire	3,1	18,6	25,2	48,3	46,5	60,0	56,3	54,6	49,8	50,1	50,6	55,7	50,3	47,3	49,1
Secondaire	0,4	4,3	12,0	27,2	25,4	40,3	41,1	45,5	47,1	46,4	47,2	52,0	60,7	54,7	58,7
Supérieur	-	0,1	0,4	1,5	2,5	6,4	9,3	13,8	14,0	16,5	19,0	21,4	36,7	49,1	58,7
Non déclaré	0,1	0,3	-	0,3	0,1	-	0,2	0,1	-	-	-	0,3	0,1	0,2	0,1
Total	8,9	39,3	59,9	106,2	107,2	125,4	127,5	127,7	127,8	133,9	138,6	151,2	157,6	164,8	174,6

Taux de chômage selon le niveau d'instruction (15 ans et plus)

	Ensemble sexe														
	1966	1975	1984	1989	1994	1997	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Néant	16,3	13,6	15,2	11,1	16,8	11,1	11,9	9,8	10,1	12,8	11,3	12,7	7,8	8,0	5,9
Primaire	15,7	21,6	22,4	20,1	19,2	20,4	18,9	17,3	17,1	16,6	15,8	15,7	15,7	15,2	13,5
Secondaire	4,0	13,0	11,7	17,1	13,0	17,0	16,4	18,0	16,4	15,9	15,3	14,7	14,9	14,3	15,4
Supérieur	0,8	1,8	2,3	5,0	3,8	8,1	8,6	10,9	10,4	11,6	11,7	10,2	14,8	17,5	19,0
Total	15,2	15,8	16,4	15,9	15,8	16,8	16,0	15,7	15,1	15,3	14,5	14,2	14,2	14,3	14,1

Taux de chômage selon le niveau d'instruction (15 ans et plus)

Masculin

	1966	1975	1984	1989	1994	1997	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Néant	16,5	14,3	15,8	9,3	15,8	11,0	11,9	10,4	10,3	13,3	11,0	11,8	8,8	8,2	6,3
Primaire	15,2	21,3	22,9	17,9	18,4	19,4	18,1	16,3	16,7	16,1	15,1	14,4	14,9	14,6	12,4
Secondaire	4,0	13,4	11,2	15,8	12,8	16,5	15,9	17,8	15,6	15,3	14,6	13,9	13,4	13,3	14,8
Supérieur	0,9	1,6	2,1	4,5	3,3	7,3	7,1	8,9	8,8	9,9	9,7	7,8	10,5	12,2	13,4
Total	15,3	16,1	16,9	14,3	15,3	16,3	15,6	15,3	14,8	14,9	13,9	13,2	13,1	13,2	12,8

Taux de chômage selon le niveau d'instruction (15 ans et plus)

Féminin

	1966	1975	1984	1989	1994	1997	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Néant	13,2	10,5	12,8	16,7	19,3	11,4	11,7	8,5	9,8	11,9	11,7	14,7	5,9	7,6	5,2
Primaire	24,6	23,2	20,0	30,3	22,4	24,4	22,2	21,1	18,6	18,4	18,4	20,1	19,2	17,6	18,0
Secondaire	4,1	11,1	13,6	21,2	13,7	18,6	17,8	18,6	19,1	17,6	17,3	17,0	19,5	17,3	17,4
Supérieur	-	2,5	2,6	6,2	5,2	10,0	11,5	15,0	13,4	15,0	15,6	14,1	21,9	26,2	27,5
Total	13,4	14,1	14,8	21,8	17,5	18,2	17,2	16,9	16,2	16,3	16,2	17,1	17,3	17,3	17,8

Taux d'évolution trimestrielle des salaires premiers résultats

I/ Introduction :

La norme spéciale de diffusion des données (N.S.D.D.) qui est pilotée par le Fonds Monétaire International (FMI), recommande la production et la diffusion de certaines données économiques et financières dans le but d'accroître la disponibilité de statistiques exhaustives et à jour au profit des décideurs et des différents intervenants tunisiens et étrangers.

Afin d'atteindre les objectifs susmentionnés, la Tunisie a adhéré à ce projet, et à ce titre l'Institut National de la Statistique, entres autres organismes, s'est engagé à fournir certaines données annuelles, trimestrielles et mensuelles parmi lesquelles figure le taux d'évolution trimestrielle des salaires comme un indicateur du marché du travail.

II/ Définition du Taux d'évolution trimestrielle des salaires:

En matière de statistiques des salaires, la résolution de l'OIT concernant un système intégré de statistiques des salaires et adoptée par la douzième conférence internationale des statisticiens du travail (octobre 1973) définit plusieurs indicateurs : les gains moyens, les taux de salaire, la durée du travail et le coût de la main-d'oeuvre.

Dans le cadre du projet actuel relatif au taux d'évolution trimestrielle des salaires, le calcul proposé dans cette note est basé essentiellement sur les fichiers concernant les salariés non agricoles inscrits dans le régime général, ainsi que les employeurs de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (C.N.S.S.) . Le contenu des salaires trimestriels déclarés à la C.N.S.S. est celui qui sert comme référence pour le calcul des cotisations et il constitue la base pour le calcul de l'indicateur relatif au taux d'évolution trimestrielle des salaires.

III/ Méthodologie de calcul :

Le fichier des salariés de la C.N.S.S., à la date du 1er février 2001, comprend 949547 salariés inscrits dans le régime général ayant fait l'objet au moins d'un versement de salaire pour l'un ou l'autre des 8 trimestres des deux années 1999 et 2000.

Les données brutes qui se dégagent de ce fichier se présentent comme suit

Le trimestre	Effectif de salariés	Montant total des salaires trimestriels en mD
1er Trimestre 1999	671.247	674.612
2ème Trimestre 1999	679.055	690.413
3ème Trimestre 1999	685.060	707.628
4ème Trimestre 1999	693.580	806.130
1er Trimestre 2000	693.777	744.516
2ème Trimestre 2000	695.138	768.276
3ème Trimestre 2000 (situation sémi-définitive)	682.071	752.110
4ème Trimestre 2000 (situation provisoire)	434.186	604.780

La méthode de traitement de ces fichiers adoptée par l'INS se décompose en plusieurs étapes comme suit :

Etape A : Préparation du fichier sur huit trimestres

1ère phase : Elimination des salaires trimestriels extrêmes (1999 et 2000)

La première phase du traitement du fichier des salariés de la CNSS est une étape préliminaire et consiste à éliminer les valeurs jugées insuffisantes ou excessives des salaires individuels et trimestriels qui sont inférieurs à 300 dinars ou supérieurs à 60.000 dinars (en moyenne 20.000 D par mois). Ceci a permis de retenir un effectif total de 873.565 salariés ayant chacun reçu au moins un versement pour l'un ou l'autre des 8 trimestres des deux années 1999 et 2000.

2ème phase : Redressement des salaires du 4ème trimestre 1999

Le calcul du taux de variation du salaire individuel d'un trimestre à l'autre fait ressortir que le salaire du 4ème trimestre de l'année 1999 ne peut être comparable aux autres salaires à cause des primes de fin d'année. A ce titre, il nécessite un traitement spécial. Ce traitement consiste à estimer le salaire du 4ème trimestre de l'année de 1999 hors primes et indemnités annuelles à l'aide d'une moyenne géométrique entre le 3ème trimestre 1999 et le 4ème trimestre de l'an 2000, et ce, au niveau de chaque salarié ayant fait l'objet de versement au 3ème et 4ème trimestre 1999 et au 1er trimestre 2000.

$$S_{i-4}^{99*} = \sqrt{S_{i-3}^{99} \times S_{i-1}^{2000}}$$

A la suite de ces deux premières phases préparatoires de l'étape A relative à la préparation du fichier des salaires déclarés, une méthodologie est définie pour initier le calcul des taux d'évolution des salaires sur la base d'une période couvrant 5 trimestres successifs (étape B).

Etape B : Traitement des quatre trimestres 1999 et du 1^{er} trimestre 2000*1ère phase : Panel des salariés sur 5 trimestres successifs (les 4 trimestres 1999 et le 1er trimestre 2000)*

La méthode proposée consiste à faire un traitement sur un panel cylindrique de 5 trimestres successifs. A ce titre, cette phase de traitement portera sur les 4 trimestres de l'année 1999 et le premier trimestre de l'année 2000. Ainsi 453.224 salariés ont fait l'objet de versement salarial, compris entre 300 et 60.000 D lors de chacun des 5 trimestres allant du 1er trimestre de 1999 jusqu'au 1er trimestre de l'an 2000, le salaire du 4ème trimestre 1999 étant ajusté comme indiqué ci-dessus

2ème phase: Elimination des taux excessifs d'évolution des salaires

D'autre part, la comparaison des salaires d'un trimestre à l'autre dégage des taux de variation très importante allant de - 80 % à + 500 %. Cette situation est due à une forte variation dans la durée du travail correspondante au salaire trimestriel déclaré et non seulement à cause d'une variation du salaire. Ceci a conduit à ne retenir que des salariés qui peuvent être considérés comme permanents ou presque, c'est à dire ceux qui ne présentent pas de variation sensible dans la durée du travail. Ainsi, il est proposé de retenir pour cette phase d'analyse les salariés dont le salaire a subi une baisse inférieure à 5 % ou une augmentation inférieure à 10 % d'un trimestre à l'autre (4 trimestres de l'année 1999 et le 1er trimestre de l'année 2000). L'effectif de salariés résultant de cette sélection est de 128.665 salariés.

Le taux d'évolution des salaires consiste à rapporter le salaire moyen du trimestre T au salaire moyen du trimestre T-1, les deux salaires moyens étant calculés sur la base de l'échantillon constant (panel de 128.665 salariés).

$$t_T = S_T / S_{T-1}$$

Les résultats obtenus sont:

Taux d'évolution trimestrielle des salaires en %

1999			2000
TRIM 2	TRIM3	TRIM4	TRIM 1
1.37 %	1.80 %	1.84 %	1.95 %

Taille du panel cylindrique : 128.665 salariés.

Les étapes qui suivent consistent à prendre des 5 trimestres mobiles et à calculer des taux d'évolution des salaires pour les nouveaux trimestres.

Etape C: Traitement des 3 derniers trimestres de 1999 et des 2 premiers trimestres de 2000

La méthodologie sus-indiquée est appliquée à une suite de 5 trimestres obtenus en éliminant le 1er trimestre de la série de l'étape B (premier trimestre 1999) et en ajoutant un nouveau trimestre (2ème trimestre 2000). Cette méthode a conduit au taux d'évolution du 2ème trimestre 2000 de 2.17 % à partir d'un panel cylindrique de taille:123.902 salariés.

Année 2000	
	TRIM2
Taux d'évolution	2.17%

Taille du panel cylindrique : 123.902 salariés.

Notons que les taux d'évolution des salaires sont modifiés en passant d'une étape à une autre. Les taux d'évolution calculés dans les étapes antérieures ne sont plus modifiés même si les nouveaux calculs en fonction de l'échantillon mobile donnent des résultats différents. Seul le taux d'évolution des salaires calculé pour le nouveau trimestre est retenu.

Etape D: Traitement des 2 derniers trimestres de 1999 et des trois premiers trimestres de 2000

Au cours du 1er trimestre 2001, période à laquelle on a obtenu le fichier des salariés de la CNSS, les données relatives au 3ème trimestre 2000 ne sont pas complètes et ainsi la taille du panel s'élève à 117.601 salariés. les résultats obtenus seront considérés comme semi-définitifs jusqu'à ce que les données relatives à ce trimestre soient complétées par de nouvelles observations dues à des déclarations retardataires ce qui renforce la taille du panel et un nouveau traitement sera fait pour obtenir des résultats définitifs.

Année 2000	
	TRIM3 semi-définitif
Taux d'évolution	1.45%

Taille du panel cylindrique : 117.601 salariés.

Etape E : Traitement du 4^{ème} trimestre de 1999 et des quatre trimestres de 2000

Le traitement spécial des salaires du trimestre 2000 ne pourra pas être effectué selon la méthode décrite dans la partie (A) de cette note, car les salaires du 1er trimestre de l'année 2001 ne sont pas encore disponibles.

Ainsi, il est proposé d'estimer le salaire du trimestre de l'année 2000 en appliquant au salaire observé (provisoire) le coefficient de redressement qui est dégagé du traitement du 4ème trimestre 1999.

Au niveau de chaque salarié

$$S_{4}^{2000*} = S_{4}^{2000} \times \text{Coefficient de redressement}$$

La taille du panel qui a servi au traitement de ces 5 trimestres est réduite à 51728 salariés à cause des données relatives au 4ème trimestre 2000 qui sont loin d'être complète. les résultats obtenus pour

ce trimestre seront considérés comme provisoires jusqu'à ce que les données du trimestre 2000 soient complétées et ceux du 1er trimestre 2001 soient disponibles et l'application de la méthode de redressement décrite dans la partie (A) soit reproduite pour obtenir des résultats sémi-définitifs.

Année 2000

	TRIM4 Provisoire
Taux d'évolution	1.33%

Taille du panel cylindrique : 51728 salariés.

Règle générale :

Au trimestre T,

1. les données du trimestre T-1 sont provisoires → taux d'évolution provisoire
2. les données du trimestre T-2 sont sémi-définitives → taux d'évolution sémi-définitif
3. les données du trimestre T-3 sont définitives → taux d'évolution définitif.

Taux d'évolution des salaires

Nombre de salariés		Année 1999				Année 2000			
		TRIM1	TRIM2	TRIM3	TRIM4	TRIM1	TRIM2	TRIM3	TRIM4
128665	Salaire trimestriel moyen observé (D)	1 022	1 036	1 055	1 252	1 095			
	Salaire trimestriel moyen redressé (D)				1 074				
	Taux d'évolution: Trim. n/Trim. n-1		1.37 %	1.80%	1.84%	1.95%			
	Taux d'évolution: Trim. n/Trim. n					7.14%			
123902	Salaire trimestriel moyen observé (D)		991	1 010	1 187	1 038	1 061		
	Salaire trimestriel moyen redressé (D)				1 023				
	Taux d'évolution: Trim. n/Trim. n-1						2.17%		
	Taux d'évolution: Trim. n/Trim. n						6.99%		
117601	Salaire trimestriel moyen observé (D)			1 004	1	181	103I	1 051	1 066
	Salaire trimestriel moyen redressé (D)				1 017				
	Taux d'évolution: Trim. n/Trim. n-1							1.45%	
	Taux d'évolution: Trim. n/Trim. n							6.20%	
51728	Salaire trimestriel moyen observé (D)				1 174	1 034	1 053	1 066	1 240
	Salaire trimestriel moyen redressé (D)				1 274				1 080
	Taux d'évolution: Trim. n/Trim. n-1								1.33%
	Taux d'évolution: Trim. n/Trim. n								5.49%

Les Taux retenus sont donc :

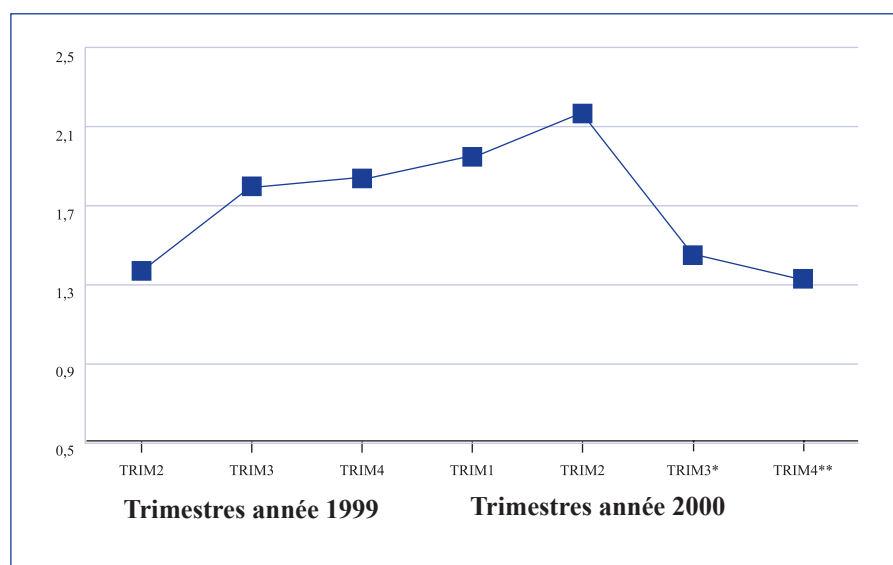
Taux trimestriel de salaire en %

	Année 1999				Année 2000			
	TRIM1	TRIM2	TRIM3	TRIM4	TRIM1	TRIM2	TRIM3 *	TRIM4 **
Taille du panel en nombre de salariés	128665	128665	128665	128665	128665	123902	117601	51728
Taux d'évolution Trim.n/Trim.n-1		1.37%	1.80%	1.84%	1.95%	2,17%	1.45%	1.33%
Taux d'évolution Trim.n/Trim.n					7.14%	6.99%	6.20%	5.49%

* Taux sémi-définitif

** Taux provisoire

Evolution de Taux de salaire Trim.n/Trim.n-1





**REPertoire
NATIONAL
D'ENTREPRISE**

Répertoire national d'entreprise

1. Présentation du répertoire national d'entreprises

Le décret n° 94-780 du 4 avril 1994 portant création du répertoire national d'entreprises a chargé l'INS de l'initialisation du répertoire, de sa mise à jour, de sa gestion et de l'exploitation de ses données. Les principaux partenaires actuels de l'INS dans l'élaboration de ce projet sont la Direction Générale des Impôts (DGI) du Ministère des Finances et la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS). En outre un Comité technique de Suivi du répertoire national d'entreprises a été mis en place dont la mission consiste à assurer les conditions favorables pour son élaboration, sa mise à jour et sa gestion.

1.1. Objectifs du répertoire

Le répertoire national d'entreprises est un instrument de coordination statistique important, il permet :

- L'identification des entreprises et le suivi de la démographie des entreprises (créations, cessations, fusion...)
- L'harmonisation des données de base sur les entreprises (identifiant, adresse, activité, forme juridique,...) d'utilisation commune par les intervenants
- L'utilisation du répertoire comme base de sondage pour les enquêtes par échantillonnage
- La diffusion des données du répertoire

1.2. Contenu du répertoire

Le répertoire contient deux types d'information :

- des informations d'identification de l'entreprise (identifiants, dénomination, adresse,...)
- des informations concernant les caractéristiques de l'entreprise (activité principale exercée par l'entreprise, effectif des salariés, forme juridique...)

1.3. Initialisation du répertoire

Le répertoire national d'entreprises est initialisé en collaboration avec les organismes suivants :

- La DGI
- La CNSS

1.4. Mise à jour du répertoire

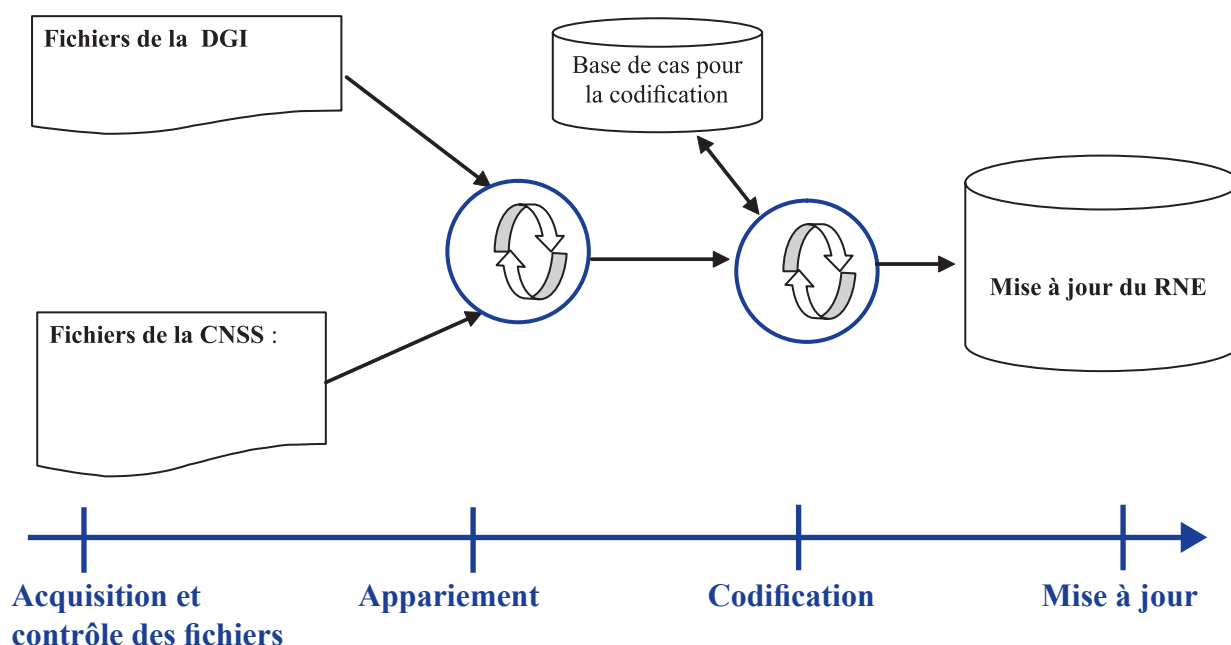
Au départ de la chaîne de gestion du répertoire, se trouve les bureaux régionaux de la DGI où toute entreprise doit déclarer tout événement de sa vie (création, modification ou cessation...). La DGI communique mensuellement ces informations à l'INS qui met ainsi à jour le répertoire. L'INS est chargé de codifier l'activité principale exercée par l'entreprise selon la nomenclature officielle des activités et de contrôler certaines informations (forme juridique, codes géographiques...). Il attribue un identifiant pour les unités nouvellement créées.

D'autre part il reçoit chaque trimestre sur support informatique les fichiers de la CNSS : fichier

des employeurs et le fichier de travailleurs non salarié. Le fichier des employeurs mentionne le nombre de salariés déclarés par trimestre. Un travail de mise en concordance des fichiers est alors nécessaire pour tenir à jour la table de correspondance entre les identifiants administratifs.

Rappelons que la mise en concordance est une opération qui se déroule en plusieurs étapes :

1. Validation du matricule fiscal renseigné dans le fichier de la CNSS.
2. Appariement par recherche sémantique sur la raison sociale, l'adresse et l'activité du reste du fichier.



1.5. Situation au 31 décembre 2007

Au 31 décembre 2007 le répertoire national d'entreprises compte 529.960 unités, soit un accroissement de l'ordre de 3,2% par rapport à l'année 2006, ces entreprises sont distribuées comme suite :

Désignations	Nombre
Personnes Morales	75.557
Personnes Physiques	450.403
Total	525.960

Désignations	Nombre
Entreprises déclarées sans salariés	432.605
Entreprises déclarées avec salariés	93.355
Total	525.960

2. Le circuit déclaratif actuel

2.1 Déclarations auprès de la DGCF

La première formalité qui marque le début d'activité de l'entreprise est une déclaration d'ouverture délivrée par le service du contrôle fiscal. Ce dernier inscrit le déclarant dans le fichier fiscal et lui attribue un numéro d'immatriculation appelé matricule fiscal.

Les bureaux de contrôle de la DGI sont implantés dans l'ensemble des régions et disposent pour la quasi-totalité des bureaux d'un système de gestion en ligne des mouvements, directement connectés au Centre Informatique du Ministère des Finances.

Il est à signaler que les retenues fiscales qui incombent à l'entreprise se font dans les recettes des finances, qui constituent à leur tour un autre passage fréquent des entreprises.

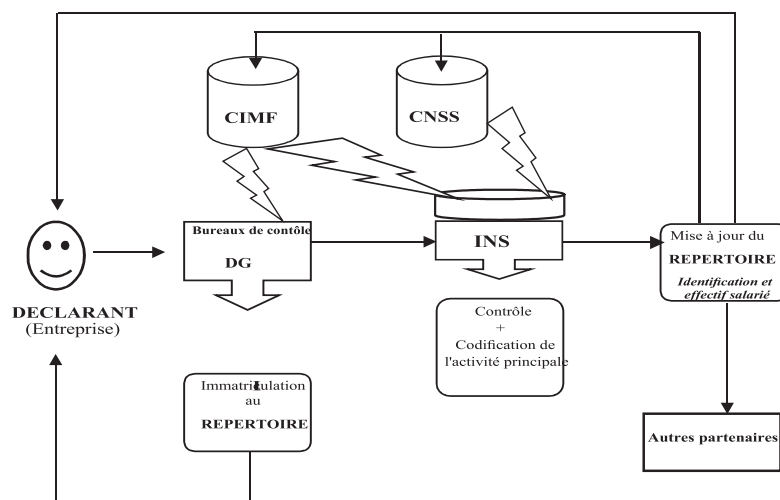
2.2 Déclarations auprès de la CNSS

L'autre formalité concerne l'affiliation de l'entreprise à la CNSS, cette affiliation est obligatoire pour toute entreprise susceptible d'employer des salariés.

De même l'immatriculation des travailleurs non salariés est obligatoire dans le fichier. Signalons que l'unité inscrite dans le fichier Travailleurs Non Salariés et qui devient employeur doit s'inscrire une nouvelle fois dans le fichier des employeurs. L'identification de ces unités est assurée grâce aux tables de passage entre identifiants ce qui permet d'éviter les doubles comptes.

La CNSS est dotée d'un système de gestion des déclarations des employeurs dans ses bureaux régionaux qui sont implantés dans tous les gouvernorats.

Signalons que l'employeur est appelé à déclarer ses salariés une fois par trimestre et que l'indépendant est appelé à payer sa cotisation fiscale une fois par trimestre.



Répartition des entreprises par forme juridique et tranche d'effectif salariés au 31 décembre 2007

	Entreprises déclarées sans salariés	< à 6 salariés	entre 6 et 9 salariés	entre 10 et 19 salariés	entre 20 et 49 salariés	entre 50 et 99 salariés	entre 100 et 199 salariés	200 salariés et plus	Total
Société anonyme		1272	280	438	577	372	338	393	5240
Société à responsabilité limitée		18310	2456	2723	2369	1138	721	513	56581
Autres personnes morales		2466	297	345	283	90	64	84	13736
Personnes physiques	432605	53684	2186	1282	511	101	41	21	450403
Total	432605	75732	5219	4788	3740	1701	1164	1011	525960

Répartition des entreprises par gouvernorat et tranche d'effectif salariés au 31 décembre 2007

Région	Gouvernorat	Entreprises déclarées sans salariés	< à 6 salariés	entre 6 et 9 salariés	entre 10 et 19 salariés	entre 20 et 49 salariés	entre 50 et 99 salariés	entre 100 et 199 salariés	200 salariés et plus	Total	%	
Nord-est	Tunis	74349	18592	1365	1255	976	409	310	338	97594	18.6	
	Ariana	25623	5163	378	334	276	115	63	54	32006	6.1	
	Ben Arous	26964	4768	372	386	361	151	105	93	33200	6.3	
	Manouba	16737	1383	98	81	78	42	38	25	18482	3.5	
	Nabeul	29122	6829	409	333	281	163	129	96	37362	7.1	
	Zaghouan	6288	690	44	56	43	29	20	27	7197	1.4	
	Bizerte	21682	2948	151	136	137	76	47	66	25243	4.8	
	Total	200765	40373	2817	2581	2152	985	712	699	251084	47.7	
Nord-ouest	Béja	12731	1081	69	39	29	8	7	8	13972	2.7	
	Jendouba	13519	1285	62	63	29	8	3	1	14970	2.8	
	Le Kef	10422	960	26	22	21	5	5	2	11463	2.2	
	Siliana	7028	647	23	26	13	6	-	3	7746	1.5	
		Total	43700	3973	180	150	92	27	15	14	48151	9.2
Centre-est	Sousse	26039	5145	418	389	323	178	112	65	32669	6.2	
	Monastir	19978	4119	261	266	253	190	122	99	25288	4.8	
	Mahdia	15819	1775	115	119	76	27	26	9	17966	3.4	
	Sfax	34785	9717	810	776	522	183	110	68	46971	8.9	
		Total	96621	20756	1604	1550	1174	578	370	241	122894	23.4
Centre-ouest	Kairouan	16823	1177	86	73	46	14	8	11	18238	3.5	
	Kasserine	12238	797	58	50	26	9	6	2	13186	2.5	
	Sidi Bou Zid	9947	813	57	52	22	4	1	3	10899	2.1	
		Total	39008	2787	201	175	94	27	15	16	42323	8.0
	Gabès	12777	1860	115	106	76	31	23	11	14999	2.9	
Sud-est	Medenine	14641	3163	158	110	85	23	15	20	18215	3.5	
	Tataouine	4163	610	22	22	7	2	1	1	4828	0.9	
		Total	31581	5633	295	238	168	56	39	32	38042	7.2
Sud-ouest	Gafsa	9565	1090	59	48	28	12	7	4	10813	2.1	
	Tozeur	4763	560	24	22	16	8	4	2	5399	1.0	
	Kebili	6602	560	39	24	16	8	2	3	7254	1.4	
	Total	20930	2210	122	94	60	28	13	9	23466	4.5	
	Total	432605	75732	5219	4788	3740	1701	1164	1011	525960	100	

Répartition des entreprises par activité et tranche d'effectif salariés au 31 décembre 2007

Activité	Entreprises déclarées sans salariés	< à 6 salariés	entre 6 et 9 salariés	entre 10 et 19 salariés	entre 20 et 49 salariés	entre 50 et 99 salariés	entre 100 et 199 salariés	200 salariés et plus	Total
Agriculture,Chasse,Sylviculture& Pêche, pisciculture et aquaculture	Agriculture,Chasse,Sylviculture	1064	472	77	93	81	35	23	1866
	Pêche, pisciculture et aquaculture	156	65	10	77	44	3	2	357
	TOTAL	1220	537	87	170	125	38	25	2223
Industrie	Industries Extractive	536	211	28	47	72	34	15	952
	Industries Agricole et Alimentaires	5675	3332	671	491	217	74	58	10563
	Industrie Textile et Habillement	9191	2248	232	400	647	501	395	13858
	Industrie du cuir et de la chaussure	1633	508	48	73	100	67	43	2503
	Travail du bois et fabrication d'articles en bois	7335	3067	70	54	35	8	9	10578
	Industrie du papier et du carton, Edition et Imprimerie	1186	530	76	85	70	36	15	2006
	Industrie chimique	840	415	54	62	69	33	20	1508
	Industrie du caoutchouc et des plastiques	455	263	63	59	92	34	20	992
	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	1798	772	86	135	109	49	28	3007
	Métallurgie et Travail des Métaux	6820	1726	166	184	181	57	25	9180
	Fabrication de machines et équipements	213	115	33	38	40	14	10	468
	Fabrication d'Equipements Electriques et Electroniques	898	450	56	67	92	60	46	1732
	Fabrication de Matériel de Transport	186	121	13	26	31	17	15	427
	Autres Industries Manufacturières	4003	920	98	124	90	40	19	5302
	40769	14678	1694	1845	1845	1024	718	503	63076
Construction		15760	4886	508	484	405	139	83	22341
	Commerce; réparation automobile	13485	3208	332	228	65	18	8	17348
	Commerce de gros et intermédiaires du commerce	12434	5052	523	495	286	83	26	18917
	180193	16660	509	269	126	21	12	11	197801
	206112	24920	1364	992	477	122	46	33	234066
Hôtels et restaurants		14824	7188	479	279	151	76	74	23174
	transports	77215	1892	244	224	159	41	33	79850
	Postes et télécommunications	10136	654	11	5	15	9	1	10837
	87351	2546	255	229	174	50	34	48	90687
Immobilier,Locations et Services aux entreprises&Activités Financières		29983	10103	530	484	335	180	133	41915
	Education&Santé et action sociale	8229	7497	146	200	142	40	26	16302
	Services Collectifs,Sociaux et Personnels	27048	3275	136	95	78	23	17	30686
	Autres Activités	1309	102	20	10	8	9	8	1490
Total	432605	75732	5219	4788	3740	1701	1164	1011	525960



ENQUETES AUPRES DES ENTREPRISES

Enquête nationale sur les activités économiques

1. Objectifs de l'enquête

L'enquête nationale sur les activités économiques vise la collecte des données diversifiées sur l'activité économique des entreprises de l'ensemble des branches afin de constituer une sorte de fichier statistique de référence. Elle permet de :

- Collecter les informations détaillées auprès des entreprises sur la base de leurs comptes.
- Mesurer avec plus de précision le poids des diverses branches dans l'activité économique globale et de mieux cerner les contributions respectives des secteurs modernes au sein de chaque branche.
- Aider les utilisateurs publics et privés en matière d'études et de projets.
- Répondre aux divers besoins de la comptabilité nationale.

2. Le champ d'enquête

Unités statistiques :

L'unité statistique de base est l'entreprise qui est une entité juridique et non l'établissement qui est une unité géographique et ne possède pas, par lui-même une personnalité juridique. Les unités interrogées sont les entreprises résidentes en Tunisie.

Une entreprise peut avoir plusieurs activités distinctes au sens de la nomenclature d'activités Tunisienne (NAT), on détermine son activité principale (APE) à partir de la répartition de sa production entre ses différentes activités. L'ensemble des entreprises de même activité principale constitue un secteur d'activité.

3. Base et champ de l'enquête :

La base d'échantillonnage de l'enquête est constituée par le répertoire national d'entreprises géré par l'INS. Une situation de la base est préparée le 31 Décembre de chaque année. Cette situation est actualisée par les créations de nouvelles entreprises et la cessation d'entreprises existantes.

Le champ d'enquête couvre les unités exerçant des activités non agricoles sur le territoire national : Industrie, Mines, Energie, Bâtiment, Commerce, Hôtellerie et services divers. Les activités financières et les activités non marchandes des administrations publiques sont aussi exclues de champs de l'enquête.

4. Echantillonnage :

L'échantillon de l'enquête nationale sur les activités économiques (ENAE), dans sa composante annuelle, est choisi parmi les unités employant 6 salariés et plus et stratifié selon l'activité et la taille de l'entreprise.

Cette enquête est exhaustive pour les entreprises publiques quelle que soit la taille ainsi que pour les entreprises privées de 50 salariés ou plus. En dessous de ce seuil, les entreprises enquêtées obéissent aux règles de sondage stratifié selon l'activité et la taille. Le fichier de lancement de l'enquête se situe annuellement à près de 4500 unités.

5. Le questionnaire

L'Enquête Nationale sur les Activités Economiques (ENAE) est une enquête annuelle portant entre autre sur les comptes des entreprises tels qu'ils sont définis par le système comptable tunisien de 1997. Il est composé du bilan, de l'état de résultat, du compte des flux de trésorerie et des différentes annexes comme le solde intermédiaire de gestion....

Le questionnaire comprend les thèmes suivants :

- Caractéristiques générales de l'entreprise : l'entreprise est amenée à préciser la forme juridique (Entreprise individuelle, SARL, Société anonyme, Société de fait, Coopérative,...) et la répartition du capital (Etat, Para étatique, Privés locaux, Privés étrangers) parallèlement à ses caractéristiques d'identification (nom, adresse, code postal, téléphone, activité principale, année de création...).
- Effectifs employés: l'entreprise fournit le total du personnel salarié inscrit au 31 décembre avec la répartition entre les salariés administratifs, techniques et apprentis. Sont demandés également les effectifs non salariés au 31 décembre, répartis entre chefs d'entreprise et aides familiaux ainsi que le personnel salarié occasionnel utilisé durant l'année et le nombre de journées travaillées.
- Investissements : les données relatives aux investissements et aux cessions sont décrites selon les flux réalisés durant l'année par poste d'immobilisations entre le début et la fin de l'exercice. Il s'agit des valeurs brutes au début de l'exercice ; des acquisitions, création, apport et virement de poste à poste ; des réévaluations ; des cessions à des tiers et mise hors service. La répartition par nature, distingue les rubriques suivantes : Terrains, constructions, Matériels et outillages industriels, Matériels de transports, Matériels informatiques...
- Données comptables : Bilan, état de résultat, flux de trésorerie, les soldes intermédiaires de gestion.
- Répartition du chiffre d'affaires : les revenus d'exploitation sont répartis suivant les activités exercées et les produits selon la nomenclature (CTP, NAT). Cette question est extrêmement importante puisqu'elle apporte des informations sur les produits des différentes activités.
- Répartition des achats : la répartition des matières consommées en distinguant achats de matières premières, fournitures, matières consommables et emballages.
- Informations complémentaires : les postes du compte Etat de résultat sont explicités plus en détails pour répondre à des besoins de comptabilité nationale. Ces détails touchent aux charges et produits d'exploitation, aux salaires, aux impôts et taxes, aux stocks.....

Taux de réponse :

Il correspond au rapport entre le nombre d'entreprises actives et répondant à l'enquête et le nombre d'entreprises actives interrogées.

Il est globalement de 67% sur l'exercice 2001 pour l'ENAE.

Enquête auprès des micro entreprises

L'Enquête sur les micro-entreprises est une enquête quinquennale. Elle constitue une composante d'un système d'investigation plus large portant sur l'ensemble des entreprises économiques à l'échelle nationale et comportant généralement l'enquête annuelle sur les activités économiques auprès des entreprises de ce salarié.

Elle a été réalisée à trois reprises : en 1997 sur la base d'un échantillon de 10 700 entreprises, en 2002 sur la base d'un échantillon de 12 500 entreprises et en 2007 sur la base d'un échantillon de 16080 entreprises.

I. Objectifs de l'enquête

L'objectif principal de l'enquête nationale sur les activités économiques des micro-entreprises réside dans la détermination des variables économiques dans un cadre très proche du système comptable des entreprises : il s'agit de fournir les résultats comptables des micro-entreprises (compte de production, compte de résultat, investissement...). De ce fait le questionnaire s'efforce de relever sous une forme simplifiée et adaptée les principaux éléments comptables nécessaires à l'exercice.

L'enquête vise aussi à collecter une information détaillée sur la main d'oeuvre, ses caractéristiques, son niveau de formation, ses conditions de travail et le niveau des revenus liés au travail, aussi bien pour les employés et travailleurs que pour les entrepreneurs eux-mêmes.

L'enquête devait par même de caractériser les micro-entreprises et les micro-entrepreneurs du secteur informel à partir d'un certain nombre de critères relevés dans l'enquête (comme l'âge, le sexe, le niveau de formation...) ou calculés à partir des réponses (comme la valeur ajoutée, le niveau d'investissement, ...). Un tel objectif doit permettre de mieux comprendre les comportements des micro-entreprises et aider, dans un contexte d'ouverture, à la définition de politiques de promotion ou d'appui mieux adaptées. Il s'agit de connaître les potentialités mais aussi les éléments de fragilité de ce secteur important de l'économie tunisienne.

II. Champ de l'enquête.

L'enquête nationale sur les activités économiques des micro-entreprises, porte sur l'ensemble des activités économiques à l'exception de l'agriculture – élevage – sylviculture - pêche, de l'administration, ainsi que des organisations professionnelles et des activités de recherche -développement. Même si ces activités sont essentiellement urbaines, la couverture de l'enquête ne s'est pas limitée au milieu urbain et certain des micro-entreprises enquêtées ont pu être localisées en milieu rural.

Dans ce champ, l'enquête auprès des micro-entreprises proprement dite a été limitée aux entreprises de moins de 6 salariés (5 salariés ou moins), cependant que les entreprises de 6 salariés et plus faisaient l'objet d'une enquête spécifique avec questionnaire adapté aux entreprises du secteur moderne tenant une comptabilité avec bilan.

III. Base de sondage et tirage de l'échantillon.

La base de sondage de l'enquête nationale sur les activités économiques des micro-entreprises est le Répertoire National des Entreprises.

Année	1997	2002	2007
Base de l'enquête	363 000	392 000	482 735
Echantillon	10 700	12 500	16 080
Taux de sondage	3%	3%	3%

La taille maximale de l'échantillon a été fixée à priori à 16.080 entreprises en 2007, en fonction des ressources disponibles pour l'enquête. Contre 12.500 entreprises en 2002, soit un taux de sondage global de près de 3%. Le taux de sondage a été différencié selon les strates: une strate étant définie par une branche d'activité détaillée (de la Nomenclature d' Activités Tunisienne, NAT à 4 chiffres, soit 459 branches dans le champ de l'enquête) et une des 4 classes de taille (indépendants, 0 salarié**, 1-2 salariés, 3-5 salariés). Ainsi lorsque, dans une des branches d'activité et pour une classe de taille donnée, le nombre d'entreprises dans la population-mère était élevé, le taux de sondage a été faible, alors que lorsqu'une strate était peu nombreuse, le taux de sondage était élevé, pouvant même aller jusqu'à l'exhaustivité.

Mais ces taux de sondage sont théoriques puisque, dans la réalité, l'échantillon va être différemment réparti du fait des changements intervenus et aussi des non réponses. Les entreprises enquêtées étant classées selon leurs caractéristiques (d'activité et de taille) initiales.

D'autre part en raison même de la base de sondage et des caractéristiques qu'elle contient, on va trouver dans l'échantillon réalisé des entreprises avec bilan. Dans ce cas un questionnaire du secteur moderne qui leur a été administré.

La nouvelle définition internationale du secteur informel et sa possible signification et application en Tunisie

Lors de la XVème Conférence Internationale des Statisticiens du Travail en janvier 1993 à Genève, une définition internationale du secteur informel a été adoptée. Cette définition avait désormais vocation à s'appliquer à l'ensemble des pays ; elle constituait en quelque sorte un condensé et une synthèse des diverses définitions et des divers critères statistiques et empiriques utilisés jusqu'alors pour délimiter le secteur informel.

Selon cette définition, le secteur informel est constitué par un ensemble d'unités économiques qui, quel que soit le lieu d'exercice (établissement, domicile, rue..) et le mode d'exercice de l'activité (permanent, saisonnier; temps plein, temps partiel; principal, secondaire), peuvent être classées dans le secteur institutionnel des ménages dans le système de Comptabilité Nationale des Nations Unies. Ces activités ne se caractérisent pas obligatoirement par la volonté délibérée de se cacher ou d'échapper aux réglementations en vigueur, mais sont simplement non ou mal enregistrées: elles ne sont donc pas assimilables à l'économie souterraine.

Il s'agit donc d'entreprises individuelles dont la production est destinée au marché, à l'exclusion des sociétés et quasi-sociétés (critères du statut juridique et de la comptabilité), et parmi lesquelles on peut distinguer deux segments particuliers:

- d'une part les entreprises familiales qui n'emploient pas de salariés de manière continue (critère de la situation dans la profession: indépendants). Selon les circonstances nationales, on retiendra toutes les unités de cette catégorie ou seulement celles qui ne sont pas enregistrées (critère de l'enregistrement);
- d'autre part les micro-entreprises qui emploient des salariés de manière continue (critère de la situation dans la profession: employeurs), mais satisfont un ou plusieurs des trois critères suivants :
 - * Se situer en dessous d'un certain seuil de taille qui peut varier selon les pays et les branches d'activités, en fonction des seuils incorporés dans les législations et des seuils utilisés par les collectes statistiques ou administratives permanentes (critère de taille),
 - * Absence d'enregistrement des salariés,
 - * Absence d'enregistrement de l'unité économique.

Selon les circonstances nationales, on inclura ou non (mais de toute façon, on classera à part) les activités agricoles, les professions libérales et les personnels domestiques.

Compte tenu de la base de sondage utilisée (le Répertoire National des Entreprises), il est clair que le ou les critères du non enregistrement ne sont pas utilisables ni pertinents dans le cas de la Tunisie. Les critères de définition du secteur informel sont donc (sous les réserves présentées au chapitre méthodologique): le statut juridique et le type de comptabilité (exclusion des sociétés et quasi-sociétés) et surtout la taille. Le seuil de taille de 5 salariés qui a été retenu permet une certaine cohérence avec les premières enquêtes de 1981-82: celles-ci utilisaient le seuil de 10 emplois et avaient montré que ce seuil correspondait en moyenne au seuil de 5 salariés. Etant donné que le répertoire ne donne les tailles des entreprises qu'en terme de salariés, c'est ce seuil de 5 salariés qui a été adopté.

IV. Questionnaire.

Le questionnaire comporte sept modules :

- Identification : dénomination, localisation, statut juridique, type de local...
- Caractéristiques de l'entreprise : activités principale et secondaires, type de comptabilité,
- Emplois et salaires : l'âge, le sexe, le niveau de formation, le statut et la qualification..., la rémunération et les charges sociales, la sous-traitance, le travail à domicile...
- Production et achats,
- Charges diverses,
- Equipements et investissements
- Questions qualitatives sur l'environnement de l'entreprise.



**SYSTEME DE
COMPTABILITE
NATIONALE**

Le système de comptabilité nationale

L'objet de la comptabilité nationale est de présenter une vision globale de l'activité économique, d'en faire une synthèse claire, rigoureuse et cohérente alors même que cette activité est le fait d'une multitude de sujets économiques se livrant à de très nombreuses opérations. Elle constitue par conséquent le cadre central de l'information économique.

La comptabilité nationale est un système qui se propose d'exprimer, au moyen de méthodes statistiques et comptables, l'ensemble des flux qui relient entre eux les agents économiques. Il s'agit bien d'un système statistique, dans la mesure où il rassemble, traite et met en ordre des informations extrêmement diverses et multiples.

Dire qu'il s'agit du système base 1983 et que l'année de base des prix a été 1983 puis 1990 et que l'INS est en train de préparer une nouvelle base 1997 (SCN93)

Cette introduction propose d'abord une brève lecture de certains concepts et définitions du système, et une présentation des comptes et des principaux tableaux de synthèse confectionnés. Elle présente ensuite une description du processus d'élaboration des comptes nationaux et fournit à la fin un rappel des méthodes de calcul de certains agrégats économiques issus de ces comptes.

1/ Architecture du système

1.1/ Le champ de la comptabilité nationale

La comptabilité nationale décrit l'économie nationale, constituée par l'ensemble des unités résidentes sur le territoire économique national. Ce dernier est constitué par le territoire géographique tunisien à l'exclusion des enclaves extra-territoriales (ambassades étrangères et organismes internationaux) et y compris les enclaves territoriales (ambassades tunisiennes à l'étranger). Les unités résidentes sont celles qui effectuent des opérations économiques pendant plus d'un an sur le territoire économique national. C'est le concept de résidence et non celui de nationalité qui entre ainsi en considération.

Les comptes nationaux présentés dans ce document traitent principalement des flux, c'est à dire des mouvements économiques au cours d'une période déterminée. Mais des comptes de stocks ou en encours peuvent être élaborés dans le cadre des comptes du patrimoine. Si la période de référence retenue est l'année civile, de plus en plus, les comptes nationaux sont complétés par des comptes trimestriels, qui ont pour but d'assurer un meilleur suivi de l'évolution conjoncturelle de l'activité économique. De même, la dimension nationale des comptes actuels peut être désagrégée pour élaborer certains comptes ou certains agrégats dans le cadre d'un système de comptabilité régionale. D'une façon générale, si les comptes actuels sont axés sur le cadre central du système de comptabilité nationale, d'autres développements peuvent être envisagés sous forme de comptes complémentaires, dénommés comptes satellites (comptes de l'environnement, comptes du tourisme, comptes de la santé,...).

1.2/ Délimitation de la production

La production occupe une place centrale dans la représentation de l'activité économique que donne la comptabilité nationale ; la production est en effet à l'origine de la création de biens et de services et de la distribution de revenus. L'activité de production est définie comme l'activité socialement organisée destinée à créer des biens et des services. La valeur de ces biens et services aux prix du marché constitue la production marchande. En revanche, certains services produits essentiellement par les administrations publiques, sont gratuits ou quasi-gratuits et leur valeur constitue la production non marchande. Cette production non marchande est alors évaluée aux coûts de production.

Les Secteurs Institutionnels

L'unité statistique fondamentale adoptée par le système de comptabilité nationale est l'unité institutionnelle. Celle-ci est caractérisée par une unicité de comportement et une autonomie de décision. Les unités institutionnelles élémentaires résidentes sont regroupées en quatre secteurs institutionnels caractérisés par leur fonction principale et par l'origine de leurs ressources. Afin de compléter ce cadre, un compte spécifique retrace les opérations de ces secteurs avec l'extérieur (ou le reste du monde).

La classification retenue dans le système comprend les secteurs suivants:

- S1. Sociétés non financières (S.N.F)
- S2. Institutions financières (I.F)
- S3. Administrations Publiques (APU)
- S4. Ménages
- S5. Extérieur (ou Reste du Monde)

Le secteur des sociétés non financières comprend deux sous-secteurs : les entreprises publiques et les sociétés privées. Le champ des entreprises publiques est défini selon le critère relatif à la participation étatique et para-étatique au capital de l'entreprise à concurrence de 34% et plus. Ceci dépasse en nombre le champ de la liste officielle actuellement en usage. Le secteur des institutions financières comprend les banques et les entreprises d'assurance. Le secteur des administrations publiques inclut en plus des administrations centrales, les collectivités locales et les organismes de sécurité sociale. Enfin le secteur des ménages englobe les activités d'entreprises individuelles qui ne sont pas par conséquent classées avec les SNF.

1.3/ Les opérations économiques

Les flux élémentaires entre unités institutionnelles sont regroupés en opérations, selon leur nature. Ces opérations sont elles-mêmes classées en trois grandes catégories :

- les opérations sur biens et services décrivent les ressources en biens et services (production, importation) et leur utilisation (consommation intermédiaire ou finale, formation brute de capital fixe, exportation, variation de stock). Pour chaque produit, il y a une égalité comptable entre la somme des ressources et le total des emplois. Cet équilibre ressources-emplois des biens et services est évidemment vérifié pour l'ensemble de l'économie.
- les opérations de répartition décrivent principalement comment les revenus se forment à leurs différents stades (primaire, redistribution) et se répartissent entre les agents économiques avant d'être affectés en partie à un emploi final. Elles mettent en évidence également les transferts en capital qui

s'opèrent entre secteurs institutionnels et qui entraînent une modification de leur patrimoine. Chaque compte d'opération est nécessairement équilibré entre les ressources et les emplois.

- les opérations financières traduisent les modifications des créances et des dettes des unités institutionnelles. Les opérations financières sont d'une part la contrepartie d'opérations non financières (versement de salaires, achat de biens,...) ou d'autres opérations purement financières (achat de devises, émission d'obligations, crédit...). Comme les opérations de répartition, chaque opération financière est équilibrée entre les variations de créances et les variations de dettes.

1.4/ Les comptes intégrés des secteurs

Les comptes de chaque secteur institutionnel traduisent les flux relatifs aux différentes opérations réalisées au cours de l'année. Pour chaque secteur institutionnel, on dispose d'un jeu de six comptes dits intégrés, puisqu'il s'agit réellement de sous - comptes reliés entre eux par report successif de leurs soldes. La séquence de six comptes retrace en ressources et en emplois l'ensemble des opérations groupées selon leur nature. Chaque sous-compte de la séquence dégage un solde intermédiaire ayant une signification particulière. La structure des comptes et des soldes se présente comme suit :

Comptes	Soldes
C1. Compte de production	. Valeur ajoutée
C2. Compte d'exploitation	. Excédent d'exploitation
C3. Compte de revenu	. Revenu disponible
C4. Compte d'utilisation du revenu	. Epargne
C5. Compte de capital	. Capacité / Besoin de financement
C6. Compte financier	. Solde de variation des créances et des dettes

- le compte de production a pour but de faire apparaître (en solde) la valeur ajoutée ; il ne reprend donc en ressource que la production et en emploi que la consommation intermédiaire.

- le compte d'exploitation reprend en ressource, la valeur ajoutée et les subventions d'exploitation reçues, et en emploi la rémunération des facteurs (salaires et excédent d'exploitation) et les impôts indirects versés. Son solde est l'excédent d'exploitation.

- le compte de revenu retrace toutes les opérations contribuant à la détermination du revenu disponible. Ce solde est dégagé après tous les transferts courants.

- le compte d'utilisation du revenu décrit l'affectation du revenu disponible soit à la consommation finale soit à l'épargne pour les ménages et les administrations. Il ne joue aucun rôle pour les autres secteurs institutionnels dont le revenu disponible est par définition identique à l'épargne.

- le compte de capital et le compte financier retracent l'ensemble des flux constituant l'accumulation, c'est à dire ayant un effet sur le niveau et la structure du patrimoine des unités. La séparation du compte d'accumulation en un compte de capital, qui enregistre les opérations non financières, et un compte financier fait apparaître un solde intermédiaire. Dans le compte de capital ce solde s'appelle capacité ou besoin de financement ; dans le compte financier, solde de variation des créances et des dettes.

1.5/ les tableaux de synthèse

1.5.1/ Tableau des Entrées - Sorties (T.E.S)

Le T.E.S. est un tableau qui présente à la fois l'équilibre des ressources et des emplois des biens et services en lignes, décomposé par produit, et le compte de production et d'exploitation des secteurs d'activité en colonnes. La partie centrale du tableau, dénommée matrice des entrées intermédiaires, retrace les consommations de matières premières, de produits semi-finis et de services de chaque secteur d'activité qui sont utilisés ou transformés par ce dernier.

Parallèlement à la valorisation aux prix courants, les comptes des biens et services sont évalués aux prix constants de l'année 1990. Le prix de l'année n-1, qui fournit une appréciation du volume, sert d'étape intermédiaire entre les modes de valorisation précités. Le partage volume - prix est effectué sur chaque produit. Il fait appel aux quantités courantes (lorsqu'elles existent) associés aux prix de l'année précédente ou de l'année de référence.

Pour la majorité des biens et services, les valeurs sont déflatées par une batterie d'indices disponibles (indice des prix à la consommation familiale, indice des prix à la production industrielle, indice des valeurs unitaires pour le commerce extérieur ..). Les techniques d'équilibrage permettent ensuite d'estimer les déflateurs des autres postes de l'équilibre ressources et emplois selon la particularité de chaque produit.

Dans le tableau des entrées – sorties, la production est évaluée aux prix départ – usine (y compris les taxes sur ventes nettes de subventions) et les importations sont CAF (y compris fret et assurance). Les emplois sont enregistrés aux prix d'acquisition (en incluant les taxes, nettes de subventions et les marges commerciales). Afin d'assurer la cohérence des systèmes de valorisation entre les ressources et les emplois, on rajoute aux ressources les droits et taxes sur importations et les marges commerciales.

1.5.2/ Tableau Economique d'Ensemble (T.E.E)

Le T.E.E est un tableau où s'opère un croisement des comptes des secteurs institutionnels et les comptes des opérations. Il décrit les flux affectant chacun des secteurs de l'économie définis par la comptabilité nationale par type d'opération.

Il est décomposé en deux blocs : le premier retrace les comptes et les opérations non financières en ressources et emplois ; le second enregistre les comptes et les opérations financières en flux nets de dettes et flux nets de créances. Les colonnes constituent les comptes complets (production, exploitation, revenu, utilisation du revenu, capital et financier) des secteurs institutionnels (sociétés non financières, institutions financières, administration publique et ménages). Une colonne spécifique retrace les opérations financières et non financières des résidents avec l'extérieur. Les lignes représentent les comptes des différentes opérations et les soldes des comptes.

Les lignes correspondant aux opérations de répartitions sont équilibrées entre les ressources et les emplois, à l'exception des subventions d'exploitations qui sont enregistrées en deux lignes : subventions reçues dans les comptes d'exploitation des receveurs et subventions versées dans le compte du revenu des verseurs. Les opérations financières sont équilibrées entre les flux nets de dettes et les flux nets de créances.

1.5.3/ Tableau des Opérations Financières (T.O.F)

Le tableau des opérations financières (TOF) est une synthèse des opérations financières des différents secteurs institutionnels permettant ainsi de faire apparaître les différents flux et circuits financiers dans un cadre cohérent. La structure du tableau comporte deux blocs. L'un correspond aux flux nets de créances (acquisitions moins cessions et recouvrements) et l'autre retrace les flux nets de dettes (dettes contractées moins dettes remboursées).

En lignes, les comptes retracent l'équilibre entre les flux nets de dettes et les flux nets de créances de chaque opération. En colonnes, on retrouve les comptes financiers des secteurs institutionnels. Les soldes des comptes sont les soldes des flux nets de créances et des flux nets de dettes. Ils sont présentés dans la partie «dettes» pour les secteurs résidents et dans la partie «créances» pour l'extérieur. Ainsi, la somme des soldes des secteurs résidents est égale au solde de l'extérieur qui est lu comme un solde de la Tunisie vis à vis de l'extérieur. Ces soldes sont à comparer avec le dernier solde des comptes non financiers : la capacité ou le besoin de financement des secteurs résidents et celui de la nation vis à vis de l'extérieur. Ces soldes financiers et non financiers présentent généralement des écarts appelés ajustements.

2/ Elaboration des comptes nationaux

La comptabilité Nationale est une technique de synthèse statistique qui rassemble des informations économiques en provenance de sources statistiques multiples et diverses (enquêtes auprès des entreprises, des ménages, fichiers administratifs...). Ces sources primaires font l'objet d'une série de traitement pour aboutir aux comptes nationaux, moyennant des classifications et des concepts spécifiques qui déterminent le caractère intégré du système. La cohérence des données exigée par le système est assurée par des arbitrages et des ajustements entre les différents comptes confectionnés.

Le processus général d'élaboration des comptes de la nation comprend plusieurs étapes dans l'établissement d'un compte annuel et plusieurs versions du compte d'une même année. Les différentes phases d'élaboration d'une version d'un compte couvrent la collecte des informations de base, le traitement et la compilation de ces données dans l'optique des comptes nationaux et la synthèse et l'arbitrage entre les différents comptes du système.

Une première phase concerne le rassemblement et le dépouillement des informations de base à partir des différentes sources statistiques pour tous les domaines examinés. Une deuxième phase est consacrée à une première mise en forme de ces données brutes conformément aux cadres et concepts de la comptabilité nationale. La troisième étape assure à différents niveaux la cohérence globale de l'ensemble des comptes.

2.1/ Les sources d'informations

Les sources statistiques utilisées dans le cadre de l'élaboration des comptes nationaux sont multiples et spécifiques à chaque aspect étudié. Pour les entreprises non financières et non agricoles la source principale est constituée par l'enquête annuelle sur les activités économiques réalisée auprès d'un échantillon d'entreprises de plus de 10 emplois. Cette enquête est essentielle dans la mesure où elle fournit un ensemble d'informations sur la production, les achats, les stocks, les investissements et les données comptables des entreprises. Elle permet également l'extrapolation des données pour l'en-

semble du champ des entreprises de plus de 10 emplois. Pour compléter le champ des entreprises, on procède ou bien à la réalisation d'une enquête ponctuelle sur les entreprises de moins de 10 emplois (secteur non structuré), sinon à une actualisation des résultats de cette enquête, tout en intégrant les données des secteurs exogènes à l'enquête.

La couverture statistique des institutions de crédit est assurée par un certain nombre de sources : les statistiques financières publiées par la BCT, les données comptables incluses dans les rapports annuels (rapport de l'A.P.B.T) et les réponses à une enquête auprès de ces organismes. Pour ce qui est des sociétés d'assurance, la source principale est constituée par le rapport de la Direction Générale des Assurances (Ministère des Finances) et celui de la Fédération Tunisienne des Sociétés d'Assurance (FTUSA) qui donnent une situation annuelle agrégée des éléments comptables du secteur. On dispose par ailleurs des rapports annuels de ces entreprises et des documents comptables annexes.

Les informations de base relatives aux administrations publiques sont multiples. On dispose de différents états des finances publiques, aussi bien les prévisions que les réalisations : budget général de l'Etat, fonds spéciaux, bordereaux des établissements publics administratifs. Les finances locales sont couvertes par différentes sources, dont principalement les bordereaux comptables annuels. Par ailleurs, on dispose des rapports et de documents comptables des organismes de sécurité sociale et des établissements publics à caractère industriel et commercial qui sont incorporés avec les administrations publiques du fait de leur activité non marchande.

Au niveau des échanges avec l'extérieur, les deux sources essentielles sont constituées par les statistiques du commerce extérieur pour les marchandises et les données de la balance des paiements pour les services, les transferts et les opérations financières.

Quant aux ménages, on ne dispose au départ que des informations sur la consommation obtenues à partir des différentes enquêtes quinquennales sur le budget et la consommation des ménages permettant une initialisation de la consommation finale. L'agrégat final est arrêté en effectuant la synthèse des équilibres ressources et emplois de biens et services. La formation brute de capital fixe constituée essentiellement par les logements et les droits de mutation, résulte de l'estimation de la production de logement, obtenue par l'application d'une grille de réalisation aux autorisations de bâtir.

D'autres informations sont collectées pour les besoins des comptes : données fiscales sur les produits importés, taux de marge commerciale et un ensemble d'indicateurs conjoncturels comme les indices des prix à la production, les indices des prix à la consommation, les indices de la production industrielle...

2.2/ Le processus de compilation

Les travaux préparatoires se situent en amont du processus et consistent en un rassemblement des données primaires, collecte suivie d'une agrégation simple de ces données. Dans la pratique, les données reçoivent déjà un premier traitement pour garantir une certaine homogénéité et s'assurer de la rectitude des classements. On doit ainsi arbitrer entre données concurrentes, celles censées concerner la même grandeur, et opérer des ajustements en niveau et en conformité avec diverses contraintes d'intégrité prédéfinies. Cette première compilation simple conduit à une première sorte de représentation de l'économie nationale. Ce sont des regroupements et agrégations de données relatives à un même secteur institutionnel et présentés selon les normes en usage chez les unités constituant le secteur.

Un exemple de représentation simple est ce qu'on appelle le «compte standard» des entreprises.

Le principe directeur étant de présenter les comptes des entreprises d'un secteur donné selon des termes intermédiaires entre plan comptable et comptabilité nationale, dans un schéma simplifié comportant les principaux éléments nécessaires aux passages aux comptes et de totaliser ces éléments. Ce traitement permet, entre autres, d'obtenir par reclassement et sommation des données individuelles constituant un certain nombre de variables correspondantes aux opérations de comptabilité nationale.

Toujours en amont de la synthèse des comptes, on peut identifier un autre type de travaux où on passe d'une représentation simple, basée sur le regroupement de données primaires, à une autre par changement de concepts et de nomenclature. Une telle opération est appelée passage aux comptes.

C'est le cas par exemple du passage de la représentation de «compte standard» des entreprises au premier compte des entreprises, mais présenté conformément à la classification de la comptabilité nationale. Ces différents passages qui intègrent les éléments de valeur ajoutée, permettent de dégager les éléments de présynthèse qui, devront être utilisés plus en aval dans les travaux de synthèse.

2.3/ Synthèse des comptes

Tous ces travaux sont en pratique entrepris selon un schéma régulier. On commence par les biens et services et leurs équilibres qui vont esquisser les premiers aspects du tableau des entrées-sorties ; parallèlement on dresse le compte standard, les comptes des opérations de répartition et naturellement les comptes des Administrations. En même temps, se construisent les comptes financiers dont la synthèse constituera le T.O.F, lequel viendra également sous forme condensée renseigner le T.E.E.

La synthèse finale s'effectue lors de l'élaboration du tableau économique d'ensemble. Des arbitrages sont effectués tout au long du processus de compilation pour concilier les données concurrentes ou incohérentes. Ces synthèses permettent d'assurer la cohérence entre les différents comptes et de dégager le compte des ménages. Une confrontation des soldes financiers et non financiers permet d'examiner les ajustements correspondants et d'assurer une meilleure intégrité.

3/ Les principaux agrégats

Les comptes présentés dans ce document concernent les agrégats et les comptes agrégés, les comptes des secteurs institutionnels et les tableaux de synthèse. Les concepts qui suivent permettent de mieux consulter les données des différents tableaux.

3.1/ Produit Intérieur Brut

► Le Produit Intérieur Brut selon l'optique de la dépense est défini comme étant la valeur des biens et services résultants de l'activité économique des unités résidentes et destinés aux emplois finals. Compte tenu des échanges extérieurs, l'équilibre global des biens et services se présente comme suit :

$$\text{P.I.B} = \text{Consommation finale} + \text{F.B.C.F} + \text{Variation des stocks} + \text{Exportations} - \text{Importations}$$

Les évaluations de chaque poste de l'équilibre sont effectuées, à la fois aux prix de l'année courante et aux prix de l'année 1990. Le P.I.B est calculé aux prix du marché (p.m), les importations sont évaluées C.A.F (Coût Assurance Frêt) alors que les exportations sont établies en F.A.B (Franco A Bord). Quant aux autres emplois finals (consommation finale, formation brute de capital fixe, variations des stocks), ils sont arrêtés aux prix d'acquisition (y compris les taxes nettes de subventions et

les marges commerciales).

► Le Produit Intérieur Brut selon l'optique de la production est la somme des valeurs ajoutées issues de l'activité de production des unités résidentes, déduction faite de la production imputée de services bancaires (P.I.S.B). En effet, la production des institutions de crédit issue de leur rôle d'intermédiaires financiers est calculée conventionnellement comme le solde des intérêts reçus et des intérêts versés, mais elle n'est pas ventilée entre les différents utilisateurs comme étant une consommation intermédiaire. Un autre ajustement global sur le total des valeurs ajoutées permet aussi d'intégrer les impôts et droits sur les importations (en plus), puisque les importations sont évaluées CAF et les emplois finals incorporent l'ensemble des taxes.

$$\text{P.I.B} = \text{Somme des valeurs ajoutées} - \text{P.I.S.B} + \text{Impôts sur les importations}$$

► Le Produit Intérieur Brut selon l'optique du revenu est la somme des revenus des facteurs (rémunération des salariés, excédent brut d'exploitation) et des impôts indirects nets de subventions d'exploitation moyennant l'ajustement de la production imputée de services bancaires.

$$\text{P.I.B} = \text{Rémunération des salariés} + \text{Excédent brut d'exploitation} - \text{P.I.S.B} + \text{Impôts indirects} - \text{Subventions d'exploitation}$$

3.2/ Produit National Brut et Revenu National

Le Produit National Brut est égal au P.I.B augmenté des revenus de facteurs reçus de l'extérieur nets des mêmes revenus versés à l'extérieur (salaires, intérêts, dividendes et autres revenus).

Le Revenu National Disponible Brut (R.N.D.B) est obtenu à partir du PNB, corrigé des autres transferts courants reçus de l'extérieur nets des mêmes transferts versés à l'extérieur (impôts directs, économies sur salaires et autres transferts courants). Ces agrégats sont dits nets quand ils sont corrigés de la consommation de capital fixe (amortissement). Le revenu national est ainsi obtenu à partir du PNB, déduction faite de la consommation de capital fixe. La même correction sur le revenu national disponible brut permet de dégager le revenu national disponible.

3.3/ Epargne, Investissement et Financement

L'épargne nationale est obtenue à partir du revenu national disponible brut déduction faite de la consommation finale. Elle est corrigée des transferts en capital reçus de l'extérieur nets des mêmes transferts versés à l'extérieur pour financer la formation brute de capital (formation brute de capital fixe et variation des stocks). Le manque de financement (ou le surplus) constitue le besoin (ou la capacité) de financement de la nation vis à vis de l'extérieur. La capacité ou besoin de financement ainsi que le solde des créances et dettes correspondent aux mêmes soldes du compte de l'extérieur avec des significations symétriques par rapport à la notion «Nation - Extérieur».

3.4/ Produit Intérieur Brut Marchand et Produit Intérieur Brut Non Marchand

Le P.I.B marchand est défini comme la somme des valeurs ajoutées des branches marchandes moyennant la correction des impôts sur les importations et l'ajustement de la production imputée de services bancaires. L'équilibre ressources et emplois des biens et services marchands s'établit comme suit :

$\text{P.I.B marchand} + \text{ventes résiduelles des administrations publiques} = \text{Consommation intermédiaire des administrations publiques} + \text{consommation privée en biens et services marchands} + \text{investissements} + \text{variation des stocks} + \text{exportations} - \text{Importations.}$

Les ventes résiduelles des administrations publiques sont constituées des ventes de biens et des prestations de services de type marchand. La consommation intermédiaire des administrations publiques et la consommation privée concernent les biens et les services marchands.

Le P.I.B non marchand est défini comme la somme des valeurs ajoutées des branches non marchandes. Il s'agit essentiellement de l'administration publique et des ménages pour l'activité de services domestiques. On a ainsi l'égalité suivante :

$\text{P.I.B non marchand} + \text{consommation intermédiaire des administrations publiques} - \text{ventes résiduelles des administrations publiques} = \text{Production des services non marchands} = \text{Consommation publique} + \text{consommation privée en services non marchands.}$

La production de services non marchands est évaluée à partir des coûts : Consommation intermédiaire, salaire et consommation de capital fixe (non calculée actuellement). Pour l'administration publique, elle correspond à l'achat de biens et services marchands et à la rémunération des salariés versée moyennant la soustraction des ventes résiduelles de biens et services marchands. Pour les ménages, elle correspond à la production de services domestiques qui est évaluée à partir des salaires et des avantages en nature versés au personnel domestique.

La consommation publique correspond à la partie la plus importante de la production de services non marchands par les administrations publiques. L'autre partie est constituée par les paiements partiels des ménages au profit de l'administration en contrepartie de prestations de services non marchands (santé, enseignement...). La consommation privée en services non marchands correspond à la production de services domestiques des ménages et aux paiements partiels effectués par les ménages au profit de l'administration.

3.5/ Revenus primaires et redistribution

Le processus de formation des revenus se fait en deux étapes : la constitution des revenus primaires et la redistribution qui aboutissent à la formation du revenu disponible. Le revenu primaire est constitué des revenus reçus au titre de l'activité des unités et de leurs patrimoines auxquels on retranche les intérêts, dividendes et autres revenus versés. La somme des revenus primaires des unités résidentes constitue le produit national brut, auquel on ajoute les transferts courants reçus de l'extérieur nets de ceux versés, pour avoir le revenu national disponible brut. Ce dernier agrégat est aussi égal à la somme des revenus disponibles bruts des différents secteurs institutionnels.

Le revenu disponible brut d'un secteur est obtenu à partir de son revenu primaire moyennant les opérations de redistribution : impôts directs, cotisations sociales, prestations sociales et autres transferts courants. Ce revenu disponible sert à financer la consommation finale, le solde constitue l'épargne.

• Différentes versions et campagne de comptes

Le même processus général conduit à élaborer pour les comptes d'une année donnée plusieurs versions successives. Chaque version se caractérise par la nature des informations utilisées (données provisoires, partielles ou définitives, sous - échantillon ou échantillon complet pour les enquêtes, don-

nées issues des relevés infra-annuels ou annuels...). Chaque version améliore la précédente par la précision et le détail des informations utilisées et des comptes élaborés. Dans ce schéma, et pour une année donnée trois versions sont élaborées :

- un compte provisoire six mois après la fin de l'année étudiée.
- un compte semi - définitif 15 mois après la fin de l'année étudiée.
- un compte définitif 24 mois après la fin de l'année en question.

Une campagne de comptes, qui se déroule du mois d'octobre d'une année donnée (n-1) jusqu'au mois de juin de l'année suivante (n), comporte l'élaboration des comptes relatifs à trois années successives (le compte définitif de l'année n-3, le compte semi-définitif de l'année n-2 et le compte provisoire de l'année n-1).

Equilibre ressource - emploi des biens et services prix courants

Valeurs aux prix courants

	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
*PIB aux prix du marché	7160,4	8035,3	8660,6	9589,8	10815,7	12028,8	13705,9	14662,9	15813,8	17051,8	19066,2	20898,2	22560,8	24671,6	26650,8	28757,2	29923,8	32170,3	35216,8	37751,2	41384,7	45757,9
* importations	2655,9	2880,7	3532,5	4752,1	5473,1	5451,5	6368,3	7033,2	7570,4	8323,0	8315,0	9660,0	10467,0	11046,9	12842,4	15029,1	14815,5	15284,8	17368,4	18964,1	21914,8	26414,2
TOTAL RESSOURCES-EMPLOI	9816,3	10916	12193,1	14341,9	16288,8	17480,3	20074,2	21696,1	23384,2	25374,8	27381,2	30558,2	33027,8	35718,5	39493,2	43786,3	44739,3	47455,9	52585,2	56715,3	63299,4	72172,0
COSOMMATION FINALE	5765,3	6241,2	6771,1	7697,1	8650,2	9497,7	10654,2	11478,3	12381,5	13505,9	14583,3	15886,3	17247,0	18735,8	20334,1	22046,6	23520,3	25365,9	27583,1	29536,1	32196,6	34941,0
* consommation publique	1272,8	1361,8	1436,2	1655,5	1769,1	1993,3	2193,1	2384,9	2582,2	2777,6	2965,0	3295,5	3530,4	3835,9	4146,7	4485,5	4748,3	4999,8	5388,3	5775,8	6195,7	6608,9
* consommation privée	4492,5	4879,4	5334,9	6041,6	6881,7	7504,4	8461,1	9093,4	9799,3	10728,3	11618,4	12590,8	13716,5	14900,0	16187,4	17561,1	18772,0	20366	22194,8	23760,3	26000,9	28332,1
*F.B.C.F	1789,3	1737,5	1779,9	2157,0	2634,8	2892,3	3728,6	4122,3	4278,7	4120,7	4422,3	5152,8	5610,2	6277,6	6922,9	7541,8	7607,1	7537,5	7998,7	8379,0	9690,4	10965,1
*Variation des stocks	115,4	149,2	14,3	135,9	292,8	233,8	272,7	165,1	-381,5	91,2	346,9	372,4	458,7	216,0	364,7	487,0	76,8	506,3	649,6	31,8	406,1	858,1
*demande interieure	7670,0	8127,9	8565,3	9990,0	11577,8	12623,8	14655,6	15765,7	16278,7	17717,8	19352,5	21411,5	23315,9	25229,4	27621,7	30075,4	31204,2	33409,8	36231,0	37947,0	42293,0	46764,4
*Exportations	2146,3	2788,0	3627,9	4351,9	4711,0	4856,5	5418,6	5930,5	7105,5	7657,0	8028,7	9146,7	9711,9	10489,0	11871,5	13710,9	13535,1	14045,3	16353,8	18768,3	21006,4	25407,6

Equilibre ressource - emploi des biens et services prix constants

Valeurs aux prix constants 1990

	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
*PIB aux prix du marché	9157,8	9607,2	9763,0	10101,0	10815,7	11237,9	12115,1	12380,4	12773,8	13074,3	14008,6	14770,7	15477,4	16414,5	17185,1	18046,7	18356,6	19375,7	20546,6	21371,4	22522,1	23951,8
* importations	4255,5	3945,6	4365,7	5117,1	5473,1	5165,1	5772,1	5931,2	6119,8	6348,6	6135,5	6676,7	7055,8	7269,9	7918,3	8993,4	8652,0	8612,6	8850,4	8784,4	9454,9	10245,6
TOTAL RESSOURCES- EMPLOI	14415,6	13792,0	13413,3	13553,8	14128,7	15218,1	16288,8	16403,0	17887,2	18321,6	18893,6	19422,9	20144,1	21446,4	22533,2	27040,1	27008,6	27988,3	29396,9	30155,8	31977,1	34197,4
COSOMMATION FINALE	7473,6	7564,6	7745,7	8168,9	8650,2	8824,4	9358,9	9692,2	10004,6	10305,6	10723,0	11252,4	11843,3	12481,6	13170,0	13881,9	14454,5	15200,0	15961,9	16705,2	17541,0	18510,2
*consommation publique	1526,8	1577,5	1612,9	1725,4	1769,1	1856,2	1913,2	2000,8	2076,8	2138,5	2207,1	2343,7	2433,8	2526,3	2664,2	2781,4	2900,8	3040,1	3177,6	3285,6	3486,6	3660,9
*consommation privée	5946,8	5987,1	6132,8	6443,5	6881,1	6968,2	7445,7	7691,4	7927,8	8167,0	8524,9	8908,7	9409,5	9955,3	11100,5	11100,5	11553,7	12159,9	12784,3	13419,6	14054,4	14849,3
*F,B,C,F	2632,7	2214,3	2073,5	2321,1	2634,8	2687,3	3184,1	3305,0	3338,2	3112,8	3181,1	3453,8	3653,8	3964,8	4136,8	4481,06	4403,6	4262,7	4306,0	4374,0	4840,1	5147,0
*Variation des stocks	159,0	196,3	12,5	126,4	292,7	221,7	300,1	100,2	-369,0	5,7	278,6	187,0	191,7	70,5	252,5	263,0	50,9	421,6	518,2	-191,9	-40,5	-251,0
*demande interieure	10265,3	9975,3	9831,6	10616,4	11577,8	11733,4	12843,1	13097,4	12973,8	13424,0	14191,7	14893,1	15688,8	16516,9	17559,3	18625,9	18909,1	19884,4	20786,1	20887,4	22340,6	23406,2
*Exportations	3148,0	3577,5	4297,1	4601,7	4711,0	4669,6	5044,1	5214,2	5919,9	5998,9	5952,4	6554,3	6844,4	7167,4	7544,1	8414,2	8099,5	8103,9	8610,8	9268,4	9636,5	10791,1

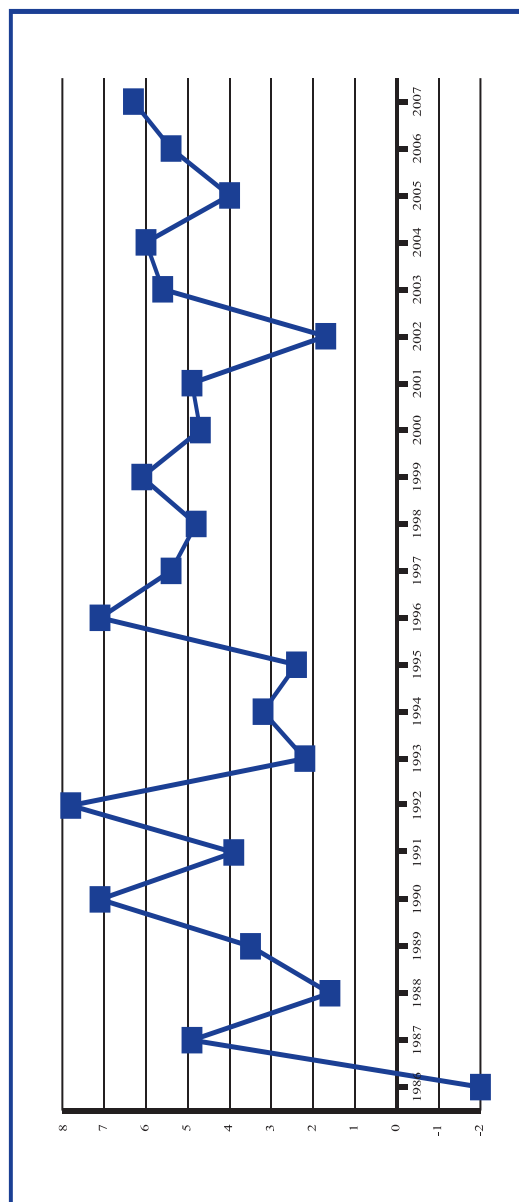
Taux de croissance en % (Prix courant)

	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	
Produit Intérieur Brut (p.m)	2,0	12,2	7,8	10,7	12,8	11,2	13,9	7,0	7,8	7,8	11,8	9,6	8,0	9,4	8,0	7,9	4,1	7,5	9,5	7,2	9,6	10,6	
Importations	-0,8	8,5	22,6	34,5	15,2	-0,4	16,8	10,4	7,6	9,9	-0,1	16,2	8,4	5,5	16,3	17,0	-1,4	3,2	13,6	9,2	15,6	20,5	
Total Ressources -Emplois	1,2	11,2	11,7	17,6	13,6	7,3	14,8	8,1	7,8	8,5	7,9	11,6	8,1	8,1	10,6	10,9	2,2	6,1	10,8	7,9	11,6	14,0	
Consommation finale	7,7	8,3	8,5	13,7	12,4	9,8	12,2	7,7	7,9	9,1	8,0	8,9	8,6	8,6	8,5	8,4	6,7	7,8	8,7	7,1	9,0	8,5	
Consommation Publique	6,4	7,0	5,5	15,3	6,9	12,7	10,0	8,7	8,3	7,6	6,7	11,1	7,1	8,7	8,1	8,2	5,9	5,3	7,8	7,2	7,3	6,7	
Consommation privée	8,0	8,6	9,3	13,2	13,9	9,0	12,7	7,5	7,8	9,5	8,3	8,4	8,9	8,6	8,6	8,5	6,9	8,5	9,0	7,1	9,4	9,0	
Formation Brute de Capital Fixe	-9,4	-2,9	2,4	21,2	22,2	9,8	28,9	10,6	3,8	-3,7	7,3	16,5	8,9	11,9	10,3	8,9	0,9	-0,9	6,1	4,8	15,6	13,2	
Variations de stocks																							
Demande Intérieure	2,6	6,0	5,4	16,6	15,9	9,0	16,1	7,6	3,3	8,8	9,2	10,6	8,9	8,2	9,5	8,9	3,8	7,1	8,4	4,7	11,5	10,6	
Exportations	-3,5	29,9	30,1	20,0	8,3	3,1	11,6	9,4	19,8	7,8	4,9	13,9	6,2	8,0	13,2	15,5	-1,3	3,8	16,4	14,8	11,9	21,0	

Taux de croissance en % (Prix constant)

	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Produit Intérieur Brut (p.m)	-2,0	4,9	1,6	3,5	7,1	3,9	7,8	2,2	3,2	2,4	7,1	5,4	4,8	6,1	4,7	4,9	1,7	5,6	6,0	4,0	5,4	6,3
Importations	-4,3	-7,3	10,6	17,2	7,0	-5,6	11,8	2,8	3,2	3,7	-3,4	8,8	5,7	3,0	8,9	13,6	-3,8	-0,5	2,8	-0,7	7,6	8,4
Total Ressources-Emplois	-2,7	1,0	4,2	7,7	7,0	0,7	9,0	2,4	3,2	2,8	3,7	6,5	5,1	5,1	6,0	7,7	-0,1	3,6	5,0	2,6	6,0	6,9
Consommation finale	0,8	1,2	2,4	5,5	5,9	2,0	6,1	3,6	3,2	3,0	4,1	4,9	5,3	5,4	5,5	5,4	4,1	5,2	5,0	4,7	5,0	5,5
Consommation Publique	1,6	3,3	2,2	7,0	2,5	4,9	3,1	4,6	3,8	3,0	3,2	6,2	3,8	3,8	5,5	4,4	4,3	4,8	4,5	3,4	6,1	5,0
Consommation privée	0,6	0,7	2,4	5,1	6,8	1,3	6,9	3,3	3,1	3,0	4,4	4,5	5,6	5,8	5,5	5,7	4,1	5,2	5,1	5,0	4,7	5,7
Formation Brute de Capital Fixe	-	-	-6,4	11,9	13,5	2,0	18,5	3,8	1,0	-6,8	2,2	8,6	5,8	8,5	4,3	8,3	-1,7	-3,2	1,0	1,6	10,7	6,3
Variations de stocks	17,2	15,9																				
Demande Intérieure	-5,3	-2,8	-1,4	8,0	9,1	1,3	9,5	2,0	-0,9	3,5	5,7	4,9	5,3	5,3	6,3	6,0	1,5	5,2	4,5	0,5	7,0	4,8
Exportations	6,5	13,6	20,1	7,1	2,4	-0,9	8,0	3,4	13,5	1,3	-0,8	10,1	4,4	4,7	5,3	11,5	-3,7	0,1	6,3	7,6	4,0	12,0

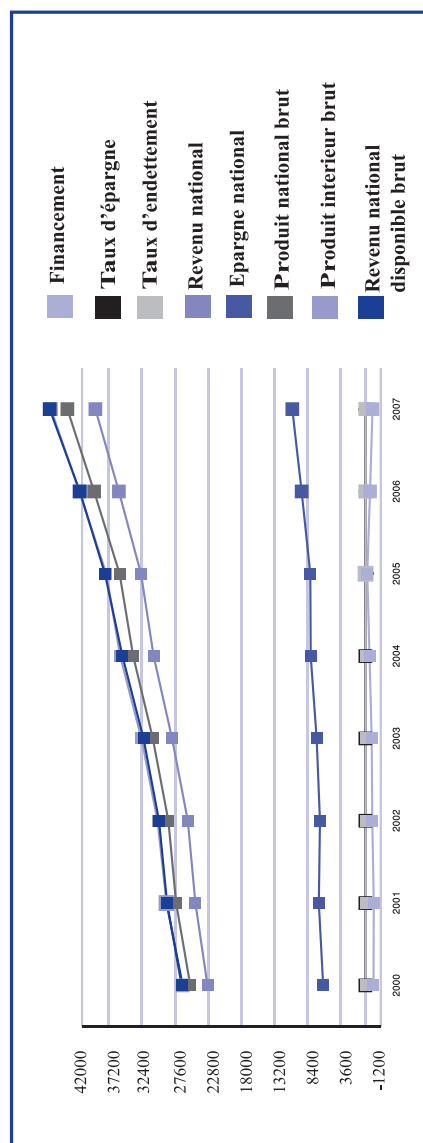
Taux de croissance du PIB en % (prix constant)



Les principaux agrégats

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Produit Intérieur Brut (aux p.m)	26 650,8	28 757,2	29 923,8	32 170,2	35 216,8	37 751,2	41 384,7	45 757,9
Produit National Brut (aux p.m)	25 393,7	27 445,7	28 571,8	30 824,1	33 663,2	35 628,4	39 321,0	43 193,0
Revenu National Disponible Brut	26 496,0	28 833,9	30 144,0	32 468,7	35 545,3	37 558,7	41 476,5	45 568,2
Revenu National	22 904,2	24 655,3	25 757,2	28 035,2	30 703,7	32 528,1	35 735,5	39 135,8
Épargne National (Brute)	6 161,9	6 787,3	6 623,7	7 103,0	7 962,2	8 022,6	9 259,0	10 627,2
CAP(+) ou BES(-) de financement	-1 121,6	-1 165,9	-9 52,4	-8 65,2	-552,4	-223,3	-623,6	-984,1
Taux d'épargne	23,3	23,5	22	21,9	22,4	21,4	22,4	23,3
Taux d'endettement	51,7	52,1	53,5	54,1	54,6	54,2	47,5	43,2

Les principaux agrégats



Les comptes nationaux trimestriels

1/ Introduction

Elaborés généralement sur une base annuelle, les comptes nationaux ont pour objet de fournir, dans un cadre intégré où les interdépendances apparaissent clairement, une information annuelle et complète sur l'activité économique d'un pays. Néanmoins, ce système de comptes annuels ne donne que des évolutions en moyennes annuelles et ne présente aucune indication sur l'évolution infra-annuelle et par conséquent, interdit toute analyse à courtes échéances utile aux différents opérateurs économiques.

Avec un système de comptes trimestriels, l'usage et le traitement de données à fréquence élevée offre de meilleures analyses et estimations sur le court terme que ce que permet une comptabilité annuelle classique. De plus, l'intégration de l'ensemble des indicateurs conjoncturels dans un cadre normalisé et cohérent qu'est celui de la comptabilité nationale, assure également la pertinence et la qualité des descriptions.

Les comptes trimestriels s'inscrivent donc, dans la même logique que celle de la comptabilité nationale et constituent de surcroît une tentative pour échapper au cadre annuel. Ils retracent une description cohérente de la situation et de l'évolution de l'économie à travers l'exploitation de l'ensemble de l'information conjoncturelle et en se basant sur les concepts et définitions de la comptabilité nationale.

L'option qui guide la fabrication des comptes trimestriels est de remplacer les calculs comptables analytiques par des indicateurs synthétiques plus maniables. L'aspect comptable s'efface légèrement, sans pour autant disparaître, pour laisser plus de place à l'aspect statistique. Les comptes trimestriels sont alors assis sur les travaux antérieurs de la comptabilité annuelle. Mais, étant donnée la qualité de l'information conjoncturelle, ces comptes sont conçus à un niveau agrégé de la nomenclature et s'appuient sur un modèle statistique (économétrique) qui a pour but de «confronter» l'information infra-annuelle et les évaluations annuelles de la comptabilité nationale. En ce sens, l'évaluation d'un agrégat économique relève avant tout d'une estimation issue de l'évolution temporelle de ce même agrégat et non pas d'une procédure d'agrégation et d'arbitrage appliquée à des données individuelles, comme c'est le cas pour les comptes annuels.

La trimestrialisation des comptes nationaux annuels passés, puis l'évaluation directe pour les trimestres d'une année en cours, des principaux agrégats de ces comptes reposent sur une comparaison systématique des évolutions des indicateurs conjoncturels et des comptes annuels au sein d'un modèle statistique qui tente d'expliquer, au moyen de la seule information infra-annuelle, les niveaux retenus par les comptes nationaux.

La structure conceptuelle des comptes trimestriels est analogue à celle des comptes annuels, sauf que les comptes trimestriels sont simplement allégés. Théoriquement, l'architecture s'articule essentiellement autour du Tableau des Entrées Sorties (T.E.S) et du Tableau Economique d'Ensemble (T.E.E), avec la possibilité d'intégrer également le Tableau des Opérations Financières (T.O.F), comme pour les comptes annuels.

Instrument de prédilection pour la bonne élaboration des comptes nationaux, le T.E.S décrit l'équilibre des ressources et des emplois en produits. Dans le cas des comptes trimestriels, ces équilibres sont souvent établis à un certain niveau agrégé de la nomenclature. Le T.E.E rassemble et relie les comptes «économiques» ou non financiers des différents agents (Administration, Ménages, Sociétés non financières, Institutions financières, Extérieur).

La mise en place d'une comptabilité nationale trimestrielle est d'un intérêt indéniable. En l'occurrence, un rapprochement rapide et la coordination des données statistiques disponibles sur la conjoncture, conformément au schéma conceptuel de la comptabilité nationale, constituent sans aucun doute un support fort précieux pour l'analyse et la prévision économique. La mise en œuvre de ce type de comptes imposera également plus de rigueur, que se soit dans la fabrication des comptes annuels ou dans le calcul des indicateurs conjoncturels et créera une dynamique propre à promouvoir et à accommoder ces deux éléments du système statistique.

L'objet de cette note est de fournir, à la fois, une présentation de la méthodologie mise en œuvre et la démarche adoptée pour l'élaboration des comptes trimestriels. Sachant que l'INS élabore actuellement les comptes du PIB selon l'optique production avec un niveau de désagrégation des secteurs d'activités. Les comptes trimestriels selon l'optique des dépenses sont en cours d'utilisation, ils viendront compléter les données trimestrielles selon les différents emplois (consommation, investissement,...)

2/ Méthodologie des comptes trimestriels

La procédure d'élaboration des comptes trimestriels comporte deux étapes. La première, dite d'étalonnage, concerne l'exploitation des données conjoncturelles pour l'évaluation des éléments des comptes trimestriels. La seconde étape a pour objet le rapprochement ou encore le calage avec les comptes annuels.

2.1/ L'étalonnage

La transformation de l'information infra-annuelle en éléments de comptes trimestriels possède d'abord un caractère rétrospectif. L'étalonnage consiste ainsi à continger par trimestre les valeurs comptables annuelles observées sur les années passées en fonction du profil conjoncturel (ou ce qui est supposé l'être) de ces années. Cette opération de trimestrialisation des comptes annuels passés s'effectue au moyen d'un modèle économétrique estimé statistiquement sur les données annuelles et transposé ensuite aux variables trimestrielles.

Considérons un agrégat économique G donné (à titre d'exemple, la production d'une branche d'activité) et soit I l'indicateur infra-annuel qui peut lui être associé (indice de la production industrielle). Généralement, on suppose une simple relation linéaire entre la variable annuelle G et l'indicateur I , formalisée comme suit :

$$(I) \quad G_t = a + b I_t + u_t$$

G_t valeur de l'agrégat pour l'année t

$I_{t,i}$ valeur de l'indicateur pour le trimestre i de l'année t

I_t valeur annuelle de l'indicateur pour l'année t ; $I_t = (1/4) \sum I_{t,i}$.

u_t est un terme aléatoire

Disposant d'une série d'observations annuelles de G issues des comptes nationaux annuels et les valeurs correspondantes de l'indicateur I , on peut obtenir une estimation des paramètres a et b du modèle spécifié par la méthode des moindres carrés ordinaires. On aboutit ainsi à une première approximation trimestrielle de l'agrégat $G_{t,i}$ à partir de la partie déterministe de la relation

$$(II) \quad G_{t,i} = (a/4) + b I_{t,i}.$$

Ces valeurs trimestrielles ainsi construites seront centrées autour de la valeur annuelle initiale. D'autre part, la même relation sera utilisée pour calculer les agrégats trimestriels d'une année en cours, mais de sorte que leur somme annuelle soit conforme au futur compte annuel.

2.2/ Le calage

La phase de calage vise à garantir la cohérence entre comptes annuels et comptes trimestriels. Cette contrainte est traduite par l'égalité entre l'agrégat annuel G_t et la somme des agrégats trimestriels $G_{t,i}$ obtenus après étalonnage.

Pour une année donnée, l'écart qui subsiste entre la somme des résultats trimestriels et la valeur annuelle n'est autre que le résidu de la relation (I) et représente la partie de la variable annuelle non expliquée par l'information conjoncturelle. Il sera réparti sur les quatre trimestres par une procédure dite de lissage qui consiste à rendre ce résidu le plus régulier possible.

Pour une année en cours, on se retrouve dans le domaine de la prévision du présent et du passé proche, autrement dit dans l'élaboration des comptes provisoires à l'aide d'indicateurs d'évolution. Le calage prend dans ce cas d'autant plus d'acuité que les travaux trimestriels ont évidemment une forte coloration conjoncturelle et précèdent les synthèses annuelles.

2.3/ Construction des comptes

Disons-le d'emblée, la trimestrialisation porte essentiellement sur les opérations de biens et services et concerne à un degré secondaire les opérations de répartition et les opérations financières. Car, s'il est relativement aisé de trimestrialiser des agrégats, il est par contre beaucoup moins facile d'élaborer une véritable comptabilité trimestrielle.

La méthodologie décrite plus haut est en pratique conduite de manière pragmatique afin de traduire la production intérieure brute sous les trois optiques classiques des ressources qui contribuent à sa formation, des emplois auxquels elle est destinée et des revenus qui en constituent la contrepartie. A l'aide d'une telle démarche on cherche à reconstituer les trois comptes classiques des cinq agents économiques avec cependant moins de détail que dans une approche purement comptable.

En effet, il n'est pas possible d'élaborer de manière satisfaisante les agrégats économiques, et en particulier le P.I.B, sans un traitement intégré de toutes les informations disponibles, ce que, seul le tableau des entrées-sorties permet. Celui-ci propose une synthèse des trois approches possibles pour le calcul du P.I.B :

- ▶ l'approche par la demande finale (optique de la dépense)
- ▶ l'approche par les comptes de production (optique de la production)
- ▶ l'approche par la distribution de revenus (optique du revenu)

3/ Trimestrialisation des comptes : la démarche

3.1/ Contenu des comptes trimestriels

La construction d'une comptabilité trimestrielle est une tâche de longue haleine et est étroitement liée à la densité et la richesse de l'information conjoncturelle. La trimestrialisation des comptes devra être conduite progressivement selon un cheminement qui comporte plusieurs étapes de développement.

Elle se limitera en premier lieu à l'élaboration des comptes de production des secteurs d'activité. Dans une phase ultérieure, il s'agira de construire les équilibres ressources-emplois des biens et services, présentés sous la forme d'un tableau des entrées-sorties trimestriel. Ceci permettrait de dégager de la sorte une évaluation trimestrielle cohérente du produit intérieur brut (PIB) selon une double approche (optique de la production et optique de la dépense). D'autres travaux viendront compléter cette démarche afin d'intégrer la troisième approche du P.I.B (optique du revenu).

Disposant d'un T.E.S trimestriel complet, il est question par la suite de mettre en place les comptes des agents économiques (cadre T.E.E), qui seraient éventuellement complétés, à un stade final, par les comptes des opérations financières.

3.2/ Démarche vers l'élaboration d'un T.E.S

L'approche au cours de la première étape s'est donc d'abord orientée vers la trimestrialisation des comptes de production des secteurs d'activité. Ceux-ci constituent un des cadres de l'architecture classique du tableau entrées-sorties. Pour chaque secteur, le compte de production se réduit à trois écritures. En ressources, on place la production totale du secteur et en emplois, on situe les consommations intermédiaires. Le solde du compte, appelé valeur ajoutée, figure en emplois et représente la contribution propre du secteur à la production intérieure brute. La valeur ajoutée ainsi dégagée est calculée aux prix du marché et est dite brute car les charges d'amortissement dues à l'usure et l'obsolescence du capital fixe ne sont pas prises dans la consommation intermédiaire.

La comptabilité trimestrielle est un outil descriptif ; il est donc question de trimestrialiser les comptes annuels passés, c'est à dire répartir par trimestre les valeurs comptables annuelles en fonction de ce qui est supposé avoir été le profil conjoncturel de ces années.

A ce stade, la procédure de trimestrialisation consiste à répartir, pour chaque secteur d'activité, les productions annuelles en volume établies par la comptabilité annuelle, en effectuant un étalonnage de cette production par rapport à un indicateur infra-annuel, naturellement lié à cet agrégat, comme par exemple l'indice de la production industrielle pour la production des secteurs de l'industrie. Les travaux sont ainsi axés sur la mobilisation des données annuelles comptables et des indicateurs quantifiés issus d'autres sources qui serviront à l'estimation des premiers agrégats trimestriels et le suivi des différents secteurs d'activité.

L'estimation de la production trimestrielle servira ensuite à estimer les consommations intermédiaires du secteur en utilisant les coefficients techniques issus de la matrice des entrées intermédiaires. La valeur ajoutée du secteur s'en déduit comme différence entre la production et la consommation intermédiaire. Ce travail est évidemment repris pour le calcul des valeurs ajoutées aux prix courants par secteur d'activité, en s'appuyant sur des indicateurs de prix tels l'indice des prix de vente industriels, l'indice des prix à la consommation, les indices des prix du commerce extérieur....

Parallèlement, on effectue une trimestrialisation des droits de douane et des impôts indirects nets de subventions, tels qu'ils figurent dans les comptes annuels, afin d'aboutir au calcul du produit intérieur brut, aussi bien aux prix du marché qu'aux coûts des facteurs.

3.3/ Chaîne informatique de traitement : élaboration des programmes

La publication régulière de comptabilité trimestrielle, dans des délais conformes aux besoins des utilisateurs, exige la mise en place d'une structure informatique assurant la gestion complète de toute la filière de production des comptes.

Etant donné l'importance de cet aspect, l'implémentation de l'application informatique a été effectuée à l'aide du logiciel statistique SAS. Ce logiciel offre la possibilité de générer une chaîne complète de procédures et un ensemble de programmes complexe, qui se charge de traiter les opérations nécessaires à la trimestrialisation des comptes : estimations économétriques des étalonnages, désaisonnalisation, lissages, cohérence théorique entre l'estimation d'étalonnage et le lissage des résidus et sorties graphiques.

L'élaboration d'une telle structure a nécessité au préalable la conception d'une base de données sous un format compatible avec le logiciel en question et son alimentation par les données annuelles et conjoncturelles qui serviront à la construction des comptes. Elle a impliqué également une maîtrise du langage de programmation macro-SAS permettant de faire les développements envisagés vers une architecture comptable trimestrielle complète.

4/ Base de données : structure et contenu

Information conjoncturelle et annuelle

Une première analyse des différentes sources de données disponibles, nous a permis de dégager les observations suivantes :

4.1/ Agriculture et Pêche :

La nature même de l'activité agricole fait que les indicateurs disponibles ne peuvent être qu'annuels et que leur trimestrialisation ne peut se faire que par lissage de la donnée annuelle sur les quatre trimestres. En effet, en l'absence d'évaluations trimestrielles sur les coûts de production, même la prise en compte de certaines données infra-annuelles (comme les apports au marché de gros ou la production de l'aviculture) s'avère insuffisante pour affiner davantage l'estimation agrégats trimestriels relatifs à ce secteur. En revanche, pour le sous secteur de la pêche, une approximation de la production trimestrielle est rendue possible à travers l'utilisation d'un indicateur donnant la production infra-annuelle.

4.2/ Industries manufacturières, mines et énergie :

Les indicateurs de volume retenus pour les secteurs de l'industrie manufacturière, mines et énergie sont tous issus de l'enquête mensuelle sur la production industrielle. Les indices élaborés à partir de cette enquête présentent un taux de couverture moyen de 89%, dont la répartition est traduite par le tableau suivant :

Code NAP	Libellé	Taux de couverture
10	Industries Agricoles et Alimentaires	84%
20	Matériaux de Construction, Céramique et Verre	74%
30	Industries Mécaniques et Electriques	60%
40	Industries Chimiques	77%
50	Textile, Habillement et Cuir	56%
60	Industries Manufacturières Diverses	52%
65	Mines	100%
66 à 67	Energie	99%

Ces indices sont trimestrialisés puis agrégés pour être étalonnés sur la production annuelle en volume. Le passage aux valeurs se fait par l'intermédiaire des indices de prix de vente industrielle.

4.3/ Bâtiment et génie civil :

Le secteur de bâtiment et génie civil comprend les activités de construction de bâtiment et de génie civil dans son ensemble (les travaux d'aménagement agricole, travaux d'infrastructure générale, travaux portuaires, etc.). La production en volume de ce secteur est bien approchée par la série des ventes locales de ciment. En effet nous disposons d'une série mensuelle sur la période 1983–2007. Le passage à la production en valeur se fait de la même manière décrite précédemment.

4.4/ Transport et télécommunication :

Les indicateurs relatifs à ce secteur se présentent en deux groupes et sont disponibles à un niveau de détails assez fin :

- Transport : Les indicateurs relatifs à ce sous secteur sont détaillés par mode de transport
- Télécommunication : on distingue les services postaux des télécommunications.

Ce niveau de détail permettrait d'avoir un meilleur ajustement lors des étalonnages.

4.5/ Hôtels, cafés et restaurants :

Le seul indicateur disponible à une fréquence infra-annuelle pour ce secteur est le nombre de "Nuitée". D'ailleurs, les tests préliminaires effectués sur cet indicateur semblent donner satisfaction.

4.6/ Organismes financiers et activités d'assurance :

Les indicateurs retenus pour la valorisation du service d'intermédiation financière sont d'une part, la quasi monnaie pour les intérêts versés et d'autre part, le concours à l'économie du système monétaire pour les intérêts et commissions reçus. Ces deux composantes devraient permettre de dégager une approximation de la production des organismes financiers.

Toutefois, la disponibilité des comptes de pertes et profits trimestriels du système financier permettrait de procéder directement au calcul de la production. Pour ce qui est des activités d'assurance on a procédé par simple lissage.

4.7/ Commerce, autres activités de services marchands et services non marchands :

A défaut d'informations conjoncturelles propre à chaque activité, une procédure de lissage a été provisoirement utilisée. Des investigations sont en cours afin d'améliorer les estimations relatives à ces secteurs, notamment celui des activités de services marchands. Une meilleure appréciation des activités non marchandes sera également assurée par l'exploitation des informations trimestrielles sur les recettes et les dépenses des administrations publiques.

5/ Constitution de la base de données (SAS)

Il s'agit d'une base de synthèse regroupant les fichiers de données sous le format SAS et servant à la confection des comptes trimestriels. Cette base de données est organisée en domaines. A chaque domaine correspond un secteur d'activité selon la NAP niveau 20. Chaque domaine regroupe les fichiers SAS relatifs aux sous secteurs d'activités correspondants ; le niveau de détail employé peut aller jusqu'au niveau 115 de la NAP selon la disponibilité de l'information et son utilité.

Domaines

Nous distinguons 18 domaines. Le tableau suivant récapitule le nom et la description de chacun de ces domaines :

Code NAP	Nom	Description
00	AGR_PECH	Agriculture Pêche
10	IAA	Industries Agricoles et Alimentaires
20	IMCCV	Industries des Matériaux de Construction de la Céramique et du Verre
30	IME	Industries Mécaniques et Electriques
40	ICH	Industries Chimiques
50	TCH	Industries du Textile, de l'Habillement et du Cuir
60	IMD	Industries Manufacturières Diverse
65	MINES	Mines
66	PET_GAZ	Extraction et raffinage de pétrole, production de gaz
67	ELECT	Production et Distribution d'Electricité
68	EAU	Production et Distribution d'Eau
69	BTP	Bâtiment et Génie Civil
72	COMMERCE	Commerce
76	TRP_TELC	Transports et Télécommunications
79	HORECA	Hotels, Cafes, Restaurant
82	BAN_ASS	Organismes Financiers et Assurances
85	SERV_M	Activités de services marchands divers
94	SERV_NM	Activités de services non marchands

Fichiers SAS

Les données peuvent être des données brutes ou des résultats des différents traitements. Elles peuvent être de simples indicateurs ou des comptes, etc.

Les fichiers sont repérés par des noms composés de 8 caractères :

a. 1ère position :

I : Indicateurs de production ou de prix de type indice ou autres
 C : Poste comptable
 E : Compte après étalonnage
 K : Compte après étalonnage et calage
 L : Compte lissé
 R : Résidus de l'étalonnage lissés

b. 2ème position :

M : Données mensuelles
 T : Données trimestrielles
 A : Données annuelles

c. 3ème, 4ème et 5ème position : il s'agit de :

La lettre "s" et du code NAP niveau 50 pour les secteurs,
 La lettre "p" et du code NAP niveau 50 pour les produits,
 Du code NAP niveau 100 pour certains produits.

d. 6ème et 7ème position : il s'agit, pour les postes comptables et les indicateurs issus de ces postes, du code opération tel que défini dans la comptabilité nationale. Pour les autres indicateurs tels que IPI, IPVI ou autre, ce code commence par "0" :

Code	Libellé
00	Autres indicateurs.
01	Indices de la production industrielle
02	Indices des prix de vente industrielle
03	Indices des prix à la consommation
11	Production
12	Consommation intermédiaire
13	Consommation finale
14	Formation brut de capital fixe (FBCF)
15	Variation des stocks
16	Importation
17	Exportation
PM	Valeur ajoutée au prix du marché
CF	Valeur ajoutée au coût des facteurs

e. 8ème position : permet de distinguer entre les données brutes et les données CVS, entre les prix et les quantités et entre les volumes et les valeurs.

1 : Volume Brut
 2 : Volume CVS
 3 : Valeur Brut

- 4 : Valeur CVS
- 5 : Quantités Brutes
- 6 : Quantités CVS
- 7 : Prix Brut
- 8 : Prix CVS

Les variables

Chacune des tables SAS contient deux variables :

1. La variable "DATE"
2. La variable correspondant à la grandeur objet de l'analyse. Celle ci prendra le code de la table SAS qui la contient.

Produit intérieur brut trimestriel aux prix courant

	T1	T2	T3	T4	Année
1999	5912,6	6133,5	6257,7	6367,9	24671,7
2000	6465,0	6575,1	6727,6	6883,1	26650,8
2001	7063,6	7188,2	7258,9	7246,5	28757,2
2002	7333,0	7387,9	7535,3	7667,6	29923,9
2003	7749,3	7925,0	8185,3	8310,7	32170,2
2004	8570,0	8733,1	8927,5	8986,7	35217,3
2005	9059,2	9283,8	9540,0	9716,7	37599,6
2006	9935,2	10170,5	10422,4	10594,6	41122,7
2007	10894,3	11135,0	11405,5	11597,7	45032,6

Taux de croissance des valeurs ajoutées au prix constant

	T1	T2	T3	T4	Année
1999	4,8	7,0	6,6	5,4	5,9
2000	5,9	3,9	4,2	5,3	4,8
2001	6,7	6,1	4,7	2,7	5,0
2002	0,6	0,5	2,1	3,6	1,7
2003	4,1	5,6	6,6	5,8	5,6
2004	7,4	6,1	5,2	5,5	6,0
2005	3,0	4,1	4,2	4,6	4,0
2006	5,7	5,6	5,3	5,2	5,4
2007	6,5	6,2	6,4	5,8	6,3

Taux de croissance des valeurs ajoutées au prix courant

	T1	T2	T3	T4	Année
1999	8,3	10,5	9,7	8,9	9,4
2000	9,3	7,2	7,5	8,1	8,0
2001	9,3	9,3	7,9	5,3	7,9
2002	3,8	2,8	3,8	5,8	4,1
2003	5,7	7,3	8,6	8,4	7,5
2004	10,6	10,2	9,1	8,1	9,5
2005	5,7	6,3	6,9	8,1	6,8
2006	9,7	9,6	9,2	9,0	9,4
2007	9,7	9,5	9,4	9,5	9,5



**STATISTIQUE
DU COMMERCE
EXTERIEUR**

Statistiques du commerce extérieur

I - Introduction

Les statistiques des échanges commerciaux de la Tunisie sont établies à l'Institut National de la Statistique (I.N.S.) sur la base des données fournies par la Direction Générale des Douanes. Les instruments techniques tels que les nomenclatures, les tables de régimes douaniers et régimes statistiques, les codes monnaies, les codes géographiques etc..., sont préparés et définis dans le cadre de l'harmonisation avec les classifications internationales.

Les statistiques du commerce extérieur sont établies mensuellement à partir de l'exploitation d'un enregistrement produit par le système SINDA «Système Informatique de Dédouanement Automatisé», contenant des informations sur les opérations d'importations, d'exportations de marchandises et mouvements d'entrepôts effectués durant le mois écoulé.

II- Concepts et Définitions

Champ d'application

1. Territoire Statistique - Territoire Douanier

Pour la Tunisie, le territoire statistique correspond au territoire douanier qui comprend le territoire continental et les différentes îles ou presque îles qui en font partie.

2. Principe d'enregistrement

Tous les biens entrant dans le territoire Tunisien ou quittant ce territoire en provenance ou à destination d'autres pays doivent être enregistrés et inclus dans les statistiques du commerce extérieur. Les biens sont importés non seulement pour être utilisés ou consommés dans les pays importateurs, mais également pour être réexpédiés dans d'autres pays, après avoir subi ou non des transformations.

La Tunisie utilise le système du commerce général comme principe d'enregistrement.

III - Méthodologie

La collecte de l'information

L'administration des douanes est chargée de la collecte des données. Cette collecte des déclarations est entièrement informatisée grâce à un système informatique de dédouanement automatisé (SINDA).

Nomenclature

La nomenclature utilisée dans le commerce extérieur Tunisien est la nomenclature statistique du système harmonisé (NSH), elle est confectionnée en parfaite harmonie avec la nomenclature combinée européenne NC8. Elle comprend environ 25000 positions élémentaires.

Procédure de transfert des données douanières

La Direction Générale de la Douane transmet mensuellement une copie des déclarations enregistrées par le système SINDA le mois écoulé. Ce fichier contient en moyenne 140000 enregistrements dont le tiers environ correspond à des exportations.

Qualité, Contrôle et Correction des Données

L'INS effectue un contrôle systématique des déclarations douanières reçues mensuellement afin de détecter et de corriger éventuellement les erreurs décelées. La correction des erreurs se fait en collaboration avec les services de la Douane. D'une façon générale le système de contrôle comprend les étapes suivantes :

- Un contrôle de fond : Concordance entre les informations (pays, produits, régime,...) contenues dans les différentes cases des déclarations et les données des tables préalablement établies.
- Des contrôles de vraisemblance : prix moyens des produits dont la valeur d'échange est importante par rapport au prix moyen de l'année précédente.

IV- Présentation des statistiques du commerce extérieur

Le commerce extérieur tunisien défini selon le système du commerce général comprend deux types d'échanges:

- le premier type concerne les mouvements de marchandises d'importation pour le marché local et d'exportation de produits tunisiens. Il s'agit d'opérations à caractère définitif qui sont généralement effectuées sous les régimes douaniers normaux par des entreprises résidentes.

- Le second type d'échanges correspond aux mouvements d'importation temporaire de marchandises destinées à la transformation et la réexportation. Ce sont des opérations temporaires effectuées généralement sous des régimes douaniers particuliers par des entreprises résidentes ou non résidentes.

La nouvelle présentation du commerce extérieur selon les régimes consiste à croiser les différents regroupements de marchandises avec ces deux types d'échanges extérieurs. Les critères utilisés pour définir ces deux catégories sont relatifs aux régimes statistiques et douaniers appliqués par la douane.

Présentation du Commerce Extérieur selon le Régime

A la lumière de la définition des différents régimes statistiques, douaniers et du statut des entreprises, le commerce extérieur a été décomposé en deux groupes :

- Le régime général correspond au commerce extérieur réalisé par les entreprises résidentes sous les régimes de la mise à la consommation à l'importation et de la simple sortie à l'exportation. Toutefois, certaines opérations effectuées sous les régimes de l'admission temporaire et de la réexportation ont été reclassées dans cette première partie. Elles concernent principalement, le phosphate et les dérivés phosphatés utilisant certains intrants (soufre) importés sous le régime de l'admission temporaire, et les produits pétroliers importés sous le régime de l'entrepôt de stockage.

- Le régime off-shore comprend les échanges des entreprises totalement exportatrices résidentes ou non résidentes et qui opèrent sous les régimes de l'admission temporaire et l'entrepôt franc pour l'importation de marchandises (matières premières et demi-produits) destinées à être transformées et réexportées.

Balance par groupement de marchandises

Il s'agit des catégories des échanges regroupant les produits selon le groupement d'utilisation des marchandises :

- Alimentation
- Matière premières et demi-produits :
 - *Matières premières et demi-produits d'origine animale ou végétale.
 - *Matières premières et demi-produits d'origine minérale.
 - *Autres matières premières et demi-produits.
- Energie ;
- Biens d'équipement ;
- Biens de consommation ;

Par type d'utilisation des produits

Il s'agit du regroupement des produits entrant dans le commerce extérieur selon les types d'utilisation, tout en tenant compte des spécificités de l'économie tunisienne.

- produits agricoles et alimentaires de base ;
- produits énergétiques ;
- produits miniers et phosphatés ;
- produits intermédiaires ;
- produits d'équipement ;
- produits de consommation.

Le groupe «des produits agricoles et alimentaires de base» comprend les produits stratégiques telles que les céréales à l'importation et l'huile d'olives à l'exportation. Les produits non stratégiques sont classés dans le groupe des produits de consommation.

Le groupe «des produits énergétiques» comprend tous les produits pétroliers y compris les huiles de graissage et les lubrifiants, le gaz naturel, les combustibles solides ainsi que l'électricité (importée d'Algérie).

Le groupe «des produits miniers et phosphatés» comprend tous les minerais y compris le phosphate et les dérivés chimiques phosphatés.

Le groupe «des produits intermédiaires» comprend les matières premières et demi-produits (tels qu'ils sont définis dans la classification par groupement de marchandise) auxquels on soustrait les minerais, le phosphate et dérivés phosphatés et on ajoute les tissus et articles de confection découpés.

Le groupe «des produits d'équipement» comprend les biens d'équipement (tels qu'ils sont définis dans la classification par groupement de marchandise) auxquels on ajoute les voitures particulières, les cycles et motocycles.

Le groupe «des produits de consommation» est formé des biens de consommation (tels qu'ils sont définis dans la classification par groupement de marchandise) auxquels on ajoute les produits alimentaires non stratégiques on soustrait les tissus et articles découpés, les voitures et les cycles et motocycles.

Groupement sectoriel d'activité

Il s'agit de la balance import-export des produits classés selon un regroupement des secteurs d'activité faisant ressortir les spécificités de l'économie tunisienne :

- Agriculture et industries agro-alimentaires.
- Energie et lubrifiants.
- Mines, phosphates et dérivés.
- Textiles, habillement et cuirs.
- Industries mécaniques et électriques.
- Autres industries manufacturières.

La branche d'activité

Il s'agit des groupements de marchandises selon la nomenclature des secteurs d'activité de la comptabilité nationale :

- Produits de l'agriculture et de la pêche.
- Produits des industries agricoles et alimentaires.
- Matériaux de construction, céramique et verre.
- Machines et matériels mécaniques et électriques.
- Produits chimiques.
- Textiles, habillement et cuirs.
- Produits divers des industries manufacturières.
- Produits miniers.
- Pétrole brut et produits pétroliers, gaz.

Principaux produits

Les tableaux des principaux produits à l'export et à l'import ont pour but de compléter les informations présentées au niveau des différents regroupements. Ainsi, l'utilisateur peut disposer des détails au niveau des produits ; la sélection des produits est basée sur la classification par groupement sectoriel d'activité.

Dans le cadre de l'établissement des statistiques du commerce extérieur par pays et selon les zones géographiques, la Tunisie a adopté à partir du premier janvier 1985 le code géographique numérique international. La présentation des données est faite selon les zones géographiques suivantes :

- Pays de l'Union Européenne
- Autres pays d'Europe
- Pays de l'UMA
- Autres pays d'Afrique
- Pays Arabe d'Orient
- Autres Pays d'Asie
- Amérique du Nord
- Autres pays d'Amérique
- Autres régions.

Evolution du commerce extérieur 1960 - 2007

Année	Valeurs en millions de dinars			
	Importation	Exportion	Solde (E - I)	Couverture (E/I*100)
1960	80,1	50,3	-29,8	62,8%
1961	88,4	46,3	-42,1	52,4%
1962	90,9	48,7	-42,2	53,6%
1963	93,7	52,9	-40,8	56,5%
1964	110,8	57,3	-53,5	51,7%
1965	129,1	62,9	-66,2	48,7%
1966	131,2	73,7	-57,5	56,2%
1967	137,1	78,4	-58,7	57,2%
1968	114,5	82,8	-31,7	72,3%
1969	139,8	87,0	-52,8	62,2%
1970	160,4	95,8	-64,6	59,7%
1971	180,0	113,3	-66,7	62,9%
1972	222,2	150,3	-71,9	67,6%
1973	265,9	168,6	-97,3	63,4%
1974	488,7	397,7	-91,0	81,4%
1975	572,8	345,6	-227,2	60,3%
1976	656,7	338,3	-318,4	51,5%
1977	782,5	398,2	-384,3	50,9%
1978	899,7	468,4	-431,3	52,1%
1979	1156,8	726,7	-430,1	62,8%
1980	1428,4	904,8	-523,6	63,3%
1981	1866,0	1233,0	-633,0	66,1%
1982	2001,9	1169,4	-832,5	58,4%
1983	2106,4	1280,5	-825,9	60,8%
1984	2508,9	1399,1	-1109,8	55,8%
1985	2287,0	1443,0	-844,0	63,1%
1986	2303,7	1403,7	-900,0	60,9%
1987	2509,5	1771,2	-738,3	70,6%
1988	3167,0	2055,5	-1111,5	64,9%
1989	4163,6	2782,0	-1381,6	66,8%
1990	4826,8	3087,4	-1739,4	64,0%
1991	4788,9	3417,1	-1371,8	71,4%
1992	5688,8	3549,7	-2139,1	62,4%
1993	6172,1	3760,0	-2412,1	60,9%
1994	6647,3	4696,6	-1950,7	70,7%
1995	7464,1	5172,9	-2291,2	69,3%
1996	7498,8	5372,0	-2126,8	71,6%
1997	8793,5	6147,9	-2645,6	69,9%
1998	9489,5	6518,3	-2971,2	68,7%
1999	10070,5	6966,9	-3103,6	69,2%
2000	11738,0	8004,8	-3733,2	68,2%
2001	13697,3	9536,2	-4161,1	69,6%
2002	13510,9	9748,6	-3762,3	72,2%
2003	14038,9	10342,6	-3696,3	73,7%
2004	16185,1	12403,8	-3781,3	76,6%
2005	17291,5	13793,6	-3497,9	79,8%
2006	20003,5	15558,1	-4445,5	77,8%
2007	24438,7	19409,6	-5029,1	79,4%

Commerce extérieur selon le régime et le groupement sectoriel d'activité

Année 2 0 0 7

Produits	Exportations					Importations				
	Valeurs en MD			Variation		Valeurs en MD			Variation	
	2005	2006	2007	2006/2005	2007/2006	2005	2006	2007	2006/2005	2007/2006
Agriculture et Ind. Agro. Alim.	1471.1	1886.2	1888.0	28.2%	0.1%	1634.0	1885.4	2619.3	15.4%	38.9%
régime général	1143.7	1485.8	1471.8	29.9%	-0.9%	1386.2	1631.9	2412.4	17.7%	47.8%
régime off shore	327.4	400.4	416.3	22.3%	4.0%	247.8	253.4	206.9	2.3%	-18.3%
Energie et Lubrifiants	1757.3	2017.6	3137.8	14.8%	55.5%	2267.7	2859.0	3001.6	26.1%	5.0%
régime général	1757.3	2017.6	3137.8	14.8%	55.5%	2267.7	2859.0	3001.6	26.1%	5.0%
régime off shore	0.0	0.0	0.0	-	-	0.0	0.0	0.0	-	-
Mines, Phosphates et Derivés	953.5	1033.7	1348.7	8.4%	30.5%	421.1	447.9	487.0	6.4%	8.7%
régime général	953.5	1033.7	1348.7	8.4%	30.5%	421.1	447.9	487.0	6.4%	8.7%
régime off shore	0.0	0.0	0.0	-	-	0.0	0.0	0.0	-	-
Textiles, Habillements et cuirs	5178.6	5191.0	6076.3	0.2%	17.1%	3390.5	3410.5	4070.1	0.6%	19.3%
régime général	132.0	129.2	169.3	-2.1%	31.0%	333.0	350.8	384.1	5.3%	9.5%
régime off shore	5046.6	5061.8	5907.0	0.3%	16.7%	3057.4	3059.6	3685.9	0.1%	20.5%
Textiles, Habillements	4490.0	4455.7	5187.9	-0.8%	16.4%	2999.4	2970.2	3521.5	-1.0%	18.6%
régime général	117.7	114.4	138.8	-2.8%	21.4%	295.7	303.0	335.5	2.5%	10.7%
régime off shore	4372.3	4341.3	5049.1	-0.7%	16.3%	2703.7	2667.1	3186.0	-1.4%	19.5%
Cuirs et Chaussures	688.6	735.3	888.4	6.8%	20.8%	391.1	440.3	548.6	12.6%	24.6%
régime général	14.3	14.8	30.5	4.1%	105.4%	37.3	47.8	48.6	28.1%	1.7%
régime off shore	674.3	720.4	857.9	6.8%	19.1%	353.8	392.5	500.0	10.9%	27.4%
Industries Mécaniques et Elect.	3249.6	4024.6	5266.8	23.8%	30.9%	6703.8	8217.0	10431.4	22.6%	26.9%
régime général	399.4	545.3	713.7	36.5%	30.9%	4818.7	5690.1	7179.9	18.1%	26.2%
régime off shore	2850.2	3479.3	4553.1	22.1%	30.9%	1885.1	2526.8	3251.5	34.0%	28.7%
Matériel de Transport	359.0	461.0	551.0	28.4%	19.5%	1265.9	1430.4	2002.8	13.0%	40.0%
régime général	47.4	91.4	76.2	93.1%	-16.7%	1112.3	1295.7	1741.2	16.5%	34.4%
régime off shore	311.7	369.5	474.8	18.6%	28.5%	153.6	134.6	261.6	-12.3%	94.3%
Autres Industries Mécaniques	965.9	1214.9	1520.5	25.8%	25.2%	3362.2	4087.1	5386.4	21.6%	31.8%
régime général	244.0	338.6	492.0	38.8%	45.3%	2667.4	3102.5	4206.3	16.3%	35.6%
régime off shore	721.9	876.3	1028.5	21.4%	17.4%	694.8	984.6	1180.1	41.7%	19.9%
Industries Electriques	1924.6	2348.7	3195.4	22.0%	36.0%	2075.6	2699.5	3042.2	30.1%	12.7%
régime général	108.1	115.2	145.5	6.6%	26.3%	1039.0	1291.9	1232.4	24.3%	-4.6%
régime off shore	1816.5	2233.5	3049.8	23.0%	36.5%	1036.7	1407.6	1809.8	35.8%	28.6%
Autres Ind. Manufacturières	1183.6	1405.0	1692.0	18.7%	20.4%	2874.5	3183.7	3829.3	10.8%	20.3%
régime général	623.8	687.9	774.4	10.3%	12.6%	2220.5	2372.1	2866.6	6.8%	20.8%
régime off shore	559.8	717.0	917.6	28.1%	28.0%	654.1	811.6	962.7	24.1%	18.6%
Ensemble des Produits	13793.6	15558.1	19409.6	12.8%	24.8%	17291.5	20003.5	24438.7	15.7%	22.2%
régime général	5009.7	5899.5	7615.7	17.8%	29.1%	11447.1	13352.0	16331.6	16.6%	22.3%
régime off shore	8783.9	9658.6	11793.9	10.0%	22.1%	5844.4	6651.5	8107.1	13.8%	21.9%

	Année 2005	Année 2006	Année 2007		Année 2005	Année 2006	Année 2007
Solde commercial	-3497.9	-4445.4	-5029.1	Taux de couverture	79.8%	77.8%	79.4%
régime général	-6437.4	-7452.5	-8715.9	régime général	43.8%	44.2%	46.6%
régime off shore	2939.5	3007.1	3686.8	régime off shore	150.3%	145.2%	145.5%

Commerce extérieur selon le régime et le type d'utilisation

Année 2007

Produits	Exportations					Importations				
	Valeurs en MD			Variation		Valeurs en MD			Variation	
	2005	2006	2007	2006/2005	2007/2006	2005	2006	2007	2006/2005	2007/2006
Produits Agric.et.Alimen. de base	843.6	1201.0	1163.0	42.4%	-3.2%	924.6	1085.6	1717.7	17.4%	58.2%
régime général	792.1	1162.0	1224.8	46.7%	-3.2%	849.3	1024.0	1626.9	20.6%	58.9%
régime off shore	51.4	39.0	38.2	-24.3%	-2.0%	75.3	61.6	90.8	-18.2%	47.4%
Produits Energétiques	1757.3	2017.6	3137.8	14.8%	55.5%	2267.7	2859.0	3001.6	26.1%	5.0%
régime général	1757.3	2017.6	3137.8	14.8%	55.5%	2267.7	2859.0	3001.6	26.1%	5.0%
régime off shore	0.0	0.0	0.0	-	-	0.0	0.0	0.0	-	-
Produits Miniers et Phos- phatés	953.5	1033.7	1348.7	8.4%	30.5%	421.1	447.9	487.0	6.4%	8.7%
régime général	953.5	1033.7	1348.7	8.4%	30.5%	421.1	447.9	487.0	6.4%	8.7%
régime off shore	0.0	0.0	0.0	-	-	0.0	0.0	0.0	-	-
Autres Produits Intermé- diaires	2702.9	3156.4	3797.8	16.8%	20.3%	7327.6	8105.6	10222.6	10.6%	26.1%
régime général	634.3	769.2	902.2	21.3%	17.3%	2846.9	3220.6	4189.0	13.1%	30.1%
régime off shore	2068.7	2387.2	2895.7	15.4%	21.3%	4480.8	4885.0	6033.6	9.0%	23.5%
Produits d'Equipement	1448.6	2074.6	2730.8	43.2%	31.6%	4358.9	5217.0	6495.0	19.7%	24.5%
régime général	265.9	343.7	417.1	29.2%	21.4%	3466.8	4081.5	5031.5	17.7%	23.3%
régime off shore	1182.7	1731.0	2313.7	46.4%	33.7%	892.1	1135.5	1463.4	27.3%	28.9%
Autres Produits de Consommation	6087.7	6074.8	7231.5	-0.2%	19.0%	1991.6	2288.5	2514.9	14.9%	9.9%
régime général	606.6	573.3	685.1	-5.5%	19.5%	1595.3	1719.0	1995.6	7.8%	16.1%
régime off shore	5481.1	5501.5	6546.4	0.4%	19.0%	396.3	569.5	519.3	43.7%	-8.8%
Ensemble des Produits	13793.6	15558.1	19409.6	12.8%	24.8%	17291.5	20003.5	24438.7	15.7%	22.2%
régime général	5009.7	5899.5	7615.7	17.8%	29.1%	11447.1	13352.0	16331.6	16.6%	22.3%
régime off shore	8783.9	9658.6	11793.9	10.0%	22.1%	5844.4	6651.5	8107.1	13.8%	21.9%

Calcul des indices du commerce extérieur base 2000

Indices des valeurs unitaires et indices de volumes

I- Objectifs

Les statistiques du commerce extérieur publiés par l'INS constituent une source d'information très importante pour différents utilisateurs. Toutefois ces informations ne sont fournies qu'en valeur courante. Il est donc nécessaire de calculer des indices de prix pour évaluer les échanges aux prix constants. Les indices mensuels du prix du commerce extérieur (Indices des Valeurs Unitaires) élaborés par l'INS retracent l'évolution de la valeur moyenne des marchandises échangées entre la Tunisie et le reste du monde. Ce ne sont donc pas de véritables indices de prix mais ils traduisent l'évolution des prix du commerce extérieur par rapport à l'année de base (2000). D'autre part, ils constituent des indicateurs permettant d'effectuer le partage volume-prix du commerce extérieur de biens dans les comptes nationaux.

II- Méthodologie

L'élaboration des indices du commerce extérieur se base généralement sur la méthode des valeurs unitaires calculées à partir des déclarations douanières et qui fait appel à des techniques statistiques pour la constitution de l'échantillon, le contrôle et le redressement des données. Cette méthode se base principalement sur les étapes suivantes :

- Choix de la période de base ;
- Constitution de l'échantillon ;
- Configuration des groupes ;
- Détermination des données de base P_0 ; Q_0 ;
- Contrôles de données ;
- Choix des formules de calcul.

1) Choix de l'année de base :

Dans un souci d'harmonisation des années de référence des indicateurs économiques, l'année 2000 a été retenue comme année de base.

2) Constitution de l'Echantillon :

La constitution de l'échantillon des produits représentatifs des échanges avec l'extérieur se base sur un double souci de représentativité et de régularité des échanges et des prix des produits dans le temps. Pour les indices base 2000, l'échantillon a constitué a permis de retenir environ 1139 produits (positions NSH) couvrant 90% des exportations et 5925 produits à l'importation couvrant près de 86% de la valeur totale des importations.

3) Configuration des groupes :

Afin de mieux analyser l'évolution du commerce extérieur aux prix constants au niveau des secteurs de l'activité économique, les indices du commerce extérieur sont calculés selon les quatre classifications utilisées pour l'élaboration de la balance commerciale qui sont :

- 1- Le groupement sectoriel d'activité (GSA)
- 2- Type d'utilisation des produits (TYPE)
- 3- La branche d'activité (NAP)
- 4- Groupement de marchandises

4) Détermination du prix (PO) et quantité (QO) de base

La détermination des prix et quantités de base peut s'effectuer selon deux approches :

- Définir un Po et Qo commun aux deux zones géographiques (U.E et autres pays)
- Définir des Po et Qo par zone

L'utilisation d'un Po commun entraîne un effet de distorsion aux niveaux des indices. Afin d'éliminer cet effet, des prix de base individualisés par zone sont appliqués.

Le prix de base pour l'année 2000 Po est calculé pour chaque zone selon le rapport :

$$\sum P_0 Q_0 / \sum Q_0$$

(Valeur de l'année 2000/Quantité de l'année 2000).

5) Principe de Contrôle et de redressement :

Avant d'entamer le calcul des indices on procède au contrôle et au redressement des séries des prix. En effet, en dépit des méthodes utilisées pour la constitution de l'échantillon des valeurs aberrantes peuvent toujours apparaître.

Contrôle des données

L'étape de contrôle est la plus importante et la plus lourde puisqu'elle nécessite la vérification de tous les prix par position NSH et par zone en se référant aux critères suivants :

- Tendance de la série des prix.
- Comparaison aux prix des produits similaires.
- Consultation du détail par pays.

6) Formule de Calcul:

Périodicité des indices du commerce extérieur :

Les indices base 2000 sont calculés mensuellement selon les quatre classifications du commerce extérieur (branche d'activité, type d'utilisation, groupement sectoriel d'activité, groupement de marchandises).

a) Les indices de valeur unitaires mensuels

Il est à préciser que l'IVU est un indice de Paasche donc l'agrégation des indices élémentaires se fait selon une moyenne harmonique pondérée par les valeurs totales de même pour l'agrégation des deux zones U.E et autres pays.

$$I = \frac{\sum_{(NSH)} V_{NSH}}{\sum_{(NSH)} \frac{V_{NSH}}{I_{NSH}}}$$

Avec V_{NSH} = valeur courante des échanges et I_{NSH} = indice élémentaire

b) Les indices de valeur mensuels

Les indices des valeurs sont de type Laspeyers, l'année de référence étant 2000. Pour un groupement de NSH appartenant à un groupement donnée B l'indice valeur pour un mois m donnée :

$$I_{val(B,m)} = \frac{\sum_{NSH \in B} Val_{(NSH)_m}}{\sum_{NSH \in B} Val_{moy(2000)NSH}}$$

c) Les indices de volume mensuels

Les indices de volume mensuels sont obtenus en rapportant les indices de valeur aux indices de valeur unitaires. Ces indices sont de type Laspeyres.

$$I_{vol} = \frac{I_{val}}{I_u}$$

d) Les indices annuels

Les indices annuels sont calculés en tant que moyenne harmonique pour les indices de valeur unitaires. Les indices de volume et les indices de valeur sont calculés en tant que moyenne arithmétique.

Le passage à l'indice annuel des valeurs unitaires se fait à partir de leurs indices mensuels, de la même manière quelque soit le niveau NAP et quelque soit la zone :

$$I^N = \frac{\sum V_m}{\sum \frac{V_m}{I_m}}$$

I^N : Indice annuel

V_m : valeur totale mensuelle

e) Les termes de l'échange

L'indice des termes de l'échange se définit comme le rapport d'un indice de prix à l'exportation par un indice de prix à l'importation.

$$ITE = \frac{I_w \text{ (exp)}}{I_u \text{ (imp)}}$$

La détermination d'un tel indicateur est très utile car elle constitue un outil permettant d'analyser simultanément l'évolution des prix à l'importation et à l'exportation.

III/ Indices valeurs unitaires par groupement sectoriel d'activité

Exportations

Produits	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Agriculture et Ind. Agro. Alim.	100,0	99,9	105,2	108,8	125,5	140,5	145,0	134,6
Energie et Lubrifiants	100,0	102,1	93,9	99,9	118,9	183,5	229,4	236,2
Mines, Phosphates et Derivés	100,0	101,3	98,4	97,3	114,6	127,7	143,3	206,3
Textiles, Habillements et cuirs	100,0	107,5	114,9	127,0	136,2	153,0	157,3	173,0
Textiles, Habillements	100,0	107,7	115,8	128,7	138,0	157,8	161,9	177,8
Cuir et Chaussures	100,0	106,4	108,9	116,8	124,8	127,5	134,5	148,3
Industries Mécaniques et Elect.	100,0	105,6	109,1	112,5	117,6	120,3	121,8	127,4
Matériel de Transport	100,0	94,9	118,7	128,0	123,1	137,9	140,0	135,2
Autres Industries Mécaniques	100,0	112,1	113,4	114,1	121,4	117,4	118,9	126,0
Industries Electriques	100,0	103,6	104,3	109,1	114,8	118,7	120,1	126,9
Autres Industries Manufacturières	100,0	103,8	103,8	108,1	109,6	115,4	125,5	133,8
Ensemble des Produits	100,0	105,2	108,5	115,4	124,9	140,0	146,8	157,8

Importations

Produits	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Agriculture et Ind. Agro. Alim.	100,0	112,1	111,1	112,7	123,5	128,0	141,2	181,5
Energie et Lubrifiants	100,0	98,1	90,9	102,9	122,3	181,6	241,0	247,1
Mines, Phosphates et Derivés	100,0	101,5	88,7	121,1	144,6	148,4	179,4	194,7
Textiles, Habillements et cuirs	100,0	106,9	105,6	118,4	121,5	134,0	140,4	149,9
Textiles, Habillements	100,0	106,7	105,1	117,0	119,1	131,8	137,8	147,0
Cuir et Chaussures	100,0	114,4	109,8	128,4	147,0	155,0	163,1	172,1
Industries Mécaniques et Elect.	100,0	103,4	105,1	106,6	111,6	113,3	121,2	141,4
Matériel de Transport	100,0	103,9	104,1	114,8	118,5	108,1	110,8	136,1
Autres Industries Mécaniques	100,0	106,0	105,3	107,8	118,7	131,9	142,2	163,2
Industries Electriques	100,0	97,4	105,4	99,6	98,5	94,7	103,5	116,8
Autres Industries Manufacturières	100,0	100,4	100,8	109,7	117,9	128,7	137,6	151,7
Ensemble des Produits	100,0	103,5	103,3	110,1	117,3	128,2	140,0	157,4


IV/ Indices valeurs unitaires par branche d'activité

Exportations

Produits	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Indice d'ensemble	100,0	105,2	108,5	115,4	124,9	140,0	146,8	157,8
Produits de l'agriculture et de la pêche	100,0	101,7	103,9	117,3	123,7	128,9	145,7	147,1
Industries agricoles et alimentaires	100,0	98,1	105,4	107,6	124,9	134,7	140,6	131,3
Matériaux de construction céramiques et verres	100,0	109,6	105,1	102,1	101,1	99,4	119,5	129,8
Industries mécaniques et électriques	100,0	105,6	109,1	112,5	117,6	120,2	121,8	127,4
Industries chimiques	100,0	100,8	98,7	96,3	109,7	121,5	138,5	179,9
Textile, habillement et cuir	100,0	107,5	114,9	127,0	136,2	152,9	157,3	173,0
Industries manufacturières diverses	100,0	103,5	108,9	113,1	127,9	130,9	133,9	132,2
Minerais et minéraux	100,0	93,4	93,2	91,4	95,8	105,6	132,5	131,9
Produits pétroliers, gaz	100,0	102,1	94,0	99,9	118,9	183,9	228,4	236,2

Importations

Produits	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Indice d'ensemble	100,0	103,5	103,3	110,1	117,3	128,2	140,0	157,4
Produits de l'agriculture et de la pêche	100,0	115,4	114,3	116,3	124,3	123,2	144,9	207,8
Industries agricoles et alimentaires	100,0	105,2	98,8	98,8	115,2	124,7	131,7	138,7
Matériaux de construction céramiques et verres	100,0	107,3	101,3	103,7	114,1	122,8	128,6	138,1
Industries mécaniques et électriques	100,0	103,4	105,1	106,6	111,6	113,3	121,2	141,4
Industries chimiques	100,0	100,9	98,3	111,6	126,4	139,1	153,4	168,6
Textile, habillement et cuir	100,0	106,9	105,6	118,4	121,5	134,0	140,4	149,9
Industries manufacturières diverses	100,0	102,6	103,7	108,7	113,9	121,1	128,3	136,6
Minerais et minéraux	100,0	115,9	116,6	108,0	119,6	156,2	183,0	188,2
Produits pétroliers, gaz	100,0	98,8	90,8	102,9	120,5	181,9	239,3	251,6



INDICATEURS DE CONJONCTURE

L'indice des prix à la consommation (IPC) (Base 100 en 2000)

I - Objectifs

L'indice des prix à la consommation (IPC) figure parmi les principaux indicateurs qui permettent d'apprécier les performances de l'économie nationale et la tendance de son évolution. Il a pour objet de mesurer les variations des prix des biens et services au niveau de la consommation.

II - Historique

L'INS procède régulièrement à la révision de la base de l'IPC (tous les 6 ou 7 ans) afin de tenir compte des changements de structure des dépenses des ménages, de la variété des produits disponibles et de l'évolution des circuits de distribution. Les indices des prix à la consommation qui ont été élaborés jusqu'à maintenant, se réfèrent aux années de base suivantes : 1962, 1970, 1977, 1983, 1990 et 2000

III - Méthodologie

La méthodologie d'élaboration de l'IPC "base 2000" consiste à définir les caractéristiques des éléments relatifs aux points suivants :

- La population de référence.
- Les pondérations.
- Le champ géographique.
- L'échantillon des produits.
- Les points de vente.
- L'année de base.
- La méthode de calcul de l'indice.

1) Population de référence et Pondérations :

L'indice des prix à la consommation, base 100 en 2000, concerne la population communale (urbaine) toute catégorie socio-professionnelles confondues. La structure des pondérations de l'indice est estimée à partir des dépenses relatives à la population de référence se rapportant à toutes les tranches de dépenses par personne et par an. La moyenne de dépenses par personne et par an déterminée par l'enquête sur la consommation des ménages de 2000 est de 1528 Dinars.

La structure des dépenses des ménages, ainsi calculée, est ventilée au niveau des différents groupes de produits comme suit :

Alimentation	36,5%
Habitation	17,9%
Entretien, hygiène et soins	10,5%
Transport	10,5%
Habillement	11,7%
Loisirs, culture et divers	12,9%
Ensemble	100,0%

La principale source pour la sélection des produits est l'enquête sur la consommation des ménages de 2000. D'autres sources d'informations administratives et des données issues des enquêtes spécifiques ont été utilisées pour déterminer les pondérations (médicaments, livres scolaires, services de transports, dépenses d'électricité, d'eau, etc...)

2) Champ géographique :

Le champ géographique couvert par l'indice des prix s'étend aux zones communales (urbaines) représentées par les chefs-lieux des gouvernorats (premier découpage administratif du territoire comptant 24 gouvernorats). De ce fait, l'observation des prix s'effectue dans la majorité des grandes communes à savoir :

- Région du District de Tunis : Tunis, Ariana, Ben Arous ; Mannouba ;
- Région de Nord-Est : Bizerte, Nabeul ; Zaghouan ;
- Région de Nord-Ouest : Béja, Jendouba, le Kef ; Siliana ;
- Région de Centre-Ouest : Kairouan, Kasserine ; Sidi - Bouzid ;
- Région de Centre-Est : Sfax, Sousse, Monastir, Mahdia ;
- Région de Sud -Est : Gabès, Médenine, Tataouine ;
- Région de Sud - Ouest : Gafsa, Tozeur, Kébili.

3) Echantillon des produits :

La source de base utilisée pour la constitution du panier de l'indice est l'enquête sur la consommation des ménages de 2000. Le nombre des variétés retenues est de 976, réparties selon 131 postes et 6 catégories de produits.

Nombre de produits par groupe

Libellé : catégorie de produit	Nombre de variétés	Postes	Sous-groupes
Alimentation	296	38	13
Habitation	159	25	7
Entretien, Hygiène & Soins	151	19	4
Transport	71	8	3
Habillement	170	25	10
Loisirs, Culture & Divers	129	16	6
Ensemble	976	131	43

Choix des variétés

Le nombre de produits présents sur le marché, sous formes diverses, étant très important, il a été procédé au choix d'un échantillon de produits pour représenter au mieux la consommation des ménages. La sélection des 952 variétés repose sur le principe des produits les plus représentatifs de la consommation des ménages.

Afin de bien suivre les variétés de produits dans le temps et dans l'espace, ces variétés ont été classées selon différents types. En effet, outre la distinction entre variété représentant un bien et celle représentant un service, les types suivants de variétés ont été définis :

Variété homogène : Une variété est dite homogène lorsque les biens et services qui la composent sont proches pour être considérés comme équivalents. L'ensemble des caractéristiques techniques de ces variétés sont, sauf exception, identiques et sans incidence sur le prix.

Exemple : la baguette, le paquet de sucre,...

Variété hétérogène : Une variété est dite hétérogène lorsque les biens et les services qui la composent répondent à une définition concernant une gamme assez large de produits et différents les uns des autres.

Exemple : Costume pour homme, assiette en faïence, fer à repasser,...

Variété des produits frais : Elles correspondent aux postes de produits suivants :

- Poissons frais ;
- Légumes frais ;
- Fruits frais.

Ces produits qui sont généralement des variétés de type homogène, sont distingués des autres variétés car ils font l'objet d'un traitement spécial (correction des variations saisonnières) lors du calcul des indices correspondants.

Variétés particulières

Ce sont les variétés dont les prix sont réglementés (homologués). Les méthodes de calcul des indices relatifs à ces variétés sont variables et font l'objet d'approches particulières. Il s'agit des variétés suivantes :

- Loyer ;
- Eau ;
- Electricité, gaz ;
- Médicaments ;
- Soins médicaux ;
- Transport en commun ;
- Carburants ;
- P.T.T.

En ce qui concerne le poste "loyer" et afin de suivre l'évolution de son prix, l'INS effectue, semestriellement, une enquête par sondage auprès d'un échantillon de près de 2000 logements. Le champ de cette enquête est constitué par les logements loués vides dans les communes qui constituent le champ géographique des relevés des prix relatifs à l'IPC. Afin d'exclure les variations des prix du loyer imputables à des modifications de structure de l'échantillon des logements, ces derniers ont été classés selon des caractéristiques bien définies : type (villa, appartement, maison arabe), nombre de pièces, superficie, éléments de confort (salle de bain, téléphone,...)

- Les séries et les relevés de prix.

La série est un produit clairement identifié avec toutes ses caractéristiques précises, dans un point de vente donné, répondant à la définition d'une variété. D'une façon générale, une variété est représentée par deux ou trois séries par point de vente.

Par ailleurs, les relevés des prix sont organisés selon la nature des produits et les points de vente. La règle générale étant :

- des relevés quotidiens de prix pour les produits frais (légumes, fruits, poissons, Viandes).
- des relevés mensuels des prix pour les produits observés dans les points de vente autres que les marchés.

4) Points de ventes

Les points de vente dans lesquels les relevés des prix sont effectués, se répartissent dans les localités choisies selon des critères bien déterminés : concentration de la population de référence, importance de l'activité commerciale et formes de commerce.

C'est ainsi qu'une liste de près de 3631 points de vente a été arrêtée. Elle se répartit selon le type de commerce comme suit :

Nombre de points de vente Par type de commerce

Type de commerce	Nombre de points de vente
Habillement	679
Marchés	98
Epiceries	578
Divers	839
Prestataires de service	1395
Total	3631

Une équipe d'environ 30 enquêteurs qualifiés est chargée d'effectuer les relevés des prix selon un calendrier préétabli. Pour les produits de marché (légumes, fruits,...) les relevés sont quotidiens et leur nombre dépasse 300.000 relevés par mois. Pour les autres biens et services, les prix sont relevés à raison d'une fois par mois et par point de vente.

5) Année de base

L'année 2000 est choisie comme année de base pour deux raisons principales:

- la disponibilité des résultats de l'enquête sur la consommation de 2000.
- l'harmonisation des années de référence des indicateurs économiques élaborés par le Ministère du Développement et de la coopération internationale : Production Industrielle, Prix de Vente Industriels, Commerce Extérieur.

6) Méthode de calcul de l'indice

La méthode de calcul de l'indice des prix repose sur la formule «Laspeyres» qui utilise des coefficients de pondération fixes relatifs à l'année de base (2000).

Le calcul des indices des variétés ordinaires se fait, dans une première étape, au niveau des localités puis, dans une deuxième étape, au niveau des régions. L'indice national est calculé par agrégation des indices régionaux.

- Au niveau des localités, on procède en premier lieu au calcul des prix moyens par variété qui correspondent à la moyenne des prix des points de vente dans lesquels a lieu l'observation. En second lieu, des indices élémentaires sont calculés en rapportant les prix moyens courants observés aux prix de base correspondants.

$$I_{ik} = \frac{P_{tik}}{P_{oik}}$$

- Au niveau des régions, les indices sont calculés en tant que moyenne des indices élémentaires des localités pondérés par les effectifs des populations de ces localités qui sont représentatives de la région.

$$I_{ir} = \frac{\sum_k E_k I_{ik}}{\sum_k E_k}$$

- Au niveau national, les indices sont calculés en tant que moyenne des indices régionaux pondérés par le poids correspondant à l'importance de la consommation de la région en cette variété.

$$I_1 = \frac{\sum_r w_{ir} I_{ir}}{\sum_r w_{ir}}$$

Six grandes régions sont considérées pour le calcul de l'indice des prix:

- District de Tunis ;
- Nord Est ;
- Nord Ouest ;
- Centre Est ;
- Centre Ouest ;

- Sud Est ;
- Sud Ouest.

- I : variété.
- K : localité.
- Ek : population.
- r : région.
- Pt : prix courant.
- Po : prix de base.
- Wr : pondération de la région.

IV – Calcul des indices des produits frais :

Les produits frais (légumes, fruits et poissons) se caractérisent par une grande fréquence de changement des prix, mais aussi par la variation du volume de la production selon les saisons. De ce fait, ces produits ne sont pas traités dans le calcul de l'indice comme les autres variétés ordinaires du panier de l'indice.

On calcule d'abord un prix moyen régional pondéré par la population de chaque localité de la région.

En second lieu, on calcule des indices bruts par produit (I_i) en rapportant les prix courants d'un mois aux prix de base du mois correspondant de l'année de base. Ces indices élémentaires sont ensuite agrégés en utilisant la colonne de la table² de pondération du mois en question pour calculer des indices moyens pour chaque poste de produits frais (fruits, légumes et poissons).

$$\text{Indice brut du poste} = \frac{\sum a_i I_i}{\sum a_i} = I_b$$

- a_i = Pondération du produit.
- I_i = Indice brut du produit.
- b_m = Poids du mois (m)

(2) Les tables de pondération constituent en fait le panier mensuel d'un poste produit frais, elles indiquent en lignes les différentes variétés de fruits, de légumes, ou de poissons et en colonne, l'importance en % de chaque variété au cours des douze mois de l'année. Ces tables sont établies d'après les statistiques des apports aux marchés de gros de chaque région et les statistiques agricoles, se rapportant aux deux années 1999 et 2000. Ces tables sont aussi établies au niveau de chaque région et elles sont au nombre de 18 tables (6 tables pour les poissons, autant pour les fruits et les légumes).

Afin d'éliminer l'effet saisonnier, on procède en troisième lieu au calcul de l'indice corrigé par la méthode des moyennes mobiles sur douze mois (M M 12) ;
ce qui correspond à la moyenne pondérée de l'indice brut du mois (m) et des indices bruts des onze mois précédents.

$$\text{Indice corrigé} = \frac{\sum_{m-11}^m b_i I_i}{\sum_{m-11}^m b_i}$$

avec $m = 1 ; \dots ; 12$.

Les indices ajustés des variations saisonnières des postes des fruits, légumes et poissons sont traités par la suite comme les autres variétés ordinaires pour ce qui est des opérations d'agrégation des sous-groupes, des groupes et de l'indice d'ensemble.

Pondération par groupe et sous groupe de produits

Libellé	Pondérations (en pour cent mille)
<u>Alimentation</u>	36507
Produits à base de céréales	5398
Viandes, abats et volaille	6967
Poissons	1614
Oeufs	951
Lait et dérivés	3834
Corps gras	1810
Légumes	5347
Sel et condiments	964
Fruits	5483
Sucre et Produits à base de sucre	1809
Thé et café	796
Boissons non alcoolisées	1199
Boissons alcoolisées	335
<u>Habitation</u>	17913
Loyer et charges	4154
Entretien et réparation logement	2222
Dépenses d'énergie	4741
Mobilier et literie	2449
Appareils ménagers	1865
Vaisselle et ustensiles de cuisine	1067
Articles d'ameublement	1415
<u>Entretien, Hygiène et Soins</u>	10451
Articles de toilettes	1868
Produits d'entretien et détergents	1453
Service d'hygiène	1604
Dépenses médicales et pharmaceutiques	5526

Pondération par groupe et sous
Groupe de produits

Libellé	Pondérations (en pour cent mille)
<u>Transport</u>	10543
Transport en commun	3766
Transport personnel	5400
Poste et télécommunication	1377
<u>Habillement</u>	11714
Vêtements de dessus pour homme	2041
Sous vêtements pour homme	144
Vêtements de dessus pour femme	1917
Sous vêtements et vêtements de nuit pour femme	396
Vêtements pour enfant	2171
Friperie	1140
Couvre télé et effets personnels	411
Chaussures	2888
Tissus et mercerie	292
Frais d'habillement	314
<u>Loisirs, Culture</u>	12872
Tabac et cigarettes	2914
Articles et dépenses de loisir	1446
Spectacles	302
Boissons et repas	4441
Enseignement	2968
Culture	801
Ensemble	100.000

**Niveaux des indices des prix à la consommation familiale
par groupe de produits
(Base : 100 en 2000)**

Source: Institut National de la Statistique

	Pondération	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Alimentation	36507	102,0	106,1	109,7	115,1	115,2	121,4	124,8
Habitation	17913	102,4	104,2	106,3	109,2	112,4	117,8	121,4
Entretien, hygiène et soins	10451	101,5	103,0	105,8	110,1	114,5	118,4	121,5
Transport	10543	102,0	104,4	109,1	112,8	118,3	125,9	132,1
Habillement	11714	101,7	103,2	104,1	105,8	108,9	111,9	115,6
Loisirs cultures divers	12872	102,0	104,7	107,0	109,7	111,7	114,0	117,7
Indice d'ensemble	100000	102,0	104,8	107,6	111,5	113,8	118,9	122,6

**Variations des indices des prix à la consommation familiale en %
(Base 100 en 2000)**

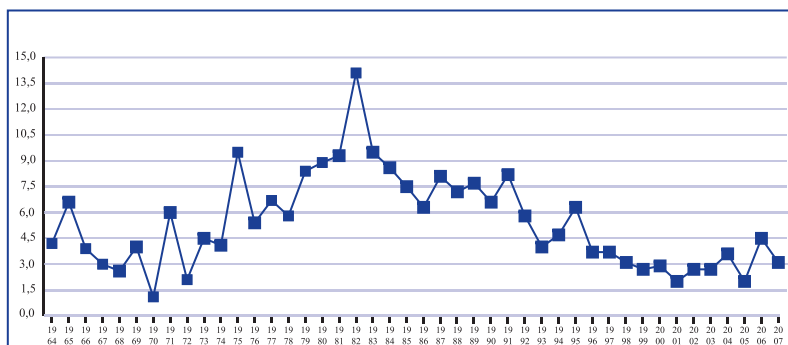
Source: Institut National de la statistique

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Alimentation	2,0	4,0	3,4	5,0	0,1	5,4	2,8
Habitation	2,4	1,8	2,0	2,7	3,0	4,8	3,1
Entretien, hygiène et soins	1,5	1,6	2,7	4,0	4,1	3,4	2,6
Transport	2,0	2,4	4,5	3,4	4,8	6,4	4,9
Habillement	1,7	1,5	,8	1,6	2,9	2,8	3,3
Loisirs cultures divers	2,0	2,6	2,2	2,5	1,8	2,1	3,2
Indice d'ensemble	2,0	2,7	2,7	3,6	2,0	4,5	3,2

Evolution de l'indice d'ensemble

Années	Variations annuelles
1964	4,2
1965	6,6
1966	3,9
1967	3,0
1968	2,6
1969	4,0
1970	1,1
1971	6,0
1972	2,1
1973	4,5
1974	4,1
1975	9,5
1976	5,4
1977	6,7
1978	5,8
1979	8,4
1980	8,9
1981	9,3
1982	14,1
1983	9,5
1984	8,6
1985	7,5
1986	6,3
1987	8,1
1988	7,2
1989	7,7
1990	6,6
1991	8,2
1992	5,8
1993	4,0
1994	4,7
1995	6,3
1996	3,7
1997	3,7
1998	3,1
1999	2,7
2000	2,9
2001	2,0
2002	2,7
2003	2,7
2004	3,6
2005	2,0
2006	4,5
2007	3,2

Evolution de l'indice d'ensemble



L'indice des prix de vente industriels (IPVI) (Base 100 en 2000)

Objectifs

Les indices des prix de vente industriels (IPVI) sont calculés pour mesurer l'évolution des prix des produits industriels au stade de la production, et à destination du marché intérieur.

Les principaux objectifs assignés à ces indices sont les suivants :

- l'analyse conjoncturelle de l'évolution des prix au stade de la production ;
- le calcul à prix constant ou déflation des séries en valeurs utilisées dans le cadre de la comptabilité nationale ;
- l'indexation des contrats commerciaux ou autres.

1. Champ de l'indice

Le champ de l'IPVI, base 100 en 2000, couvre l'ensemble des produits industriels fabriqués en Tunisie et commercialisés sur le marché local. Ces produits sont vendus généralement par les producteurs aux grossistes. Les produits destinés à l'exportation sont exclus du champ de l'IPVI.

2. Prix relevés

La variable observée est le prix associé à la première transaction commerciale défini en hors taxes (HT). Par ailleurs les anciennes séries d'indices base 1990 sont calculées sur la base des prix toutes taxes comprises (TTC).

3. Echantillon de produits

La sélection des produits se réfère principalement aux critères suivants :

- Importance du chiffre d'affaire du produit par rapport à la gamme des produits fabriqués.
- Disponibilité et usage réguliers et continus du produit.
- Définition précise du produit (poids, contenance, marque...)

Echantillon de produits par branche IPVI base 2000

Branches	Nombre de produits
Industries Agro-alimentaires	60
Matériaux de construction, céramique & verre	30
Industries mécaniques & électriques	58
Industries chimiques	51
Textile, habillement & cuir	70
Industries diverses	63
Mines	8
Produits pétroliers	12
Eau	5
Electricité	3
Ensemble	360

Ainsi, l'échantillon de l'IPVI "base 2000" comprend 360 produits ou familles de produits, correspondant à 450 variétés. L'évolution du nombre des produits retenus dans l'échantillon de l'indice tient compte de l'apparition de nouveaux produits.

4. Echantillon d'entreprises

L'établissement de l'échantillon d'entreprises se réfère aux critères suivants :

- Importance des entreprises (selon le chiffre d'affaires) ;
- Degré de collaboration des entreprises.

Tenant compte de tous ces critères, le nombre d'entreprises de production industrielle retenues pour la base 2000 est de 210 entreprises. Celles-ci sont réparties selon les branches comme suit :

Nombre d'entreprises par branche

Branches	Nombre d'entreprises
Industries Agro-alimentaires	40
Mat. Constr. Céramique & verre	26
Industries mécaniques & électriques	38
Industries chimiques	29
Textile, habillement & cuir	37
Industries diverses	34
Mines	2
Produits pétroliers	2
Eau	1
Electricité	1
Ensemble	210

La répartition géographique des entreprises se présente comme suit :

Régions	Nombre d'entreprises
District de Tunis	160
Nord Est	12
Nord Ouest	9
Centre Est	16
Sud Est	13
Total	210

5. Système de pondération

Le système de pondération utilisé au niveau des produits, des sous-branches et des branches se réfère à la valeur de la production industrielle relative à l'année 2000 et destinée au marché intérieur, telle que fournie par la comptabilité nationale, ces valeurs sont établies en hors taxe (HT). Remarquons que ce système donne à chaque sous-branche son poids non pas au sein de l'échantillon, mais dans l'ensemble de la branche.

Pondération par branche de l'IPVI base 2000

BRANCHES	%
Industries Agro-alimentaires	37.5
Mat. Cons. Céramique et Verre	7.7
Indust. mécaniques et Électriques	10.0
Industries chimiques	6.2
Textile, habillement & Cuir	9.0
Industries diverses	11.8
Mines	3.3
Produits pétroliers	7.6
Eau	1.2
Electricité	5.6
Ensemble	100.0

Les ventes locales ventilées par branche sont obtenues après soustraction des exportations de la valeur globale de la production. Les coefficients de pondération sont établis par sous-branche et par famille de produits.

6. Méthode de calcul

Le calcul des indices est fait selon la formule de Laspeyres. La comparaison dans le temps porte sur la valeur du panier des transactions suivies, représentatives de la production de la branche au cours de l'année de base. Les pondérations sont en valeur et interviennent dès le niveau élémentaire.

La première étape consiste à calculer des indices simples ou élémentaires qui mesurent l'évolution des prix des produits échantillons.

$$I_{i t/0} = \frac{P_{it}}{P_{io}} * 100$$

$I_{i t/0}$: Indice élémentaire du produit échantillon i à la date t
 P_{io} : Prix associé au produit échantillon i à la date 0
 P_{it} : Prix associé au produit échantillon i à la date t

La seconde étape consiste à calculer un indice synthétique au niveau de chaque sous-branche. Ainsi pour une sous-branche j, soit w_i l'importance relative du produit, dans la sous-branche à la période de base, l'indice $I_{jt/0}$ de la sous-branche j représente la moyenne arithmétique des indices élémentaires pondérés.

$$I_{j t/0} = \sum w_i I_{i t/0}$$

Le calcul des indices agrégés se fait aux niveaux 50 et 20 de la N.A.P., niveaux intéressant plus particulièrement le suivi de la conjoncture et la comptabilité nationale. Toutefois, il est jugé utile de synthétiser les indices des prix de vente industriels aux niveaux suivants:

- Industries manufacturières ;
- Mines ;
- Energie.

7. Organisation de l'enquête

L'exécution de l'enquête des prix au stade de la production nécessite au préalable un travail d'investigation afin de déterminer, d'une part, les produits importants dans la gamme fabriquée par l'entreprise et, d'autre part, établir les contacts avec les services commerciaux des entreprises. Ainsi, des visites ont été effectuées auprès des entreprises et notamment celles nouvellement insérées dans l'échantillon de l'indice.

Il s'agit d'une enquête réalisée par contact direct et de périodicité mensuelle. Cette tâche est confiée à des enquêteurs qui collectent les prix des produits en se référant aux informations de base (caractéristiques des produits, derniers prix collectés).

Indice des prix de vente industriels base 2000

Pondérations par branche et sous-branche

	Pond. %
10 Industries Agro-alimentaires	100.0
Viandes	23.7
Conserves de poisson	0.4
Conserve de légumes, fruits et confiture	4.8
Huiles et corps gras	10.1
Produits laitiers	10.2
Céréales transformées	10.7
Aliments pour animaux	8.6
Autres produits alimentaires	21.2
Boissons	9.4
Tabac manufacturé	0.9
20 Matériaux de construction, Céramique et Verre	100.0
Produits de carrières	9.2
Verre et articles en verre	6.3
Produits céramiques	9.7
Carreaux en céramique	5.2
Tuiles et briques	16.1
Ciments, chaux et plâtre	36.9
Ouvrages en ciment et en béton	14.7
Ouvrages en marbre	2.0
30 Industries mécaniques et électriques	100.0
Produits de la sidérurgie	7.6
Tubes et tuyaux	1.0
Produits en acier	4.8
Métaux non ferreux	1.2
Produit de fonderie	2.3
Construction métallique	9.0
Réservoirs métalliques	1.1
Outillage et quincaillerie	4.9
Autres ouvrages en métaux	14.3
Autres appareils d'usage général	2.2
Equipements ménagers	14.2
Moteurs électriques	3.4
Matériel électrique	2.1
Fils et câbles isolés	2.2
Accumulateurs et piles électriques	12.8
Lampes et tubes électriques	0.4
Appareils de réception de l'image	11.6
Instruments de mesure	1.0
Matériels optiques	0.5
Cycles et motocycles	3.5

40 Produits chimiques	100.0
Produits chimiques de base	20.3
Colorants, peintures, encres et colles	4.5
Produits pharmaceutiques	16.7
Savons, détergents, produits d'entretien	30.4
Produits parachimiques divers	3.4
Articles en caoutchouc	14.1
50 Textile, habillement et cuirs	100.0
Matières textiles préparées files et fils	14.3
Tissus	15.6
Articles textiles	4.1
Produits textiles divers	6.6
Bonnetterie	25.0
Vêtements	10.0
Cuirs travaillés	9.7
Articles de maroquinerie	1.9
Chaussures	12.7
60 Produits divers des industries manufacturières	100.0
Produit de sciage de bois	2.6
Panneaux et placage	6.0
Charpente et menuiserie de bâtiment	20.8
Objets divers en bois	2.7
Pâte à papier et papier en carton	7.7
Articles en carton et en papier	19.6
Produits de la presse et de l'édition	3.5
Produits en matières plastiques	22.6
Produits divers	11.9
Montres et horloges	2.7
65 Mines	100.0
Minerais de fer	0.7
Phosphates	96.2
Sel	3.1
66 Energie	100.0
Ext. Raff. de pétrole-Gaz	52.9
Electricité	38.9
Eau	8.2

Indice des prix de Vente Industriels (IPVI) (Base 100 en 2000)

Evolution annuelle des indices

Source : Institut National de la Statistique

Base : 2000

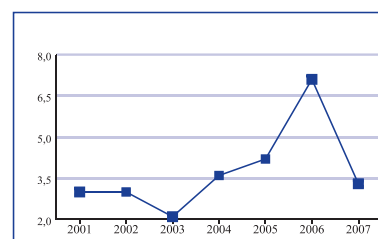
Branche	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
1. INDUSTRIES MANUFACTURIERES	100,0	103,2	106,8	110,4	112,7	115,9	121,4	124,1
- Prod. des Ind. Agro-alimentaires	100,0	104,8	110,7	114,0	118,3	121,0	126,9	125,3
- Mat.de Const. Céram.et verre	100,0	100,0	104,7	109,5	113,9	120,7	131,3	140,3
- Mach. et Matér. Mécaniques et électriques	100,0	102,2	102,9	103,8	108,7	113,7	120,6	132,6
- Produits chimiques	100,0	104,2	105,5	108,8	111,1	114,5	120,6	125,4
- Textile, Habillement et cuirs	100,0	103,4	102,4	103,1	103,9	104,7	106,0	109,6
- Produits Divers des Ind. Manufacturières	100,0	100,4	103,1	111,8	104,8	106,9	108,8	111,0
2. PRODUITS MINIERES	100,0	93,5	93,2	82,4	80,1	84,3	100,7	111,7
3. ENERGIE	100,0	103,2	104,1	109,0	115,6	130,1	152,5	163,9
- Produits Pétrolières et Gaz	100,0	102,1	102,5	108,0	116,6	139,2	173,1	190,8
- Electricité	100,0	104,3	105,6	109,9	114,8	121,2	132,5	137,4
- Eau	100,0	105,2	107,0	110,9	113,1	114,2	115,2	115,2
INDICE D'ENSEMBLE	100,0	103,0	106,1	109,5	112,3	117,1	125,4	129,5

Indice des prix de Vente Industriels (IPVI) (Base 100 en 1990)

Branche	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2005	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Produits des industries manufacturières	4,4	4,0	5,7	4,2	2,8	3,2	1,3	1,4	2,3	2,9	2,5	3,5	2,2	4,8	2,2
Produits miniers	-3,4	-7,5	-4,1	19,1	27,7	9,4	1,1	4,6	-5,8	-0,1	-11,0	-2,7	5,1	19,4	11,0
Energie	2,2	1,9	1,3	0,4	1,6	3,8	1,7	5,6	3,2	0,7	3,4	5,9	10,8	17,2	7,4
Indice d'ensemble	3,8	3,4	4,7	3,8	3,1	3,4	1,4	2,2	2,2	2,5	2,4	3,7	3,7	7,0	3,3

Indice des prix de Vente Industriels (IPVI) (Base 100 en 2000)

Branche	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Produits des industries manufacturières	3,2	3,5	2,1	3,4	2,7	4,7	2,2
Produits miniers	-4,0	-0,3	-8,5	-2,1	9,2	19,5	10,9
Energie	3,2	0,9	4,4	6,4	11,6	17,2	7,5
Indice d'ensemble	3,0	3,0	2,1	3,6	4,2	7,1	3,3



Indice de la production industrielle (IPI) (BASE 100 en 2000)

1. Objectifs

L'indice de la production industrielle (IPI) figure, avec l'indice des prix à la consommation (IPC) et les statistiques du commerce extérieur, parmi les principaux indicateurs conjoncturels de suivi de l'activité économique. Il permet aussi d'évaluer, au mois le mois, la croissance en volume des différentes branches de l'industrie. Il fournit aux comptes nationaux un élément de base pour l'élaboration des comptes trimestriels et des comptes annuels provisoires. Il constitue aussi un élément de diagnostic de la situation conjoncturelle.

L'élaboration de l'indice base 2000 qui entre dans le cadre de l'actualisation des indicateurs de conjoncture élaborés par l'Institut National de la Statistique, a été entreprise pour tenir compte des changements de structure opérés dans l'industrie au cours des dernières années. Elle a permis aussi, tout en reprenant l'architecture et les caractéristiques de la base 1990 caractérisée par l'introduction de la mesure indirecte de la production de certains sous-branches et la prise en compte des activités à caractère saisonnier, d'apporter des améliorations quant à la méthode d'établissement et de calcul de l'indice. Par ailleurs, afin de permettre le suivi de l'évolution au mois le mois de la production industrielle, il a été procédé à la correction des indices des variations saisonnières, de l'inégalité de jours ouvrables et de l'effet du mois de Ramadan.

2. Champ de l'I.P.I

L'indice de la production industrielle couvre la totalité du champ de l'industrie hors bâtiment et travaux publics. Il concerne l'intégralité des branches des industries manufacturières, des mines et de l'énergie. L'indice de la production industrielle touche l'ensemble des produits fabriqués en Tunisie par les entreprises industrielles, qu'ils soient destinés au marché local ou à l'exportation. L'indice de la production industrielle ne se rapporte qu'aux entreprises industrielles, principalement à celles qui exercent leurs activités dans des usines, des chantiers, des carrières et des mines.

3. Année de base

Dans un souci d'harmonisation des années de référence des indicateurs conjoncturels, l'année 2000 a été retenue comme année de base du nouvel indice de la production industrielle. Rappelons, par ailleurs, que cet indice est calculé par l'INS depuis 1968 (base 1966) et qu'il a fait l'objet d'une série de révisions des années de base : 1970, 1977, 1983 et 1990.

4. Couverture de l'indice

Le principe de base pour la construction de l'IPI repose sur une représentativité aussi complète que possible de toutes les branches du champ théorique de l'indice. Ainsi, en se rapportant aux valeurs ajoutées des branches en 2000, les branches retenues dans le suivi de la production par l'IPI assurent une couverture qui s'établit à 92%.

Les branches ou familles de produits qui n'ont pu être intégrées dans le champ de l'IPI pour des raisons de manque d'informations ne représentent que 8% du champ théorique de l'indice. Elles concernent, essentiellement, la pâtisserie, les condiments, les tôles et profilés découpés, le fer forgé et la ferronnerie d'art et la construction navale.

Taux de couverture des branches suivies par L'IPI
(en pourcentage de la valeur ajoutée de l'industrie en 2000)

Branches	Couverture des Branches Suivies (en %)
• Industries manufacturières	89
-Industries agricoles et alimentaires	93
-Matériaux de const. céramique et verre	96
-Industries mécaniques et électriques	74
-Industries chimiques	90
-Textile, Habillement et Cuir	93
-Industries manufacturières diverses	86
• Mines	100
• Energie	100
Ensemble	92

5. Echantillon des produits et séries-témoin

La procédure de sélection des produits servant au calcul de l'indice de la production industrielle, a consisté à examiner par sous-branche les statistiques de production en valeur de l'année 2000 fournies par la Comptabilité Nationale et à identifier les produits représentatifs de chaque sous-branche. Cette opération requiert aussi le recours aux résultats de l'Enquête Mensuelle sur la Production Industrielle et l'Enquête Nationale sur les Activités Economiques pour valoriser la production des composants de chaque niveau 400 comptant plus d'un seul produit. Ce qui a permis de constituer un panier de produits qui représente 80 % de la valeur totale de la production industrielle hors BTP (77 % de la valeur de la production des industries manufacturières et 100 % de celle des produits miniers et énergétiques). C'est ainsi que l'indice de la production industrielle base 2000 compte 571 produits de la Nomenclature au niveau le plus fin (NAP 1000) regroupés en 283 séries-témoin ou séries de production. Notons qu'une série-témoin peut comporter un seul produit ou regrouper plusieurs produits homogènes n'ayant pas une grande dispersion de prix unitaires. Les produits présentant une grande dispersion de prix sont agrégés, le cas échéant, en adoptant des coefficients d'équivalence établis à partir des prix unitaires pour former une famille de produits.

Nombre de produit et séries-témoin de l'IPI base 2000

Branches	Nombre de Produits	Nombre de séries-témoins
I - Industries manufacturières	543	262
Industries Agricoles et Alimentaires	106	61
Matériaux de Const. Céram. Et Verre	40	23
Industries Mécaniques et Electriques	141	69
Industries Chimiques	87	56
Textile, Habillement et Cuir	106	25
Industries Manufacturières Diverses	63	28
II- Mines	8	7
III- Energie	20	14
Ensemble de l'industrie	571	283

Par ailleurs, les séries-témoins retenues pour le calcul de l'indice peuvent être classées en deux catégories,

- séries à couverture exhaustive

Les séries de production correspondant à la totalité de la production nationale (couverture exhaustive) représentent 75 % du champ de l'indice, en terme de valeur ajoutée. Exemple : viandes, dérivés des céréales, huiles, conserves, vins, bière, tabacs, ciments, chaux, sidérurgie, fabrication d'engrais, pneumatiques, vêtements et chaussures (production des entreprises off-shore), produits miniers et produits énergétiques

- séries établies à partir d'un échantillon d'entreprises.

Ces séries de production constituées à partir d'un échantillon d'entreprises représentent 25 % du champ de l'indice, en terme de valeur ajoutée. Les séries de production ayant une assez bonne couverture comprise entre 50 et 99 % de la production totale concernent les produits de la confiserie, les boissons non alcoolisées, les produits céramiques, les peintures, les savons et détergents et les produits pharmaceutiques. Quant aux séries de production ayant une couverture inférieure à 50 % de la production totale, elles intéressent la biscuiterie, la construction métallique, les produits de toilette, les vêtements et chaussures (production des entreprises locales) et les articles de la maroquinerie.

6. Les indicateurs de production

L'élaboration de l'indice de la production industrielle se base essentiellement sur le suivi régulier de la production réalisée au cours du mois exprimée en quantité physique. Cependant, pour des raisons de non disponibilité d'informations infra-annuelles, l'évolution de la production de certains produits est appréhendée de façon indirecte à travers les exportations, les importations ou la consommation des matières premières.

► Mesure directe de la production :

Sur les 283 séries-témoin, le calcul des indices de production de 244 séries est basé sur la production réalisée au cours du mois exprimée en quantité physique.

► Mesure indirecte de la production :

La méthode d'approche indirecte qui concerne 39 séries-témoin, s'appuie essentiellement sur le traitement de près de 2000 positions NSH du Commerce Extérieur pour la mesure de l'évolution de la production des entreprises exerçant en off-shore en se basant sur le volume de leurs exportations, ainsi que celle des entreprises dont l'activité est appréhendée à partir de leurs consommations en matières premières importées. Elle intéresse, particulièrement, les branches suivantes :

- Textile, habillement et cuirs et industries mécaniques et électriques (production des entreprises travaillant en off-shore) : calcul d'un indice de volume mensuel à partir des exportations du mois concerné déflatées par des indices des prix à l'exportation établis à partir des valeurs unitaires .

- Menuiserie et fabrication de produits en matières plastiques : étant donnée la multitude des entreprises exerçant dans ces domaines, le suivi de ces activités est assuré à travers les importations de bois et des matières plastiques. C'est ainsi que l'on calcule les indices de ces branches en se basant sur les quantités des matières premières importées avec, toutefois, une prise en compte du décalage entre importation et production. Les séries des importations mensuelles sont, à cet effet, traitées par la méthode de lissage exponentiel « Damped-Trend Smoothing » qui met en évidence à la fois la tendance et les infléchissements cycliques.

Enfin, la production de la boulangerie est approchée à partir des quantités de farine panifiable livrées aux boulangeries et suivies par l'Office des Céréales.

Les Indicateurs de production en pourcentage de la valeur ajoutée

Indicateurs de production	Industries Manufacturiè- res	Mines	Energie	Ensemble de l'industrie
Production exprimée en quantité physique	56	100	100	67
Chiffre d'affaires déflaté	3	-	-	2
Exportations (Indices de volume)	31	-	-	23
Consommation de matières premières	10	-	-	8
Total	100	100	100	100

7. Sources d'information

Pour la constitution des séries de production entrant dans le calcul de l'indice de la production industrielle, trois sources d'information ont été utilisées :

• *Enquête directe* :

Pour une partie importante de son champ, soit 44% en terme de valeur ajoutée, l'indice de la production industrielle est alimenté par l'intermédiaire de l'Enquête Mensuelle sur la Production Industrielle qui est effectuée régulièrement par les agents de l'INS auprès d'un échantillon de 340 entreprises. La base de cet échantillon est constituée par les entreprises industrielles de 6 salariés et plus.

- ***Documents administratifs***

La deuxième source d'information de l'indice de la production industrielle est l'exploitation des documents administratifs (28% du champ de l'IPI). Elle concerne la production des viandes, la transformation des grains, la torréfaction du café, la fabrication d'engrais, la production minière, celles du pétrole brut et du gaz naturel et les activités à caractère saisonnier, à savoir : l'huile d'olive, les conserves de légumes, de fruits et de poissons et la vinification.

- **Statistiques du commerce extérieur**

Les statistiques du commerce extérieur sont élaborées à partir de l'exploitation des déclarations douanières mensuelles provenant de la Direction Générale des Douanes. Elles sont utilisées pour le calcul des indices de la production des branches du textile, de l'habillement et des cuirs et des industries mécaniques et électriques pour les entreprises « off-shore » en se basant sur les déclarations d'exportation. Ces statistiques sont également utilisées pour le calcul des indices des sous-branches de la menuiserie et de la fabrication des produits en matières plastiques en se basant sur les importations des matières premières. Globalement, elles interviennent pour 28% dans le calcul de l'IPI, en terme de valeur ajoutée.

8. Méthode de calcul

- ***Système de pondération***

Le calcul de l'indice de la production industrielle s'effectue en premier lieu au niveau des séries-témoin (indices élémentaires), puis des indices agrégés sont calculés au niveau des sous-branches et des branches en utilisant le système de pondération suivant :

L'établissement des pondérations repose sur la valeur ajoutée aux coûts des facteurs par secteur (V.A.C.F.) déduite des Comptes Nationaux. Celle-ci se définissant comme étant la VA aux Prix du Marché + les Subventions d'Exploitation - les Impôts et Taxes Indirects, accorde à chaque produit un poids proportionnel à son importance économique.

La détermination des coefficients de pondération est effectuée en deux étapes :

- au niveau des branches et des sous-branches (niveaux 20 et 50) : en utilisant les valeurs ajoutées des branches et des sous-branches établies à partir des Comptes Nationaux de l'année 2000 ;

- au niveau des produits (niveaux 115, 400 et 1000) : en répartissant la valeur ajoutée de la sous-branche proportionnellement à la valeur de la production des différents produits ou familles de produits.

Le tableau suivant résume les valeurs ajoutées et les pondérations des différentes branches de l'indice de la production industrielle, base 2000 :

Branches	V.A.C.F (MD)	En %
I- Ind. Manufacturières	4892.9	77.7
Industries agricoles et alimentaires	924.0	14.7
Mat. de construction, céramique et verre	446.0	7.1
Industries mécaniques et électriques	693.1	11.0
Chimie	537.6	8.5
Textile, Habillement, Cuir	1694.0	26.9
Industries manufacturières diverses	598.2	9.5
II- Mines	213.5	3.4
III- Energie	1192.4	18.9
Ensemble de l'industrie (hors BTP)	6298.8	100.0

• Formule de calcul

La formule utilisée pour le calcul de l'indice de la production industrielle est celle de «Laspeyres de quantité» à base et à pondérations fixes.

q_{it} = quantité du produit (i) au cours du mois courant ;

q_{i0} = quantité mensuelle moyenne du produit (i) au cours de l'année de base ;

VA_{i0} = valeur ajoutée du produit (i) au cours de l'année de base ;

VA_0 = valeur ajoutée de l'ensemble de l'industrie.

L'indice de production pour un produit (i), ou indice élémentaire I_{it} , est le rapport entre la quantité du mois courant (q_{it}) et la quantité mensuelle moyenne de l'année de base (q_{i0}) :

$$I_{it} = q_{it} / q_{i0}$$

Notons que les indices élémentaires sont calculés au niveau des 283 séries-témoin.

L'indice synthétique du mois courant est :

$$I_t = \frac{\sum_i (VA_{i0} / VA_0) * (q_{it} / q_{i0})}{VA_0} = \frac{\sum_i VA_{i0} * I_{it}}{VA_0}$$

9. Correction des indices des variations saisonnières, du nombre de jours ouvrables et de l'effet Ramadan

La saisonnalité correspond à des fluctuations infra-annuelles et périodiques observées dans les séries statistiques mensuelles ou trimestrielles, tels que les creux dans la production industrielle au cours des congés d'été, les pics saisonniers de la production des industries de transformation des produits agricoles... Ces effets saisonniers et d'autres facteurs (nombre de jours ouvrables, fêtes religieuses, mois de Ramadan) sont susceptibles d'affecter les séries de l'indice la production industrielle.

Le calcul des séries d'indices corrigés des variations saisonnières et des effets de calendrier est

effectué pour rendre plus facile l'interprétation des variations mensuelles de l'indice. Il permet aussi d'assurer la comparabilité des séries dans le temps et dans l'espace et de détecter rapidement les points de retournement de la conjoncture qui se trouvent souvent masqués par les mouvements saisonniers.

► Méthodologie

La correction des variations saisonnières adoptée dans le cas de l'IPI base 2000 est effectuée avec le logiciel connu sous le nom de TRAMO-SEATS élaboré par Victor Gomez et Agustin Maravall en 1996. Cette méthode est recommandée par la Commission Européenne.

Dans un premier temps, le module Tramo « Time series Regression with Arima noise, Missing observations and Outliers » détecte les valeurs extrêmes et les perturbations qui conduiraient à fragiliser les estimations des effets de calendrier. Trois sortes de perturbations peuvent être décelées :

- Les points atypiques («additive outliers» et «innovationnal outliers»), sont des perturbations intervenues un mois donné et n'affectant pas les mois suivants, exemple: grève, panne....
- Les changements transitoires de niveau («temporary changes»), affectant les mois qui suivent, exemple: inondation....
- Les ruptures de niveau («level shifts»), exemple: ouverture d'une nouvelle usine.

Le module Tramo traite ces perturbations par l'intermédiaire de différentes variables prédéfinies par le programme dites d'intervention. De plus, le programme offre à l'utilisateur la possibilité de spécifier ses propres variables explicatives, comme des variables économiques ou autres liées au calendrier qui peuvent expliquer l'évolution de la série brute (exemple: les effets de Ramadan et des «Aïds »...). Ce module procède aussi à l'identification automatique du modèle Arima.

Dans un deuxième temps, le module Seats « Signal Extraction in Arima Time Series » décompose la série linéarisée selon le modèle choisi par le module Tramo sous forme de tendance-cycle, saisonnalité et composante irrégulière. Ceci nous permet de dégager l'output final de la CVS et les coefficients saisonniers à partir de la composante saisonnière estimée.

La démarche appliquée à la correction de chaque série de l'IPI peut être présentée comme suit :

- Diagnostic de la série brute et rectification de certains points aberrants : en général les points aberrants sont dus à une erreur statistique de mesure, une grève, et tout autre phénomène irrégulier qui affectent brutalement l'allure de la série brute. La plupart de ces points sont traités automatiquement par le logiciel Tramo-seats. Mais ceci n'empêche pas la vérification et le contrôle des ces points avant même leur soumission à la procédure de correction des variations saisonnières. Le traitement de ces points repose sur le retour et la vérification des séries élémentaires de production.

- Etude de la corrélation de la série brute avec un ensemble de variables explicatives : l'évolution de la série brute peut être affectée par plusieurs variables reliées essentiellement au nombre des jours du mois, la composition du mois en journées de la semaine (nombre de dimanches, samedis...), les jours fériés solaires, les jours fériés lunaires, les jours Ramadan... Ainsi, avant de soumettre ces variables explicatives au module Tramo du programme, il a été procédé au choix de la liste des variables de régression significatives pour chaque série.

- La soumission de la série (accompagnée par ses variables de régression) au programme Tramo-seats et fixation des paramètres adéquats pour chaque série (fixation des paramètres du modèle Arima en fonction des particularités de chaque série d'indices).

- Test et diagnostic des résultats CVS.

10. Délais de diffusion et publication des indices de la production industrielle

• Délais de diffusion :

Les indices mensuels de la production industrielle font l'objet de trois versions consécutives :

- ▶ L'indice de production du mois m (année A) est diffusé vers le 12 du mois $m+2$, dans le cadre de la Norme Spéciale de Diffusion des Données (NSDD), en tant qu'indice provisoire ;
- ▶ Le mois suivant il est rectifié, le cas échéant, et prend le statut d'indice rectifié ou indice semi-définitif;
- ▶ Il n'est plus modifié ensuite jusqu'au mois de décembre de l'année $A+1$, date à laquelle sont diffusés les douze indices mensuels définitifs de l'année A .

• Publication :

Les indices de la production industrielle sont publiés par branches et sous-branches (niveau 20 et 50) sur INTERNET, dans le Bulletin Mensuel de la Statistique (BMS) et les publications annuelles de l'INS (La Tunisie en Chiffres et l'Annuaire Statistique de la Tunisie).

11. Les améliorations méthodologiques de l'indice base 2000

L'élaboration de l'indice de la production industrielle base 2000, qui prend la relève des indices base 1990, a été entreprise pour tenir compte des changements de structures opérés dans l'industrie au cours des dernières années. Par ailleurs, cette opération a permis d'apporter des améliorations quant à la méthode d'élaboration et de calcul de l'indice. Celles-ci ont concerné principalement :

- **L'actualisation des pondérations** : au cours de la période allant de 1990 à 2000, la structure de la production des branches industrielles s'est caractérisée par un accroissement du poids des industries manufacturières au détriment des mines et de l'énergie. Ces changements de structure sont dus essentiellement au développement des branches telle que celle du textile, de l'habillement et des cuirs suite à l'encouragement fait à l'implantation des entreprises off-shore et au recul d'autres branches telle que l'énergie consécutif au fléchissement de la production du pétrole brut. De leur côté, les industries mécaniques et électriques dont le poids dans l'industrie a également progressé, ont enregistré une modification de structure importante au sein même de la branche, consécutive, d'une part, à l'essor considérable des industries électriques et au repli relatif de la sidérurgie, métallurgie, fonderie et du travail des métaux, d'autre part.

Evolution comparée des valeurs ajoutées et des pondérations des branches entre les différentes bases 1990 et 2000

Branches	Base 1990		Base 2000		Ecart
	VACF (MD)	%	VACF (MD)	%	
I - Industries manufacturières	1892,8	66,4	4892,9	77,7	+11,3
Industries agro-alimentaires	436,5	15,3	924,0	14,7	-0,6
Matériaux de const. céramique et verre	209,5	7,4	446,0	7,1	-0,3
Industries mécaniques et électriques	266,2	9,3	693,1	11,0	+1,7
Industries chimiques	188,8	6,6	537,6	8,5	+1,9
Textile, habillement et cuirs	555,8	19,5	1694,0	26,9	+7,4
Industries manufacturières diverses	236,0	8,3	598,2	9,5	+1,2
II - Mines	102,4	3,6	213,5	3,4	-0,2
III -Energie	853,6	30,0	1192,4	18,9	-11,1
Ensemble de l'industrie (hors BTP)	2848,8	100,0	6298,8	100,0	-

- **La correction des indices des variations saisonnières, du nombre de jours ouvrables et de l'effet Ramadan** : les variations d'un mois sur l'autre des indices bruts sont difficilement interprétables en raison du nombre de jours ouvrables de chaque mois et de la présence d'effets saisonniers, ainsi que de l'incidence du mois de Ramadan. En effet, la production de nombreuses branches présente une allure saisonnière assez marquée. Par ailleurs, certaines productions affichent un caractère saisonnier lié à la campagne agricole. Ainsi, une méthodologie de correction des jours ouvrables, de l'effet Ramadan et des variations saisonnières a été mise en œuvre lors de l'élaboration de la base 2000 de l'IPI.

- **L'insertion de branches qui n'étaient pas suivies par l'indice base 1990**, tels que la chocolaterie, l'extraction des produits de carrières, le travail du verre, les profilés en aluminium, la fabrication de machines agricoles..., ainsi que **l'amélioration du taux de couverture des branches déjà suivies** (fabrication d'autres huiles et corps gras, sidérurgie, fabrication d'équipements industriels, activités diverses de l'industrie textile, fabrication d'articles divers en papier-carton...).

- La révision des techniques d'appréhension de la production de certaines branches à travers les importations des matières premières, telles que la menuiserie et la fabrication de produits en matières plastiques et ce par **l'affinage des techniques de lissage** des séries mensuelles d'importation, ainsi que **l'actualisation des indices déflateurs** (indices des prix à l'exportation base 2000) utilisés pour le calcul des indices de volume des exportations des entreprises off -shore.

- **La prise en compte des créations et des disparitions d'entreprises industrielles** et ce par l'actualisation de l'échantillon des entreprises de l'enquête directe. En effet, durant la période séparant les changements de base de l'indice, des créations ainsi que des disparitions d'entreprises importantes peuvent avoir lieu et influencer sur le niveau général de la production. La prise en compte de ces mouvements par l'IPI est nécessaire. Elle est assurée par le biais du Répertoire des Entreprises et aussi par les informations recueillies régulièrement auprès des départements concernés et des entreprises.

Pondérations des branches et des sous-branches

N.A.P	Branches et Sous-Branches	Pondérations (%)
-I-	Industries manufacturières	77,67
10	Industries agricoles et alimentaires	14,67
11	Abattage	1,94
12	Industries laitières	0,97
13	Transformation des grains	3,66
14	Fabrication d'huile et autres corps gras	1,86
15	Conserveries	1,01
16	Industrie du sucre, confiserie, chocolaterie	0,84
17	Industries agro-alimentaires diverses	1,38
18	Fabrication de boissons	2,57
19	Industrie du tabac	0,45
20	Matériaux de construction, céramique et verre	7,08
21	Extraction et façonnage de produits de carrières	1,30
22	Fabrication de ciment et d'ouvrages en ciment	3,23
23	Industrie céramique	2,20
24	Industrie du verre	0,36
30	Industries mécaniques et électriques	11,00
31	Sidérurgie-métallurgie-fonderie	1,34
32	Travail des métaux	2,11
33	Fabrication de machines et équipements agricole et industriels	0,32
34	Fabrication de matériel de transport	1,74
36	Fabrication de matériel électrique	4,52
37	Fabrication de matériel électronique	0,46
38	Fabrication d'équipements ménagers	0,51

Pondérations des branches et des sous-branches

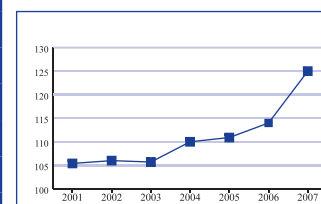
N.A.P	Branches et Sous-Branches	Pondérations (%)
40	Industries chimiques	8,54
41	Fabrication d'engrais	3,92
42	Autres industries chimiques de base	0,66
43	Parachimie	2,25
44	Industries pharmaceutiques	1,06
45	Industrie du caoutchouc et des pneumatiques	0,66
50	Industries du Textile, de l'Habillement et du Cuir	26,89
51	Filature, Tissage, Finissage	3,44
53	Bonneterie	3,03
54	Fabrication de vêtements	15,77
55	Industrie du cuir et de la chaussure	4,65
60	Industries manufacturières diverses	9,5
61	Industries du bois	5,37
62	Industries du papier, de l'imprimerie et de l'édition	2,35
63	Fabrication de produits en matières plastiques	1,36
64	Industries diverses	0,42
-II-	Mines	3,39
65	Mines	3,39
-III-	Energie	18,93
66	Extraction et Raffinage de pétrole- gaz	12,20
67	Production et distribution d'électricité	5,12
68	Production et distribution d'eau	1,61
	INDUSTRIE, MINES ET ENERGIE	100,00

Indice de la production industrielle base 2000

Indices annuels

BRANCHES	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
INDUSTRIES MANUFACTURIERES	106,7	107,4	107,2	111,6	112,1	116,8	126,8
INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES	98,9	101,2	103,8	113,3	112,4	117,8	120,1
Abattage	103,7	106,1	99,2	99,9	103,3	100,8	108,4
Industries laitières	113,1	127,6	132,0	127,7	141,1	154,9	142,6
Transformation des grains	103,7	106,7	106,4	105,9	111,4	115,3	118,4
Fab. D'huile et autres corps gras	64,1	56,0	78,8	131,5	98,5	124,8	121,4
Conserveries	91,6	99,2	108,7	119,8	127,8	110,1	117,3
Industrie du sucre, confiserie	109,0	118,4	125,7	136,3	129,3	142,6	151,9
Industries agro-alimentaires diverses	108,7	107,9	105,6	115,7	117,1	107,4	110,4
Fabrication de boissons	102,2	102,9	100,5	104,6	106,3	116,4	117,2
Industrie du tabac	100,8	106,5	106,6	111,5	109,6	115,0	123,2
MATER.DE CONST. CERAMIQUE ET VERRE	105,2	108,3	108,2	115,5	116,6	118,1	119,9
Extr. Et fac. De prod. De carrieres	105,7	108,8	108,5	115,1	114,2	116,8	121,6
Fab. De ciment et d'ouvr. En ciment	103,1	106,3	103,4	115,0	114,2	119,7	119,2
Industrie ceramique	107,5	113,6	117,7	116,5	121,1	116,2	120,8
Industrie du verre	107,5	91,6	92,7	115,7	119,8	120,5	113,6
INDUST. MECANIQUES ET ELECTRIQUES	110,4	112,0	118,6	127,5	142,1	169,7	219,8
Siderurgie - metallurgie , fonderie	96,3	86,0	71,3	69,5	84,7	94,7	111,6
Travail des metaux	108,0	116,1	113,1	107,8	108,2	130,7	159,7
Fab. De machines et equip. Industriels	108,1	121,8	132,3	141,2	149,5	156,7	162,5
Fab. D'automobiles et de cycles	122,8	122,8	140,2	151,7	155,0	206,3	229,7
Fab. De materiel electrique	108,9	113,6	127,0	146,2	169,3	196,3	283,4
Fab. De materiel electronique	112,8	91,3	105,7	111,8	142,3	174,2	230,9
Fab. D'equipements menagers	126,4	132,7	127,0	129,1	151,1	178,6	195,4
INDUSTRIES CHIMIQUES	104,4	107,5	107,6	112,0	111,7	107,8	108,7
Fabrication d'engrais	101,2	108,4	106,7	110,5	106,2	101,7	97,6
Aut. Industries chimiques de base	114,9	108,9	111,7	112,0	119,9	119,8	123,4
Parachimie	109,9	111,0	116,2	117,8	119,8	133,7	132,1
Industries pharmaceutiques	95,8	99,1	101,1	104,1	110,3	87,5	101,0
Ind. Du caoutc. Et des pneumatiques	107,8	102,7	89,7	113,5	110,8	75,7	92,3
TEXTILE,HABILLEMENT ET CUIRS	111,0	108,5	102,4	101,3	95,9	94,5	99,8
Filature, tissage, finissage	110,2	111,1	106,5	114,5	117,1	111,9	139,0
Bonneterie	109,5	115,0	108,6	107,2	96,5	97,8	104,6
Fabrication de vetements	110,9	104,6	96,5	94,2	85,0	81,4	82,4
Ind. Du cuir et de la chaussure	112,6	115,4	115,2	111,9	116,8	124,2	126,5
IND.MANUFACTURIERES DIVERSES	105,8	107,7	111,5	116,1	119,3	124,3	127,5
Industrie du bois	106,1	109,2	109,1	112,8	118,4	122,1	121,2
Ind. Du papier, imprim. Et edition	103,0	98,6	109,3	116,8	113,3	127,5	140,2
Fab. De produits en mat. Plastiques	109,6	115,8	122,8	125,7	128,6	120,4	120,6
Industries diverses	105,9	112,7	119,0	123,4	134,3	147,5	158,8
M I N E S	100,2	92,9	98,4	99,3	99,4	89,1	88,3
E N E R G I E	100,7	102,6	100,8	105,4	108,2	106,9	124,2
Ext.Raffinaie de petrole -gaz	97,0	98,2	92,4	96,5	97,8	93,0	116,5
Prod. Et distribution d'electricite	107,9	112,1	118,2	124,8	130,9	135,5	141,9
Production et distribution d'eau	105,6	105,4	109,0	111,7	115,4	121,6	125,7
INDICE D'ENSEMBLE	105,4	106,0	105,7	110,0	110,9	114,0	125,0

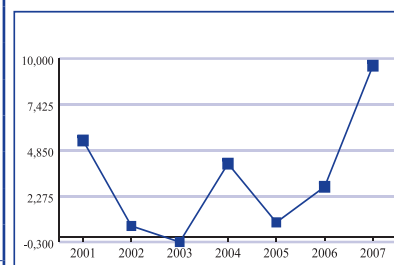
Indices annuels



Indice de la production industrielle base 2000 Taux de croissance en %

BRANCHES	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
INDUSTRIES MANUFACTURIERES	6,7	0,6	-0,2	4,1	0,4	4,2	8,6
Industries agro-alimentaires	-1,1	2,3	2,6	9,2	-0,8	4,8	2,0
Abattage	3,7	2,3	-6,4	0,7	3,4	-2,4	7,5
Industries laitières	13,1	12,8	3,4	-3,2	10,5	9,8	-7,9
Transformation des grains	3,7	2,9	-0,3	-0,5	5,2	3,5	2,7
Fab. D'huile et autres corps gras	-35,9	-12,7	40,7	66,9	-25,1	26,7	-2,7
Conserveries	-8,4	8,3	9,6	10,2	6,7	-13,8	6,5
Industrie du sucre, confiserie	9,0	8,7	6,1	8,4	-5,1	10,3	6,5
Industries agro-alimentaires diverses	8,7	-0,8	-2,2	9,6	1,3	-8,3	2,8
Fabrication de boissons	2,2	0,7	-2,3	4,1	1,6	9,5	0,7
Industrie du tabac	0,8	5,6	0,1	4,6	-1,8	4,9	7,1
MATER.DE CONST. CERAMIQUE ET VERRE	5,2	2,9	-0,1	6,7	1,0	1,3	1,5
Extr. Et fac. De prod. De carrieres	5,7	3,0	-0,3	6,1	-0,8	2,3	4,1
Fab. De ciment et d'ouvr. En ciment	3,1	3,0	-2,7	11,2	-0,7	4,8	-0,4
Industrie ceramique	7,5	5,7	3,6	-1,0	4,0	-4,0	4,0
Industrie du verre	7,5	-14,8	1,1	24,8	3,6	0,6	-5,7
INDUST. MECANIQUES ET ELECTRIQUES	10,4	1,5	5,9	7,5	11,4	19,4	29,5
Siderurgie - metallurgie , fonderie	-3,7	-10,7	-17,1	-2,6	21,9	11,8	17,8
Travail des metaux	8,0	7,5	-2,6	-4,6	0,4	20,8	22,2
Fab. De machines et equip. Industriels	8,1	12,7	8,6	6,7	5,9	4,8	3,7
Fab. D'automobiles et de cycles	22,8	0,0	14,1	8,2	2,2	33,1	11,3
Fab. De materiel electrique	8,9	4,3	11,8	15,1	15,7	15,9	44,4
Fab. De materiel electronique	12,8	-19,0	15,7	5,8	27,3	22,4	32,5
Fab. D'equipements menagers	26,4	5,0	-4,3	1,6	17,1	18,2	9,4
INDUSTRIES CHIMIQUES	4,4	3,1	0,0	4,1	-0,2	-3,5	0,8
Fabrication d'engrais	1,2	7,2	-1,6	3,6	-3,9	-4,2	-4,0
Aut. Industries chimiques de base	14,9	-5,2	2,5	0,3	7,1	-0,1	3,0
Parachimie	9,9	1,0	4,7	1,3	1,7	11,6	-1,2
Industries pharmaceutiques	-4,2	3,4	2,0	3,0	6,0	-20,7	15,4
Ind. Du caoutc. Et des pneumatiques	7,8	-4,7	-12,7	26,6	-2,4	-31,7	21,9
TEXTILE,HABILLEMENT ET CUIRS	11,0	-2,3	-5,6	-1,0	-5,4	-1,5	5,6
Filature, tissage, finissage	10,2	0,9	-4,2	7,6	2,2	-4,4	24,2
Bonneterie	9,5	5,0	-5,6	-1,3	-10,0	1,3	7,0
Fabrication de vetements	10,9	-5,7	-7,7	-2,4	-9,8	-4,2	1,2
Ind. Du cuir et de la chaussure	12,6	2,4	-0,1	-2,9	4,4	6,3	1,9
IND.MANUFACTURIERES DIVERSES	5,8	1,8	3,6	4,1	2,7	4,2	2,6
Industrie du bois	6,1	3,0	-0,1	3,4	4,9	3,1	-0,7
Ind. Du papier, imprim. Et edition	3,0	-4,2	10,8	6,8	-3,0	12,5	10,0
Fab. De produits en mat. Plastiques	9,6	5,7	6,0	2,4	2,3	-6,4	0,2
Industries diverses	5,9	6,5	5,6	3,6	8,9	9,8	7,7
M I N E S	0,2	-7,2	5,9	1,0	0,1	-10,4	-0,9
E N E R G I E	0,7	1,9	-1,7	4,6	2,7	-1,2	16,2
Ext.Raffinaie de petrole -gaz	-3,0	1,3	-5,9	4,3	1,4	-4,9	25,3
Prod. Et distribution d'electricite	7,9	3,9	5,4	5,6	4,9	3,5	4,7
Production et distribution d'eau	5,6	-0,2	3,4	2,5	3,3	5,4	3,4
INDICE D'ENSEMBLE	5,4	0,6	-0,3	4,1	0,8	2,8	9,6

Indices annuels





**ENQUETE
OPINION**

La situation et les perspectives des entreprises industrielles

I/ Objectifs de l'enquête

L'objectif principal de cette enquête est de servir d'outil pour l'établissement du diagnostic conjoncturel de l'activité du secteur industriel hors BTP et de disposer d'éléments d'appréciation qualitative sur la situation récente de l'activité économique et son évolution à court terme. Les informations tirées de l'enquête sont synthétisées sous forme d'indicateurs permettant d'appréhender l'évolution du secteur au cours de la période récente (les trois derniers mois) et de prévoir l'évolution de l'activité en cas de la période suivante (les trois mois à venir).

II/ Champs de l'enquête

Le champ de l'enquête couvre les entreprises du secteur des industries manufacturières, des mines et de l'énergie.

III/ Echantillon de l'enquête

L'enquête est réalisée trimestriellement auprès, d'un échantillon de près de 800 entreprises industrielles, stratifié selon la taille (nombre de salariés) d'une part, et la branche d'activité industrielle d'autre part. Pour une représentativité de l'activité industrielle, les grosses entreprises industrielles sont enquêtées exhaustivement dans l'objectif de maximiser le taux de couverture en terme de valeur ajoutée.

La base de sondage de cette enquête d'opinion est constituée par le Répertoire des entreprises industrielles de l'INS.

IV/ Questionnaire

Le questionnaire de l'enquête trimestrielle sur la situation et les perspectives des entreprises industrielles comprend trois thèmes:

a/ Appréciation générale du chef d'entreprise sur la situation économique générale de la branche, de son activité (bonne, moyenne ou médiocre) et ses perspectives à court terme.

b/ Appréciation du chef d'entreprise sur l'activité actuelle de son entreprise ainsi que celle prévue pour les 3 prochains mois. Les évaluations sont quasiment qualitatives (augmentation – stagnation - ou baisse).

c/ Condition de production :

Cette partie du questionnaire est réservée pour relever les appréciations du chef d'entreprise concernant, les conditions et les coûts de production et détecter les goulots d'étranglement.

V/ Méthode de calcul des soldes d'opinion

L'enquête porte sur l'opinion des chefs d'entreprises. Et les réponses individuelles sont quasiment qualitatives (hausse, stagnation, baisse) ou (bonne, moyenne ou médiocre). Néanmoins, le trai-

tement de ces informations, au niveau d'une branche d'activité ou au niveau de l'ensemble du secteur industriel, permet de quantifier les résultats de l'enquête. La méthode consiste à confectionner un indicateur de l'évolution récente ou de la tendance prévisionnelle qui va de -100 à +100. Cet indicateur est la somme algébrique pondérée des pourcentages des réponses des chefs d'entreprises en Hausse (en +) et des pourcentages des réponses des chefs d'entreprises en baisse (en-). Le pourcentage des réponses en stagnation est neutre. Concernant les pondérations entre les entreprises de la même branche d'activité, elles sont calculées proportionnellement au chiffre d'affaire de chaque entreprise. Par ailleurs, les pondérations entre les branches d'activité sont déduites à partir de leurs contribution dans les valeurs ajoutées industrielles.

VI/ Principaux résultats

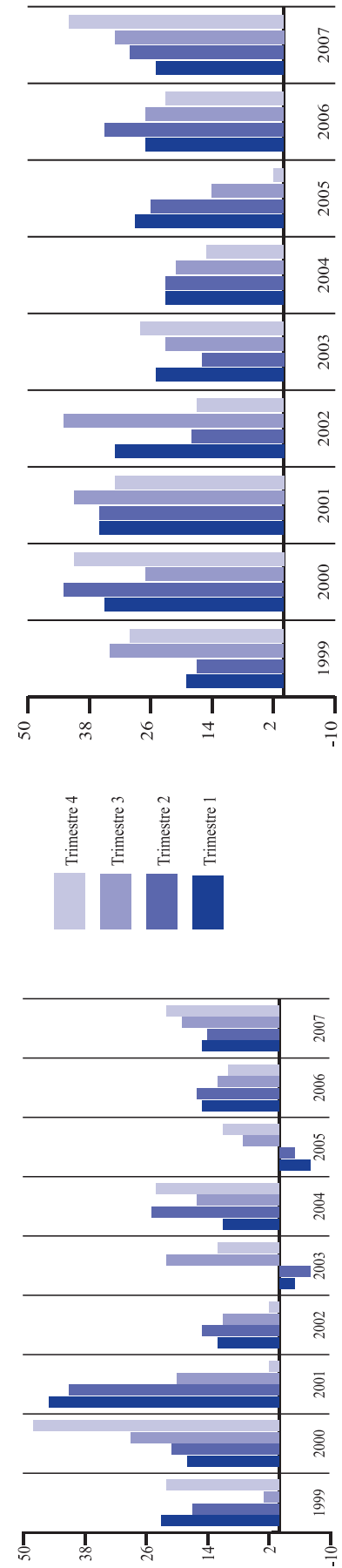
Les principaux résultats de l'enquête trimestrielle sur la situation et les perspectives des entreprises industrielles sont présentés sous forme de séries trimestrielles des soldes d'opinions concernant l'appréciation des chefs d'entreprises sur l'évolution de la situation générale et de la production du secteur des industries manufacturière et de la demande en produits industriels.

Les séries des soldes d'opinions sont de deux types :

- opinions relatives à la situation récente du trimestre précédent la réalisation de l'enquête;
- opinion relative à la situation prévue du trimestre suivant la réalisation de l'enquête.

Ces résultats sont représentés sous forme de soldes d'opinion comme suit :

	1999				2000				2001				2002				2003				2004				2005				2006				2007							
	Trimestre				Trimestre				Trimestre				Trimestre				Trimestre				Trimestre				Trimestre				Trimestre				Trimestre				Trimestre			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
SITUATION GENERAL																																								
Soldes récents	12	-10	-6	-6	-2	13	14	18	18	21	5	-7	6	-22	-14	-2	2	-5	1	1	-3	0	-4	0	1	0	2	3	2	2	1	1	2	2	1	1	7	4	9	3
Soldes prévus	22	11	25	25	30	28	25	26	25	38	8	19	16	19	17	21	44	5	18	37	26	22	21	14	16	18	18	19	19	22	23	20	22	23	30	30				
PRODUCTION																																								
Soldes récents	23	17	3	22	18	21	29	48	45	41	20	2	12	15	11	2	-3	-6	22	12	11	25	16	24	-6	-3	7	11	15	16	12	10	15	14	19	22				
Soldes prévus	19	17	34	30	35	43	27	41	36	36	41	33	33	18	43	17	25	16	23	28	23	23	21	15	29	26	14	2	27	35	27	23	25	30	33	42				
DEMANDE																																								
Soldes récents	40	16	11	11	16	23	28	33	33	42	11	-4	13	-7	-3	-2	-2	-12	18	9	-5	7	8	22	12	1	5	8	10	13	15	10	12	22	27	18				
Soldes prévus	21	32	21	30	20	18	37	27	39	27	55	18	15	25	12	-2	5	7	16	39	31	19	21	22	22	30	13	15	37	35	38	23	22	25	38	32				
DEMANDE ETRAN-GERE																																								
Soldes récents	5	-9	-10	-11	-11	9	9	12	22	23	16	-10	1	-3	-1	-8	-7	-7	6	5	-4	-15	2	17	7	4	4	5	6	7	6	5	7	15	18	14				
Soldes prévus	11	6	8	8	18	18	7	17	20	22	23	16	7	17	18	4	8	7	14	20	22	21	5	16	18	13	8	7	5	15	16	11	13	20	25	29				





LES NOMENCLATURES

Les nomenclatures

Nomenclatures d'activités et de produits

I/. Introduction générale

Les nomenclatures statistiques présentent un préalable crucial pour la production des statistiques économiques et sociales et la gestion des fichiers d'entreprises.

Quand elles sont uniques dans le pays et en concordance avec les nomenclatures internationales, elles constituent des instruments techniques importants de coordination statistique, en effet elles assurent une présentation cohérente et harmonisée d'un large éventail d'informations économiques et sociales ainsi que l'échange et la comparabilité des données aux niveaux national et international.

II/. Aperçu historique

L'ancien dispositif national des nomenclatures d'activités et des produits comporte quatre classifications dont certaines sont encore utilisées :

- la Nomenclature des Activités Economiques NAE de 1961, établie par le service de statistiques de l'époque et rendue obligatoire par le décret N061-302 du 28 août 1961. Elle est utilisée à ce jour par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale qui est en phase de basculement vers la NAT.

- Pour les besoins du recensement général de la population et des logements 1975, l'Institut National de la Statistique a élaboré une nomenclature d'activités qui n'a pas été officialisée. Elle est utilisée par l'Agence Nationale de l'Emploi et du Travail Indépendant, la Direction Générale du Contrôle Fiscal, la Direction Générale des Douanes.

- En 1983 et pour les besoins de la comptabilité nationale et du budget économique, le ministère chargé de la statistique et les organismes sous tutelle (Institut National de la Statistique et Institut d'Economie Quantitative) ont élaboré une Nomenclature d'Activités et de Produits (NAP) qui, contrairement aux deux classifications précitées, associe nomenclatures d'activités et nomenclatures de produits. Elle n'est pas articulée sur une nomenclature internationale.

- En 1991, l'Institut National de la Normalisation et de la Propriété industrielle (INNORPI) a établi une nomenclature appelée Nomenclature Générale des Activités Economique (NGAE) qui est officialisée par un arrêté du 26 mars 1991. Néanmoins cette nomenclature qui est relativement détaillée a été peu utilisée

Cette évolution historique des nomenclatures d'activités et de produits montre qu'il y a une multiplicité à l'usage dans le pays de nomenclatures et qu'il est devenu essentiel de construire des nomenclatures (d'activités et de produits) communes qui soient d'utilisation centrale et tenant compte des exigences d'harmonisation internationale. Les statistiques élaborées dans ce cadre s'exprimeront alors dans un langage reconnu par les opérateurs internationaux et nationaux, ce qui constitue une assurance pour l'élaboration de statistiques économiques et sociales fiables, cohérentes et comparables à l'échelle nationale et internationale.

Suite à une consultation élargie avec tous les opérateurs, L'INS a élaboré deux nouvelles nomenclatures d'activités et de produits la Nomenclature Tunisienne d'Activités (NAT) et la Classification Tunisienne des Produits (CTP). Ces deux nomenclatures ont été adoptées en vue de faciliter l'organisation de l'information économique et sociale, d'unifier les différentes nomenclatures utilisées au niveau national et d'assurer une comparabilité des données aux niveaux national et international.

III/. Nomenclature d'activités tunisienne (NAT).

La Nomenclature d'Activités Tunisienne est établie en concordance avec les nomenclatures de l'ONU (CITI.REV3) et de l'Europe (NAGE) et tient compte des modifications qui s'avèrent nécessaire pour répondre aux spécifications nationales sans porter atteinte au cadre de la classification internationale.

La Nomenclature d'Activités Tunisiennes a fait objet d'une consultation élargie groupant les départements et les organismes utilisateurs de nomenclatures et a été homologuée norme tunisienne (NT.120.01) en 1996 par l'Institut National de la Normalisation et de la Propriété Industrielle (IN-NORPI).

La NAT est actuellement utilisée pour la codification de l'Activité Principale des Entreprises inscrites dans le Répertoire National d'Entreprises ainsi que dans les diverses enquêtes statistiques de l'INS.

Des tables de passages ont été élaborés entre la NAT et les nomenclatures internationales (CITI, NAGE) ainsi que la version activité de la NAP, afin de faciliter la comparabilité et l'échange des informations statistiques.

D'autres tables de passage ont été construites afin de garantir aux autres partenaires (particulièrement la DGCF et la CNSS) un basculement fluide vers la NAT. Elles permettent aussi l'alimentation aisée du Répertoire National d'Entreprises à partir des fichiers des partenaires susmentionnés.

IV/. La classification tunisienne des produits (CTP)

Suite a la publication de la Nomenclature d'Activité Tunisienne, l'INS a élaboré la Classification Tunisienne des Produits (CTP). Elle présente les codes et les intitulés de 2400 postes de produits. Elle a été homologuée Norme Tunisienne (NT. 120. 02) après une consultation élargie.

La CTP est parfaitement articulée avec la nomenclature d'activités (NAT), en effet à un poste de la NAT correspond symétriquement en produits un poste ou un groupe de postes de la CTP.

Cette association est un outil puissant de cohérence statistique, il permet de disposer d'un même cadre général pour décrire et classer à la fois les unités de production selon leur activité et les produits (biens et services) qui en résultent.

En outre le couplage activités-produits constitue un gage majeur pour la coordination statistique et une commodité très appréciée dans le tableau des entrées-sorties des comptes nationaux.

La CTP est en concordance avec la classification centrale des produits (CPC) des Nations Unies et la classification européenne des Produits Associés aux Activités (CPA).

Dans le but de garantir l'échange et la comparabilité des données statistiques entre les partenaires nationaux et internationaux, des tables de passage ont été élaborés entre la CTP et les classifications internationales (CPC,CPA,) d'une part, et la version produit de la NAP d'autre part. De même l'articulation Activités-produits entre la NAT et la CTP a été conçue.

La nomenclature nationale des professions (NNP-97)

A l'échelle nationale, une Nomenclature Nationale des Professions (NNP) a été élaborée par les services de l'emploi et de la formation professionnelle. Elle constitue un référentiel officiel pour l'élaboration des statistiques de l'emploi et de la formation professionnelle et les statistiques sociales d'une façon générale.

Cette nomenclature a été officialisée par le décret n0103 en date du 26 décembre 1997.

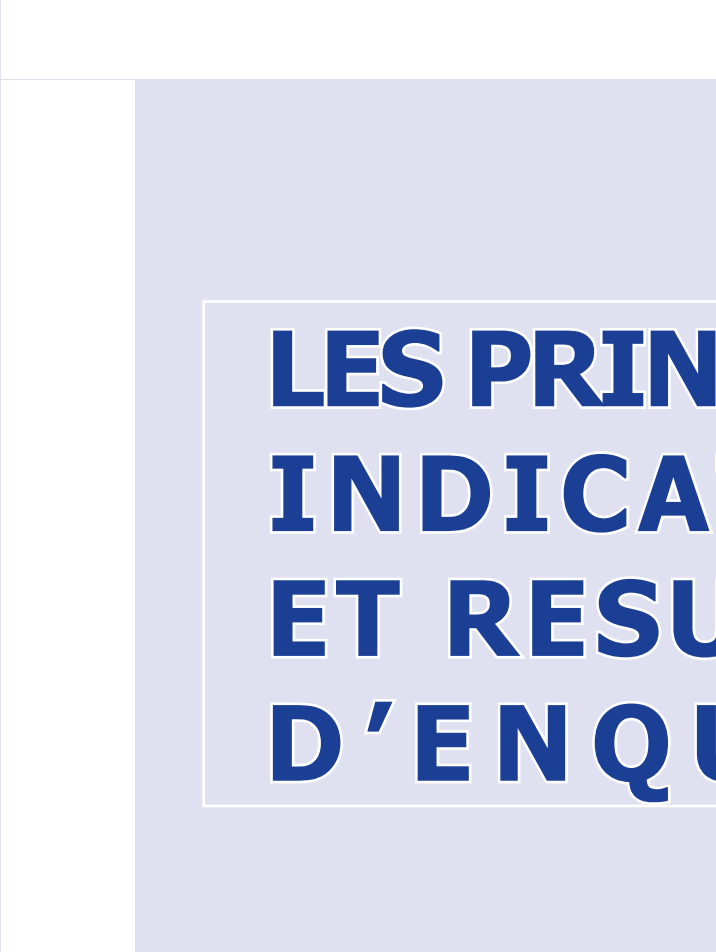
La NNP-97 était introduite par l'INS pour les besoins de la codification des professions pour les enquêtes auprès des ménages et les recensements de la population.

La NNP-97 est en concordance avec la CITP-88 du Bureau International du Travail (BIT), afin d'assurer la comparabilité des données statistiques relatives aux professions sur le plan international.

Le code géographique (CG)

Le code géographique à 6 chiffres est utilisé pour la codification des unités administratives du pays à savoir le gouvernorat, la délégation et le secteur d'une part et le gouvernorat, la commune, l'arrondissement d'autre part.

Ce code est mis à jour en collaboration avec le ministère de l'intérieur pour les créations ou modifications des différentes unités administratives (gouvernorat, délégation, secteurs, commune et arrondissement...).



**LES PRINCIPAUX
INDICATEURS
ET RESULTATS
D'ENQUETES**

Les principaux indicateurs socio-économiques

POPULATION

Au 1er Juillet	2005	2006	2007
Population Totale (1000)	10029	10128	10225
Nombre de ménage (1000)	2240	2291	2344
Population Masculine (%)	50,1	50,0	49,9
Population Urbaine (%)	65,2	65,4	65,6
Densité au km2 (hab)	64,4	65,0	65,6
Structure par âge (%)			
moins de 5 ans	8,1	8,1	8,1
5 - 14 ans	18,1	17,2	16,6
15 - 59 ans,	64,3	65,2	65,7
60 ans et plus	9,5	9,5	9,6

INDICATEURS DEMOGRAPHIQUES

	2005	2006	2007
Taux de natalité pour 1000 hab	17,1	17,1	17,4
Taux de mortalité pour 1000 hab	5,9	5,6	5,5
Taux d'accroissement naturel (%)	1,12	1,15	1,18
Indice synthétique de fécondité	2,04	2,03	2,04
Espérance de vie à la naissance (ans)	73,5	73,9	74,2
Hommes	71,6	71,9	72,3
Femmes	75,5	76,0	76,2
Taux de mort infantile p,1000 naiss	20,3	19,1	18,7

ACTIVITE ET EMPLOI			
	2005	2006	2007
Population Active occupée (en milliers)	2928,5	3004,9	3085,1
Structure par secteur d'activité (%)			
Agriculture et pêche	18,7	19,3	18,5
Industries, mines, énergie, bâtiment et T,P	32,3	32,1	32,5
Commerce et service	49,0	48,6	49,0
Taux de chômage (15 ans et plus) (%)	14,2	14,3	14,1
EDUCATION			
Taux de scolarisation (6-14 ans) (%)	2005	2006	2007
Ensemble	94,9	95,0	94,9
Masculin	95,1	95,2	95,2
Féminin	94,7	94,8	94,6
Niveau d'instruction de la population de 10 ans et plus (%)	2005	2006	2007
Sans instruction	22,1	21,1	20,6
Primaire	36,5	36,0	35,0
Secondaire	33,1	34,0	34,8
Supérieur	8,4	8,9	9,6
Population scolarisée par cycle (en milliers)	2005/06	2006/07	2007/08
Enseignement de base (Public + Privé)			
1er cycle	1134,4	1068,8	1036,4
2ème cycle	581,2	597,4	580,5
Enseignement secondaire (Public + Privé)			
Supérieur	321,8	326,2	335,6
SANTE ET CONDITION DE VIE			
Personnel médical (Nbre)	2005	2006	2007
Médecins	9422	9653	10554
Dentistes	1850	1858	
Pharmaciens	2114	2255	
Indicateurs d'infrastructure			
% des ménages ayant (au 31 Décembre)			
Electricité	99,2	99,4	99,5
Eau Courante (branchement au réseau)	84,1	84,5	84,7
Desserte en eau potable (Réseau+Génie Rural: % de population)	96,5	96,8	97,3
Raccordement Assainissement (communal)	79,7	80,9	81,6
Conditions de vie			
% des ménages ayant :			
Réfrigérateur	84,5	85,9	88,4
Téléviseur	92,4	92,7	94,2
Voiture	20,2	20,1	19,9
Téléphone	34,4	32,1	30,6
Parabol	55,4	60,6	68,4
Ordinateur	7,2	7,9	9,6

SALAIRE ET PRIX

(En Dinars par mois)	2005	2006	2007
Salaire minimum mensuel garanti:			
SMIG (48H / semaine)	229,2	236,3	244,8
SMIG (40H / semaine)	199,8	205,7	212,8
SMAG (journalier)	6,909	7,129	7,379
Prix à la consommation Variation annuelle (%)	2,0	4,5	3,1

PRINCIPALES PRODUCTIONS

	Unité	2005	2006	2007
AGRICULTURE				
Blé dur	10 ³ T	1291	1027	1175
Blé tendre	"	336	224	268
Orge et tritical,	"	470	360	535
Olives à huile	"	650	1050	900
Dattes	"	125	131	120
Agrumes	"	243	262	247
Produits de pêche	"	109	111	105
INDUSTRIE				
Huile d'olive	10 ³ T	130	220	180
Vins	10 ³ hl	330	360	180
Lait Pasteurisé	10 ⁶ l	347	350	...
Superphosphate 45%	10 ³ T	848	801	806
Acide phosphorique 54%	"	1217	1181	1140
Pâte à papier	"	10	12	9
Ciments	"	6691	6932	7052
Chaux	"	424	401	394
Phosphate de chaux	"	8220	7801	8002
Fer	"	206	217	180
Pétrole brut	"	3402	3262	4546
Gaz naturel,	10 ⁶ m ³	2585	2394	2 286
Electricité (Publique)	106kwh	12067	12499	13 090

TOURISME

	2005	2006	2007
Non Résidents (1000)			
Entrées	6378	6550	6762
Nuitées	33587	34086	34546
Séjour moyen (jours)	5,3	5,2	5,1
Capacité hôtelière (1000 lits) par Région :			
Tunis – Zaghouan	23,5	23,1	23,4
Nabeul – Hammamet	45,3	45,6	44,6
Sousse – Kairouan	39,0	39,2	39,7
Yasmine – Hammamet	15,1	15,7	18,0
Monastir – Skanès	24,7	25,1	25,3
Mahdia – Sfax	12,0	12,3	12,6
Jerba – Zarzis – Gabès	49,7	50,0	50,6
Gafsa – Tozeur	10,9	11,0	11,2
Sbeitla – Kasserine	0,6	0,5	0,6
Bizerte – Béja	2,9	3,1	3,1
Tabarka – Ain Drahem	6,1	6,1	6,7

TRANSPORT ET COMMUNICATIONS

	Unité	2006	2007
Véhicules immatriculés	Nbre	60533	65635
dont: Tourisme	Nbre	34835	38892
Camions et Camionnettes	Nbre	12737	13256
Trafic Ferroviaire			
Voyageurs	10 6	37,8	38,8
Marchandises	106T	11,0	11,0
Trafic Aérien (Commercial)			
Nombre de vols	1000	98,3	103,0
Passagers	1000	10504,2	10996,7
Fret	1000T	19,0	16,8
Trafic Maritime			
Navires (entrées et sorties)	1000	14,5	15,8
Passagers	1000	1863,3	2192,2
Marchandises	1000T	22773	24107
Communications			
Bureaux de Poste	Nbre	1019	1 024
Lignes Téléphoniques Fixes	1000	1268	1 273
Lignes Téléphoniques GSM	1000	7339	7 842

ECHANGES PAR PAYS

(En millions de Dinars)	2005	2006	2007
Exportations Totales dont	13793,6	15558,0	19409,6
France	4525,1	5020,8	6239,2
Italie	3308,2	3437,0	4519,2
Allemagne	1156,5	1220,3	1596,7
Belgique, Luxembourg	380,1	373,0	465,6
Pays du Maghreb	1010,9	1231,9	1500,8
Importations Totales dont	17291,5	20003,5	24437,3
France	4023,0	4525,9	5226,9
Italie	3708,9	3857,8	4764,1
Allemagne	1418,0	1573,7	1935,1
Belgique, Luxembourg	457,2	462,0	619,4
Pays du Maghreb	917,4	1320,3	1309,4

PRINCIPAUX PRODUITS EXPORTES

(En millions de Dinars)	2005	2006	2007
Huile d'olive	476,7	834,9	696,0
Produits de pêche	202,4	225,4	232,8
Dattes	130,6	117,0	211,0
Agrumes	15,2	16,1	13,6
Pétrole brut	1416,2	1563,8	2631,8
Phosphate brut	34,5	35,6	71,0
Acide phosphorique	282,9	317,4	343,9
D,A,P (Diammoniaque phosphaté)	328,6	389,3	508,6
Superphosphate triple	205,0	200,8	324,9
Bonneterie et Confection	4004,6	3972,4	4522,7
Tissus	323,9	349,8	505,4
Tapis d'Artisanat	1,9	1,8	2,1
Chaussures et ouvrages en Cuir	458,4	491,5	606,0
Pâtes à papier	19,2	18,1	17,3
Produits céramiques	93,2	93,1	91,4
Fils et Câbles électriques	762,5	772,7	1003,1

PRINCIPAUX PRODUITS IMPORTES

(En millions de Dinars)	2005	2006	2007
Blé dur et tendre	227,9	336,4	737,6
Café et Thé	32,9	44,1	49,4
Viandes	34,7	26,1	18,7
Lait et dérivés	44,1	36,0	49,1
Huiles végétales	244,9	286,7	288,5
Sucre	119,7	199,8	158,9
Tourteaux de soja	91,3	77,2	103,1
Tabac brut	33,9	22,5	29,2
Pétrole brut	561,3	710,2	746,1
Houille et Coke	4,0	4,2	4,0
Coton en masse	33,3	28,8	40,0
Fils et filaments	208,8	223,1	161,3
Tissus	1756,9	1734,5	2119,5
Articles en textile	824,2	821,8	929,4
Tracteurs	50,4	48,6	77,6
Véhicules de tourisme	513,6	598,5	709,0
Camion, Bus et Car,	266,1	331,5	363,9
Produits pharmaceutiques	338,4	348,4	405,0
Matière et ouvrage en plastique	815,9	925,9	1132,0
Autres Produits chimiques	432,6	482,6	605,8
Ouvrages en Caoutchouc	85,5	102,7	120,3
Bois	195,2	211,6	273,6
Papier et Carton	275,9	304,6	356,8
Blé dur et tendre	583,0	745,9	1048,1
Café et Thé	131,5	162,0	208,8
Viandes	34,1	28,5	33,7
Lait et dérivés	53,4	47,5	52,4
Huiles végétales	17,2	24,4	35,5
Sucre	171,1	243,9	296,6
Tourteaux de soja	285,6	445,5	499,8
Tabac brut	310,3	377,3	456,9

BUDGET DE L'ETAT

(En millions de Dinars)	2005	2006	2007
Recettes propres et dons	9280,4	10552,0	11443,1
Recettes fiscales	7904,4	8469,6	9517,4
Recettes non fiscales	1376,0	2082,4	1925,7
Emprunts	3009,2	2227,1	2437,5
Dépenses	13024,8	13897,6	15089,2
Service de la dette	3833,5	3914,4	3921,4
Dont: Principal	2771,4	2784,6	2739,5
Dépenses de fonctionnement	6554,5	7112,3	7904,6
Dépenses d'équipement	2525,7	2655,4	2795,3
Prêts et avances nets du trésor	111,1	215,5	467,9
Déficit	-973,0	-551,0	-906,5
(Recettes propres –Dépenses hors principal de la dette)			

AGGREGATS ECONOMIQUES

Ressources-Emplois (Prix courants) (En millions de Dinars)	2005	2006	2007
P.I.B aux prix du marché	37751.2	41384.7	45638.1
Importations biens et services	18964.1	21914.8	26414.2
TOTAL	56715.3	63299.4	72052.2
Consommation Privée	23760.3	26000.9	28332.1
Consommation Publique	5775.8	6195.7	6608.9
Investissements	8479.0	9690.4	10965.4
Variations des stocks	-68.2	406.1	738.3
Exportations biens et services	18768.3	21006.4	25407.6
Taux de croissance des ressources- emplois aux prix constants (%)			
P.I.B aux prix du marché	4,0	5,5	6,3
Importations biens et services	-0,7	7,6	8,4
Consommation Privée	5,0	4,7	5,7
Consommation Publique	3,4	6,1	5,0
Investissements	2,7	9,4	6,3
Exportations biens et services	7,0	4,0	12,0

	Langue d'édition	Périodicité	Prix en DT
PUBLICATIONS GENERALES			
Bulletin Mensuel de statistique (B.M.S).(abonnement annuel 12 numéros).....	Bilingue (A+F)	Mensuelle	25.000
Annuaire Statistique de la Tunisie + CD-ROM.....	Bilingue (A+F)	Annuelle	25.000
La Tunisie en chiffres.....	Bilingue (A+F)	Annuelle	5.000
PUBLICATIONS SECTORIELLES			
I / Annuelles			
Statistiques du Commerce Extérieur + CD-ROM.....	Française	Annuelle	30.000
Les Comptes de la Nation+ CD-ROM.....	Française	Annuelle	10.000
Rapport Annuel sur les Indicateurs d'Infrastructure+ CD-ROM.....	Bilingue (A+F)	Annuelle	15.000
Rapport annuel sur les caractéristiques des agents de la fonction publique et leurs salaires+ CD-ROM.....	Arabe	Annuelle	10.000
Rapport annuel sur la situation démographique en Tunisie+ CD-ROM.....	Arabe	Annuelle	10.000
II/ Enquêtes			
Enquête sur le budget et la consommation des ménages			
Volume A : Résultats de l'Enquête Budgétaire+ CD-ROM.....	Arabe	Quinquennale	20.000
Volume B : Résultats de l'Enquête Alimentaire et Nutritionnelle.+ CD-ROM.....	Arabe	Quinquennale	20.000
Enquête Nationale sur l'Emploi 1999.....	Française	-	10.000
Enquête Nationale sur la population et l'Emploi + CD-ROM.....	Arabe	Annuelle	15.000
Enquête micro-entreprise 2002 + CD-ROM.....	Française	Quinquennale	10.000
III/ Compendium			
Statistique de l'environnement de la Tunisie.....	Française	-	15.000
RECENSEMENTS ET PROJECTIONS DE LA POPULATION			
I/ Recensement général de la population et de l'habitat du 28 avril 2004			
Volume I : Premiers Résultats + CD-ROM	Arabe	Décennale	15.000
Volume II : Résultats par unité administrative + CD-ROM	Arabe	Décennale	15.000
Volume III : Caractéristiques de la population, des logements et des ménages par délégations			
Fascicule 1: District du Nord Est + CD-ROM	Arabe	Décennale	15.000
Fascicule 2: District du Nord Ouest + CD-ROM	Arabe	Décennale	10.000
Fascicule 3: District du Centre Est + CD-ROM	Arabe	Décennale	12.000
Fascicule 4: District du Centre Ouest + CD-ROM	Arabe	Décennale	10.000
Fascicule 5: District du Sud + CD-ROM	Arabe	Décennale	12.000
Fascicule 6: Edition complémentaire sur les caractéristiques économique de la population âgée de 15 ans et plus par délégation + CD-ROM.....	Arabe	Décennale	12.000
Volume IV : Caractéristiques de la migration + CD-ROM	Arabe	Décennale	15.000
II/ Projection de la population			
Projection de la Population Active et de la demande additionnelle d'emploi 2004-2024.....	Arabe	-	15.000
Projection de la population 2004-2034.....	Arabe	-	15.000
NOMENCLATURES ET METHODES			
I/ Nomenclatures			
Nomenclature d'Activités Tunisienne (NAT).....	Française	-	15.000
Nomenclature d'Activités Tunisienne (NAT).....	Arabe	-	15.000
Classification Tunisienne des produits (CTP).....	Française	-	15.000
Classification Nationale des Unités Administratives (code géographique)+ CD-ROM	Bilingue (A+F)	-	12.000
II/ Série Méthodes statistiques			
-N° 1: Les Indicateurs de conjoncture.....	Française	-	5.000
-N°5: Séries rétrospectives des indices des prix de gros et des indices des prix de vente industriels.....	Française	-	5.000

Les publications éditées par l'INS (épuisés comprises) peuvent être consultées au service de la documentation (à la bibliothèque),
Pour tout achat ou commande veuillez vous adresser au bureau de vente (Les frais d'envoi sont à la charge du client)

Adresse: 86, Avenue Hédi Chaker - Tunis Tel: (216) 71 281 123

ISSN 0330-5473

ISBN 978-9973-853-28-8

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

70, Rue Ech-cham BP 265 CEDEX Tunis

Tél : (216) 71 891 002

Fax : (216) 71 792 559

N° vert gratuit 80 100 303

E-mail : ins@mdei.gov.tn Site Internet : www.ins.nat.tn

Imprimerie: Simpect tel: 71 236 111